



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

# RAPPORT DU PRÉFET SUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ESSONNE





# SOMMAIRE

<b>LES CHIFFRES CLÉS DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE.....</b>	<b>4</b>
<b>SÉCURITÉ ET PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS.....</b>	<b>5</b>
<b>Sécurité des personnes et des biens.....</b>	<b>5</b>
La lutte contre la délinquance.....	5
La lutte contre la fraude et les trafics illicites.....	9
La lutte contre la délinquance routière.....	10
Les actions de l'administration pénitentiaire.....	12
<b>Protection de la population.....</b>	<b>16</b>
Planification et gestion de crise.....	16
Incendie et secours.....	17
<b>Protection des consommateurs et santé animale.....</b>	<b>20</b>
Sécurité sanitaire des aliments et qualité de l'alimentation.....	20
Protection des consommateurs.....	21
Protection de la santé animale et de l'environnement.....	25
Inspection des installations classées (ICPE) des filières animales.....	26
Inspection des autres installations classées.....	27
Élimination des transformateurs au PCB.....	27
<b>RESPECT DES LOIS ET LIBERTÉS LOCALES.....</b>	<b>28</b>
<b>Dans les relations avec les usagers.....</b>	<b>28</b>
Les travaux d'accessibilité sur les sites préfectoraux.....	28
Les nouvelles réglementations et les nouveaux logiciels.....	28
Le système informatisé d'immatriculation des véhicules (SIV).....	29
Les permis de conduire.....	29
les titres d'identité.....	29
L'accueil des ressortissants étrangers.....	29
Les naturalisations.....	30
L'éloignement.....	30
<b>Dans les relations avec les collectivités territoriales.....</b>	<b>31</b>
Le conseil aux collectivités.....	31
Le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire.....	31
Les enquêtes publiques et les projets d'aménagements.....	32
Les élections.....	32
Les installations classées.....	33
L'intercommunalité.....	33
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI.....</b>	<b>35</b>
<b>Soutien à l'économie.....</b>	<b>35</b>
Soutien aux entreprises.....	35
La médiation du crédit.....	35

<b>L'emploi.....</b>	<b>36</b>
La situation de l'emploi dans le département en 2012.....	36
L'anticipation des mutations économiques.....	36
Les principales mesures de la politique de l'emploi.....	37
<b>Politique de recherche et d'innovation et investissements d'avenir.....</b>	<b>43</b>
Opération d'Intérêt National (OIN) du plateau de Saclay.....	43
Les investissements d'avenir.....	44
Exemples de projets État – Région (CPER) en Essonne.....	44
<b>Soutien au développement économique.....</b>	<b>46</b>
Les aides européennes : FEDER, FEADER.....	46
Les aides à l'agriculture.....	47
Les aides au commerce et à l'artisanat.....	48
Le commerce extérieur.....	49
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....</b>	<b>51</b>
<b>Infrastructures et projets routiers.....</b>	<b>51</b>
<b>Les aménagements.....</b>	<b>52</b>
Le réseau Grand Paris Express (GPE).....	52
Les contrats de développement territorial (CDT).....	53
Le Pôle d'Orly.....	53
La base aérienne 217 de Brétigny sur Orge.....	54
<b>Urbanisme et habitat.....</b>	<b>55</b>
Urbanisme.....	55
Habitat.....	57
<b>Environnement et cadre de vie.....</b>	<b>61</b>
Prévention des risques.....	61
Préservation de l'environnement : territorialisation du Grenelle.....	63
<b>Agriculture, forêt et milieux aquatiques.....</b>	<b>64</b>
L'agriculture.....	64
La forêt.....	64
La gestion des milieux aquatiques.....	65
<b>COHÉSION SOCIALE.....</b>	<b>67</b>
<b>La cohésion sociale.....</b>	<b>67</b>
L'accès au logement.....	67
Hébergement et insertion : le PDAHI.....	70
La protection des personnes vulnérables.....	71
<b>Politique de la ville.....</b>	<b>72</b>
Les moyens mobilisés au titre de la politique de la ville.....	72
Prévention de la délinquance et citoyenneté.....	73
Accès au droit et lutte contre les discriminations.....	74

<b>Action éducative, jeunesse et sports.....</b>	<b>75</b>
Maîtrise des fondamentaux.....	75
Responsabilisation des équipes et des élèves à tous les niveaux.....	76
Renforcement de la politique de santé et de la pratique du sport.....	79
<b>SANTÉ PUBLIQUE.....</b>	<b>82</b>
Hospitalisation sans consentement, dite « HO ».....	82
L'alimentation en eau potable.....	83
La lutte contre l'habitat insalubre.....	84
Inspections et contrôles.....	84
Établissements de santé.....	85
<b>CULTURE ET PROTECTION DU PATRIMOINE.....</b>	<b>86</b>
Archéologie.....	86
Les monuments historiques.....	86
Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH).....	86
Le STAPS 91.....	87
Livre et lecture.....	88
Archives et patrimoine immobilier.....	88
Archives.....	88
Conservation des antiquités et objets d'art.....	89
Communication et valorisation.....	90
<b>LISTE DES SIGLES.....</b>	<b>91</b>

# L'ESSONNE EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS

## Le territoire :

- 1 804,4 km<sup>2</sup> soit une densité de 669,5 hab/km<sup>2</sup>
- 15% de la surface de l'Île-de-France et 10% des franciliens
- 196 communes, 3 arrondissements, 42 cantons
- 9 Communautés d'Agglomération, 7 Communautés de Communes, 1 SAN, 29 syndicats mixtes, et 79 syndicats intercommunaux.

## La population :

- 1 228 598 habitants au 1er janvier 2012 (26,5% de moins de 19 ans, 59,6% de 20 à 64 ans, 13,9% de 65 ans et plus)
- 13,7% de la population réside dans une des 26 Zones Urbaines Sensibles (ZUS) de l'Essonne
- 60,7% des essonniens est propriétaire de sa résidence principale

## L'emploi :

- 77 390 établissements (67,4% commerces, transports et services, 14,5% administration, enseignement, santé et action sociale, 11,9% construction, 4,7% industrie, 1,5% agriculture)
- 471 821 emplois salariés ou non salariés
- 49 150 demandeurs d'emploi de catégorie A au 31 décembre 2012
- 7,1% de taux de chômage au 3ème trimestre 2012

## L'éducation :

- 2 universités (Evry-Val d'Essonne et Paris Sud-Paris 11 à Orsay)
- 9 écoles d'ingénieur (INFREP, Télécom-SudParis, Polytech, Supélec, AgroParistech, Supoptique, INSTN, ENSHE et l'Ecole Polytechnique)
- 47 lycées d'enseignement général et technologique, 31 lycées professionnels, 3 lycées agricoles, 120 collèges, 868 écoles primaires et maternelles (public et privé sous contrat confondus), pour un total de 261 236 élèves scolarisés dans le 1er et le second degré.

## La culture et le patrimoine :

- 278 monuments protégés (189 inscrits, 85 classés)
- en 2012, 5 fouilles et 27 diagnostics d'archéologie préventive, une fouille programmée
- 5 musées de France (Bièvres, Dourdan, Etampes, Brunoy, et Boussy-Saint-Antoine)
- 1 Scène Nationale (Evry Centre Essonne) et 2 Scènes conventionnées (Brétigny et Les Ulis)
- 1 Opéra (Massy), 30 cinémas (dont 18 classés "art et essai")

## Le paysage et le tourisme :

- 49% du territoire tenu par des exploitations agricoles (88 766 ha)
- 2 Parcs Naturels Régionaux (PNR du Gâtinais et PNR de la vallée de Chevreuse)
- des parcs et jardins d'exception (Courson, Courances, Saint Jean de Beauregard...)
- des villes historiques remarquables (Etampes, Dourdan, Milly-la-Forêt...)
- 2 sites dédiés à l'histoire de l'aviation (la Ferté-Alais et Port-Aviation à Viry-Châtillon)

## Le sport et la santé :

- 3630 installations sportives, dont 944 courts de tennis, 506 terrains de football, 286 salles multisport, 148 dojos, 90 manèges, 55 stades d'athlétisme, 43 structures d'escalade, 42 piscines...
- 2 bases régionales de plein air et de loisirs (Etampes et "le Port aux Cerises" à Draveil)
- 10 centres hospitaliers publics, dont 2 APHP (Assistance Publique – Hôpitaux de Paris)
- 7 établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC), 21 établissements de santé privés
- 2 établissements psychiatriques

Sources : Insee, Dares, Pôle Emploi, DRAC, DSDEN, Essonne-tourisme, UT-ARS

## SÉCURITÉ ET PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

### SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

#### La lutte contre la délinquance

Les statistiques 2012 mettent en relief une évolution particulièrement contrastée de la délinquance enregistrée.

#### Les violences urbaines diminuent :

En 2012, les incendies de biens publics ont baissé de 20 % et les incendies de biens privés de 6 %. Ces résultats encourageants rejoignent l'indicateur national de violences urbaines (-4 % en Essonne). À cela s'ajoute une réduction très importante des violences entre bandes dans le département (-45 % avec 22 faits en 2012).

#### Les violences aux personnes en augmentation :

- les violences physiques crapuleuses ont augmenté de 16,4 % en particulier les vols violents sans arme contre les femmes sur la voie publique (+26 % contre une baisse de 13 % en 2011).

- les violences sexuelles ont augmenté de 13 % en 2012 après une baisse de 3,2 % en 2011. On constate également une hausse de 33 % des harcèlements sexuels et autres agressions contre les majeurs.

- le nombre d'homicides diminue de 9,1 %, avec 10 faits.

- les vols à main armée progressent de 9,7 % alors que les vols avec arme blanche reculent de 2 %.

#### Les atteintes aux biens :

- les cambriolages de résidences principales et secondaires subissent comme à l'échelle nationale une forte augmentation (+12,3 %) notamment en zone gendarmerie avec +24,6 %.



- la baisse des vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteur s'établit ainsi : -4,8 % pour les vols d'automobiles (3 908 faits), -7,6 % pour les vols de deux roues (112 faits) et -4,7 % pour les vols à la roulotte qui restent tout de même à un niveau élevé (4 564 faits).

Au cours des mois de février et de mars 2012 sur le territoire de la Compagnie d'Étampes, de nombreux cambriolages sont commis. Les investigations menées permettent d'identifier quatre malfaiteurs. Ils sont interpellés le 25 septembre 2012.

Résultat des perquisitions :

- Saisie de nombreux objets et d'un véhicule Renault Clio vu sur plusieurs faits.

- Ouverture d'une information judiciaire pour « Association de malfaiteurs ».

- Plusieurs mises en examen.

- Un mandat de dépôt sollicité par le Parquet d'Évry.

#### Les escroqueries et infractions économiques et financières ont fortement diminué :

Une baisse de 6,9 %, contre une progression de 17,4 % en 2011, est enregistrée en particulier en zone gendarmerie (-20,1 %).

À noter également une diminution des falsifications et usage de chèques volés et cartes de crédit (respectivement -13,1 % et -16,9 %).

#### Les violences faites aux femmes :

Les violences faites aux femmes sont en augmentation en 2012 (1 264 faits constatés en 2012 contre 1 082 en 2011).

Le nombre de mis en cause a augmenté de 3,4 % entre 2012 et 2011 (soit 789 en 2011 contre 816 en 2012).



Les violences entraînant une interruption temporaire de travail (ITT) de moins de 8 jours sont celles qui concernent le plus les femmes. Elles ont augmenté de 15,87 % (soit 970 faits en 2011 contre 1124 en 2012). Ce type de violences représente 89 % des violences faites aux femmes.

**La poursuite des actions existantes ou amorcées en 2010 et en 2011, expliquant les bons résultats généraux :**

**- Le partenariat entre services de gendarmerie et de police nationale**

En 2012, 156 opérations coordonnées ont été menées par les services de gendarmerie, dont 36 communes avec la DDSP.

**- L'approfondissement de la connaissance des organisations police – gendarmerie** et le renforcement de la coopération entre ces deux services.

**- L'institutionnalisation des échanges d'informations** entre responsables de la sûreté départementale et des brigades de recherche (cellule anti-cambriolage « CAC », bulletin de liaison et d'information judiciaire, ...).

**- Le développement d'une cartographie et d'un fonds documentaire** actualisé permettant un échange pertinent dans des domaines ciblés (lutte contre les violences urbaines, lutte contre les vols par effraction, ...).

**- Le renforcement de la coordination dans l'emploi des moyens techniques spécialisés** (hélicoptère, moyens d'observation : véhicules de surveillance discrète, caméras, jumelles à vision nocturne, ...).

**- Le développement des actions de prévention**, de prévention situationnelle et de partenariats menées conjointement par les référents sûreté départementaux.

**- La coopération renforcée entre les agglomérations et les territoires**, conduite en parfaite entente entre les services de police et de gendarmerie, et confortée par la mise en place d'un protocole.

**- La reconduction des plans départementaux :** lutte contre les bandes, transports, cambriolages, trafic de stupéfiants, violences scolaires, sécurité des personnes âgées, transports en commun, bandes violentes, hooliganisme.



©V.DELPRAT

**- Vidéo-protection en Essonne**

En 2012, 22 projets de vidéo-protection ont été financés par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour un montant total de 993 289 €.

Il s'agit des projets portés par : Corbeil-Essonnes, doté depuis d'une zone de sécurité prioritaire, ainsi qu'un grand nombre de communes : Angerville, Angervilliers, Arpajon, Bussy Saint Antoine, Breuillet, Bures sur Yvette, Chilly-Mazarin, Communauté d'agglomération Seine Essonne, Courcouronnes, Crosne, Étampes, Etréchy, Lisses, Longjumeau, Marolles en Hurepoix, Montlhéry, Saint-Michel-Sur-Orge, Savigny sur Orge, Villabé. Un projet de la communauté d'agglomération Seine-Essonne a été validé au titre de 2012. Son mandatement interviendra avec la première délégation de crédits de 2013.

51 dossiers ont été reçus en 2012 au total au titre d'un financement FIPD, contre 27 en 2011 et 16 en 2010.

**- Sécurisation dans les transports**

430 services ont été effectués d'initiative par les unités de gendarmerie, dont 27 dans le cadre de la police régionale des transports.





Les faits constatés dans les transports en commun observent une baisse proche de 5 % sur les réseaux ferrés soit 1 755 faits en 2012 contre 1 845 en 2011.

Au niveau des réseaux routiers urbains, on constate une légère hausse de 2,34 % soit 400 faits **en 2012** contre 391 faits en 2011.

Les infractions les plus couramment constatées concernent les vols simples, les vols à la tire, les vols avec violences et les violences contre les personnes.

Les vols simples baissent de -25 %, les vols avec violences de -5,6 %, les violences contre les particuliers de -23 % .

Seuls les vols à la tire observent une nette augmentation de +112 % (4 485 en 2012 contre 229 faits en 2011).

Les chauffeurs de bus ont été les plus exposés aux exactions anti-institutionnelles.

Entre 2009 et 2011 les jets de projectiles dans les bus sont passés de 64 faits à 105 soit une augmentation de 64 %.

**En 2012 on en dénombre 105, comme en 2011.**

Il est à noter qu'en 2012 aucun incendie de bus n'a été constaté alors que 4 bus avaient été incendiés en 2011.

#### - Lutte contre la violence scolaire

Les policiers intervenant en milieu scolaire (PIMS) ont poursuivi leur action de prévention en organisant des séances en écoles primaires, collèges et lycées du département. Les thèmes principaux des 1 013 séances de 2012 ont été le vol, le racket, les jeux dangereux (jeux d'agression et asphyxie) et les dangers liés à l'utilisation d'internet.



Les 6 policiers formateurs anti-drogue (PFAD) sont également intervenus 196 fois dans les établissements afin de sensibiliser les élèves aux dangers de la toxicomanie.

La prévention routière a été l'objet d'une attention particulière, notamment dans les écoles primaires. Afin de sensibiliser les enfants aux dangers de la

route, deux types d'animation ont permis à 3 480 élèves d'obtenir leur permis piéton et à 3 075 leur permis cycliste en 2011.



De plus 1 475 enfants ont bénéficié d'autres actions préventives dans 33 établissements scolaires.

**- Les très bons résultats du Groupement d'Intervention Régional (GIR)** se confirment, pour la cinquième année consécutive, avec une augmentation de 96 % en 2012 par rapport à 2011 (232 049 €).



Les 3 201 919 € saisis sont constitués essentiellement par des biens immobiliers (1 939 000 €) et des véhicules (546 000 €).



Les saisies liées au trafic de stupéfiants sont en diminution par rapport à 2011 : elles s'élèvent à

284 990 €, soit 8,9 % de la totalité des avoirs saisis, contre 43 905 €, soit 15,46 % en 2011. Ce groupe d'infractions est loin derrière le travail dissimulé (2 281 869 €, soit 71,3 % des sommes saisies en 2012).

#### - Autres mesures

Le plan de lutte contre les cambriolages et les opérations tranquillité vacances et tranquillité seniors ont été reconduits en 2012.



En 2012, les seniors ont encore bénéficié d'une attention toute particulière.

Ainsi, les correspondants sûreté-prévention (CSP) partenariat du département ont animé 27 conférences sur le vol par ruse ou par fausse qualité devant 989 personnes.

À l'occasion de leur mission, ils ont également, rencontré 1 430 personnes pour des conseils individualisés.

#### - Nouvelles mesures

Instaurées par la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 30 juillet 2012, les **zones de sécurité prioritaire (ZSP)** ont vocation à lutter contre toutes les formes de délinquance sur des territoires prédéterminés grâce à un travail de fond répondant à des objectifs qualitatifs :

- La lutte contre l'économie souterraine ;
- La lutte contre les violences urbaines et organisées ;
- La lutte contre les atteintes graves aux personnes et aux biens ;
- La lutte contre l'occupation du domaine privé et public.



Deux zones de sécurité prioritaires ont été identifiées sur le département :

- Le quartier des Tarterêts sur la commune de Corbeil-Essonnes.
- Le quartier de la Grande Borne-Grigny II sur les communes de Viry-Chatillon et Grigny.

La fin 2012 a principalement été consacrée à l'installation du dispositif (organisation territoriale, création des instances de pilotage et de coordination, conduite des premières interventions de terrain).

#### La brigade mobile de recherche territoriale (BMRT)

La BMRT a pour mission le démantèlement des filières d'immigration irrégulière, la lutte contre le travail illégal ayant recours à la main d'oeuvre étrangère en situation irrégulière et la lutte contre la fraude documentaire.

Ainsi, en coordination notamment avec l'Office Central pour la Répression de l'Immigration Irrégulière et de l'Emploi d'Étrangers Sans Titre (OCRIEST) et le Groupe d'Intervention Régional de l'Essonne (GIR 91), plusieurs enquêtes ont été menées concernant des filières d'immigration de séjour (filières nigériane, ghanéenne, pakistanaise, malienne et congolaise) principalement par fourniture de faux documents administratifs.



Quatre filières ont été démantelées en 2012 dont une importante filière nigériane visant à la délivrance de faux documents utilisés dans le cadre d'obtention indue de titres de séjour accordés pour des raisons médicales. 15 trafiquants ont été interpellés, 3 d'entre-eux ont été placés sous mandat de dépôt.

Dans le cadre de sa mission de lutte contre l'emploi illicite des étrangers en situation irrégulière, mission intégrant également les opérations décidées par le Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF), 93 contrôles de lieux de travail dont 22 en CODAF, dans les secteurs de la restauration, du bâtiment et du commerce ont été réalisés. 35 procédures judiciaires ont été établies à l'encontre d'employeurs d'étrangers sans titre.

La BMRT intervient également dans le traitement judiciaire de la fraude documentaire assistée par les analystes de la Cellule de lutte contre la Fraude Documentaire (CFD) de la DDPAF.

144 porteurs de faux ont été interpellés en 2012, principalement pour la détention de faux permis de conduire

Les analystes en fraude documentaire et à l'identité de la DDPAF ont également dispensé des formations à la détection des faux documents et à la détection de la fraude à l'identité à 117 agents de préfecture et de mairies.

## La lutte contre la fraude et les trafics illicites

### Lutte contre le trafic de stupéfiants et de tabacs manufacturés



Drogue



Cigarettes contrefaites

La lutte contre ce type d'infractions a pour but de mettre à jour judiciairement des réseaux organisés dans les quartiers sensibles par la mise en place de dispositifs de surveillance judiciaire avec déclenchement d'interpellations après identification des réseaux l'alimentant, soit en produits stupéfiants, soit en recel de vol, soit en travail dissimulé ou autre infraction de nature économique (avec recours aux agents de la DDFIP).

L'activité globale de la DDSP dans ce domaine est en baisse de 13,40 % en 2012, soit 3 561 infractions relevées, contre 4 112 en 2011.

Par catégorie d'infractions, on note un net recul des trafics de stupéfiants (- 1,74 %), des usages (-13,58 %) et des reventes (-14,56 %) dans la zone police.

Le GGD 91 a innové en créant un Groupe de lutte contre les fraudes, le travail illégal et le contrôle de l'immigration : G.L.F.T.I.I.I. Mutualisant les moyens de la brigade d'Évry, d'officiers et de sous-officiers référents dans l'ensemble des unités de la ZGN sous la coupe de l'officier adjoint chargé de la police judiciaire (OAPJ).

Cette unité fonctionnelle permet à la gendarmerie de maintenir le taux d'activité dans ces trois domaines qui ne peuvent être attribués exclusivement aux compagnies aujourd'hui.

Il n'y a pas d'index spécial concernant les fraudes. Ces catégories d'infractions sont comptabilisées dans l'index 4001 parmi les escroqueries et les abus de confiance. L'ensemble de cette famille d'infractions baisse de 25,91 % par rapport à 2011 avec 875 faits au lieu de 1 181 en zone gendarmerie. Il faut noter également une diminution importante des infractions économiques et financières (EIEF) : -20,10 %.

Cette forte baisse est principalement due aux directives de la Chancellerie concernant la non prise en compte de plaintes pour utilisations frauduleuses de coordonnées de carte bancaire sur internet.

En 2012, les services de douane de l'Essonne ont procédé à la saisie de produits stupéfiants représentant une valeur de près de **302 302 €**.

Ils ont également effectué la constatation de **496 procédures contentieuses (451 en 2011)** concernant les tabacs manufacturés pour une valeur de **1 512 696 €**.

### Lutte anti-contrefaçons

Les saisies de contrefaçons en 2011 s'élevaient à 64 388 articles et en 2012, elles atteignent **86 981 articles, soit une augmentation de 35 %**.



Vêtements



Articles divers

### Interventions et résultats douaniers

Les interventions d'initiative du douanier du GIR de l'Essonne pour 2012, concernant le rachat d'or et la contrebande de tabacs, avec les partenaires de la DDPP et de la DDSP, l'ont positionné comme pionnier et expert incontournable en la matière.



La note du Ministère de l'Intérieur du 26 octobre 2012, relative aux contrôles préventifs des négociants d'or, a conforté le GIR 91 dans cette voie. Les résultats des saisies douanières en partenariat avec les services de la DDSF et de la DDPP ont été les suivants :

- **2,9 kilos de bijoux en or** saisis et **3,8 kilos** de bijoux en argent saisis au cours de l'année.
- **61 kilos de tabacs** de contrebande saisis.
- **247 pièces de contrefaçons** saisies et détruites.

Par ailleurs l'activité du douanier démontre une nette augmentation de ses interventions très appréciées par les partenaires :

- Nombre de participations à perquisitions et opérations de police judiciaire : 12
- Nombre de participations à des contrôles administratifs CODAF : 6
- Nombre de contrôles douaniers en partenariat : 76
- Mise en œuvre de personnels ressources de la douane : 2
- Montant total des amendes douanières réglées : **40 050 €** (17 100 € en 2011).

Le montant des transactions douanières n'a jamais été aussi élevé : 40 050 € pour des affaires essentiellement d'initiative de l'inspecteur des douanes du GIR. Ces transactions étaient au nombre de 18 en 2010 et ont rapporté 8 275 €. En 2011 elles étaient 10 et ont rapporté 17 100 €.

### Interventions et résultats fiscaux

Depuis novembre 2010, l'inspecteur des impôts du GIR 91 a collaboré, de manière très prometteuse, à 5 opérations de police judiciaire en répondant à 23 réquisitions, concernant 73 personnes impliquées principalement dans des affaires d'escroquerie et de trafics de stupéfiants.

Au cours de l'année 2012 il a nettement confirmé cette tendance. Sa participation à la lutte contre l'économie souterraine a été déclinée de la façon suivante :

- 109 réponses à réquisitions judiciaires concernant 484 personnes.
- 76 réponses en application de l'article L135I du LPF.
- 45 échanges d'informations avec la DGDDI
- 46 bulletins d'informations fiscales transmis à la DDFIP Essonne.
- 12 participations à perquisitions et opérations de police judiciaire.

- 18 participations à des contrôles administratifs (CODAF et autres).

Les 46 *informations fiscales* concernent les flux d'informations sortants, provenaient d'enquêtes pénales, conformément à l'article L 135 du Livre des procédures fiscales, au bénéfice de la DDFIP. Pour mémoire, 34 informations fiscales avaient été réalisées en 2010 et 44 en 2011.

En outre, pour les affaires traitées en 2012, certaines ont déjà produit des résultats fiscaux. Notamment en matière de travail dissimulé, de trafics de stupéfiants, pour lesquels les droits et pénalités s'élèvent déjà à **383 898 €** (pour seulement 4 affaires) au profit des Finances Publiques.

### Autres domaines

En ce qui concerne le travail clandestin, une légère augmentation des dossiers est constatée par les gendarmes, les infractions les plus relevées étant :

- le travail clandestin : 63 au lieu de 50 en 2011.
- l'emploi d'étranger sans titre de travail : 20 au lieu de 17.
- le marchandage : 2 au lieu de 0.

Au total, 85 infractions ont été relevées en 2012 au lieu de 67 en 2011 (+12,27 %) pour 32 opérations menées sur l'ensemble de la ZGN par le GLFTIII.

Dans le domaine de la lutte contre l'immigration irrégulière, en 2012, les unités du groupement ont procédé à l'interpellation de 174 étrangers en situation irrégulière (ESI) pour 291 en 2011. Les modifications de la législation en cours d'année, supprimant notamment la mesure de garde à vue, sont à l'origine de la diminution du nombre d'ESI interpellés.

### La lutte contre la délinquance routière

#### L'évolution de l'accidentologie en Essonne en 2012

	2011	2012	Écarts	
Accidents	1543	1476	-67	-4,3 %
Tués	43	45	2	+4,7 %
Blessés	1970	1766	-204	-10,4 %

Le nombre des accidents et des blessés connaît une baisse sensible en 2012 par rapport à 2011 (respectivement -4,3 % et -10,4 %).

En revanche, le nombre de tués a progressé de 4,7 %.

**Les conducteurs de deux roues motorisés (2RM)** demeurent une population très vulnérable. Ils ne représentent que 2 % à 5 % du trafic routier mais 40 % du nombre des tués en 2012 (18 tués sur 45) contre 32 % en 2011.

Un tiers des accidents de la route implique des conducteurs de 2RM et 40 % des tués sont des jeunes âgés de 18 à 24 ans. Sur 18 tués en 2RM, 9 ont moins de 25 ans.

Les piétons sont également toujours fortement impliqués dans les accidents corporels (24 % des tués), auxquels s'ajoutent cette année 6 % de cyclistes.

La moyenne d'âge des tués est de 37 ans.

**La non maîtrise du véhicule et le non respect des règles de sécurité sont à l'origine de 57 % des accidents mortels.**

Les actions renforcées des forces de l'ordre et les plans d'action de prévention mis en place par la DDT et le Conseil Général concernant la vitesse et l'alcoolémie ont permis de réduire les accidents mortels consécutifs à la vitesse et l'alcoolémie à 22 %.

**Les actions de prévention et d'éducation routière**



Au titre de la prévention, 93 actions de sécurité routière ont été organisées en 2012 par la DDT en lien avec les collectivités locales, les associations et l'Inspection Académique dans le cadre des actions financées ou labellisées par le Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière (PDASR).

La DDT anime et forme un réseau de référents « sécurité routière » que sont les Inspecteurs Départementaux de Sécurité Routière (IDSR), les élus sécurité-routière et les enseignants, afin de démultiplier les messages de sécurité routière auprès des usagers.

Ainsi, en 2012, la DDT :

- a organisé 3 actions de formation au bénéfice des responsables sécurité routière dans les établissements scolaires et des agents de police

municipaux pour l'utilisation d'outils de prévention (par exemple le simulateur de conduite deux roues motorisés),

- est intervenue à 3 reprises dans les entreprises et les établissements de formation professionnelle (CFA) afin de démultiplier les messages de sécurité routière,
- est intervenue à 15 reprises au sein des écoles primaires, collèges, lycées avec d'autres partenaires pour des actions de prévention à l'égard des usagers vulnérables que sont les jeunes.

Acteurs essentiels de la sécurité routière dans le département, les inspecteurs du permis de conduire et de sécurité routière affectés à la DDT ont pour principales missions le passage des examens de permis de conduire (32 145 examens de permis de conduire réalisés en 2012, toutes catégories confondues).

Par ailleurs, la DDT établit les agréments et assure le contrôle des établissements d'enseignement à la conduite.

**Le contrôle des sanctions automatisé (CSA)**

La vitesse est un facteur aggravant des accidents. Qu'il s'agisse de vitesse inadaptée ou de non respect de la vitesse réglementaire, elle est la cause principale de près de 20 % des accidents mortels en 2012.



Le département de l'Essonne dispose de **28 radars fixes**. Le nombre des infractions constatées pour 2012 est en baisse de 3,6 % (512 370 dépassements de vitesse en 2012 contre 531 262 en 2011).



Le pourcentage des infractions pour les petits dépassements est en augmentation par rapport à celles liées à des dépassements supérieurs à 20 km/h de la vitesse réglementaire.

Les dépassements inférieurs à 20 km/h de la vitesse réglementaire représentent 95,2 % des infractions relevées en 2012 contre 94,91 % en 2011.

Une étude de l'accidentologie en Essonne, sur les zones situées après les radars, a permis d'observer une baisse des accidents plus ou moins importante selon les secteurs, mais générale après la pose de ce type d'équipement.



Radar fixe discriminatif



Radar tronçon

De nouveaux équipements, seront prochainement implantés en Essonne :

- 3 radars discriminants permettant de différencier les véhicules des poids lourds
- 2 radars "zones vitesse moyenne" permettant de déterminer la vitesse sur un tronçon de voie.

## Les actions de l'administration pénitentiaire

### La maison d'arrêt de Fleury Mérogis (MAFM)

La maison d'arrêt de Fleury Mérogis (MAFM), service déconcentré de l'administration pénitentiaire, est le plus grand établissement pénitentiaire de France.

À elle seule, elle représente 6,5 % de la population pénale au niveau national en hébergeant presque 4 000 personnes détenues pour une capacité de 2 855 places.

Elle est implantée sur un domaine de 180 hectares, situé sur la commune de Fleury Mérogis, à 12 kilomètres d'Évry.



Maison d'arrêt des hommes



Maison d'arrêt des femmes

La maison d'arrêt accueille des hommes et des femmes majeurs, ainsi que des mineurs, répartis en trois structures : Maison d'arrêt des hommes (MAH), Maison d'arrêt des femmes (MAF) et Centre de jeunes détenus (CJD).

La moyenne annuelle des personnes prises en charge a été de 3 735 en 2012, contre 3 733 en 2011, soit un effectif plutôt stable (+2, soit +0,05 %).

Leur séjour a duré 125 jours en moyenne.

7 729 personnes sont entrées dans l'établissement au cours de l'année 2012, soit une augmentation de presque 10 % par rapport à 2011 (7 058).

Ce sont 59 % de condamnés et 41 % de prévenus (personnes en attente de jugement).

Elles viennent de tous les départements de la région Île-de-France, dont l'Essonne (16 % de l'effectif en 2012 contre 15 % en 2011, soit une légère augmentation).

En 2012, les étrangers représentent 40 % de l'effectif chez les hommes et 62 % chez les femmes.

Pour les encadrer, un directeur fonctionnel est secondé par 13 autres directeurs et 1 500 personnels.

En 2012, 4 suicides (moins que la moyenne nationale) et 2 mouvements collectifs ont eu lieu dans l'établissement.



Parallèlement, 311 agressions sur le personnel ont été recensées, soit moins d'une par jour.

La nomination d'un nouveau chef d'établissement, en février 2012, a été l'occasion de dresser un bilan du fonctionnement et de l'organisation de la MAFM.

En juin 2012, une réunion de crise à l'Administration Pénitentiaire a permis de trouver des solutions, notamment pour pallier le manque de personnel.

La rénovation de la maison d'arrêt s'est poursuivie et les missions ont été recentrées sur le cœur des métiers pénitentiaires, la gestion de la détention.

La mission d'entretien de la population pénale (restauration, blanchisserie, hygiène, achats extérieurs) a ainsi été marquée par la mise en place d'un nouveau marché de restauration confié

à la société ELIOR dans le cadre d'une concession de service public, alors que la maintenance avait déjà été confiée à la société GEPSA en juillet 2011.

La mission de sécurité a également été jalonnée d'actions.

En effet, afin de mieux concilier la sécurité de l'établissement avec le programme de rénovation, la sécurisation du site a été repensée, et de nouveaux équipements techniques ont été déployés.

L'utilisation de la vidéo intérieure a été optimisée et le rôle du poste central d'information a été renforcée. Parallèlement, des équipements vidéo ont aussi été installés sur les cours de promenades, ce qui a permis de diviser par 2 les actes de violences entre les personnes détenues sur les cours.

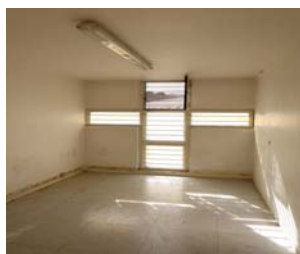
Le fonctionnement de la MAFM est marqué, depuis plusieurs années, par un chantier de rénovation de grande ampleur : 500 millions d'euros et 16 ans de travaux (2002 – 2018).



Travaux



Après travaux



Avant travaux



Après travaux

En 2012, c'est au tour de la tripale D5 d'entrer en rénovation. Sa remise en service est prévue début octobre 2013.

La rénovation des bâtiments centraux a dû être interrompue en juin 2012, car l'entreprise en charge des travaux a été placée en liquidation judiciaire.

Afin de ne pas bloquer le programme général de rénovation, il a fallu travailler sur des solutions de substitution, notamment concernant les services médicaux, délocalisés provisoirement, et ainsi pouvoir remettre en service la tripale D5.

Enfin l'année 2012 a été ponctuée de multiples concrétisations s'inscrivant dans l'engagement pris par la maison d'arrêt à installer les règles pénitentiaires européennes.

Ainsi la séparation des prévenus et des condamnés, le développement de l'accès au téléphone en détention, le déploiement du cahier électronique de liaison, les travaux de mise en conformité des locaux constituent les garants d'une qualité reconnue de prise en charge et d'accompagnement de la personne détenue.

Cette volonté de placer ces règles au cœur des pratiques professionnelles s'insère dans le plan de rénovation de la maison d'arrêt de Fleury Mérogis. Cette démarche a permis de renouvellement du label du parcours d'accueil des arrivants au sein de l'établissement. Ce label délivré par VERITAS, a permis d'asseoir les procédures, et d'installer dans la durée les bonnes pratiques professionnelles.

### Le centre de semi-liberté de Corbeil-Essonnes



©fr.wikipedia.org

Le centre de semi-liberté (CSL) de Corbeil-Essonnes, seul établissement de ce type en Essonne, accueille et contrôle les personnes placées sous main de justice (PPSMJ) effectuant leurs peines sous le régime de la semi-liberté.

D'une capacité d'hébergement théorique de 77 places (65 hommes et 12 femmes), il peut raisonnablement accueillir un maximum de 105 détenus hommes et 14 femmes.

En 2012, il a accueilli 325 détenus au total, avec un pic à 108 détenus en novembre, contre 274 en 2011, soit une augmentation de 18,6 %.

Par rapport à 2011, les libérations conditionnelles ont baissé de 19 % (83 en 2011, 67 en 2012) et les révocations de semi-liberté ont progressé de 15 % (80 en 2011, 92 en 2012).

Des travaux conséquents d'étanchéité de la façade Ouest, l'installation de la ventilation dans tout l'établissement, ainsi que la mise en peinture de toutes cellules, des sanitaires et des salles d'activités ont permis l'amélioration des conditions de détention.

Dans le même esprit, une salle de sport a été créée dans le quartier des femmes et un entraînement de boxe se déroule deux fois par semaine, en plus des autres activités sportives telles que le tir à l'arc.



L'expression collective des personnes détenues dans l'établissement a été mise en œuvre à raison de 4 réunions par an, en application de l'article 29 de la Loi pénitentiaire du 24 octobre 2009, déclinaison de l'article 50 des Règles pénitentiaires européennes (RPE).

Le champ des consultations a été élargi pour ne pas se cantonner aux activités socioculturelles.

Le centre de semi-liberté a également participé, comme point de passage, au City Raid 2012 et à une journée sur la citoyenneté, organisée par la Mairie de Corbeil-Essonnes.



Enfin, l'établissement a accueilli 8 tournages en 2012, allant du clip au téléfilm.

### Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne (SPIP 91)

En Essonne, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de probation (SPIP) existe depuis 1999.

En 2012, il a pris en charge 2 668 personnes placées sous main de justice (PPSMJ) au titre de 3 057 mesures de justice et 7 729 personnes détenues écrouées à la Maison d'Arrêt de Fleury Mérogis (MAFM).



Le SPIP a également poursuivi plusieurs programmes à destination des PPSMJ.

Le Programme Courtes Peines (PCP), composé de 4 sessions de 8 semaines chacune, a bénéficié à 120 personnes, comme en 2011.

En 2012, un forum de citoyenneté a été ajouté à chacune des sessions.



Les programmes de prévention de la récidive (PPR) à destination d'auteurs d'infractions sexuelles sur mineurs de moins de 15 ans et auteurs de violences conjugales ont continué en 2012 aussi bien en milieu ouvert qu'en milieu fermé.



L'expérimentation du PPR « Respecto », lancée en 2011, a été poursuivie à la MAFM.

Ce programme a pour objectif d'amener les PPSMJ participantes à une réflexion sur le respect de soi, des autres et des biens. Il vise ainsi à travailler



sur le comportement des PPSMJ bénéficiaires et contribue à la sécurité au sein de l'établissement et de la société civile.

Le programme R2S « réussir sa sortie », initié en 2010 avec la mission locale des Ulis, a été reconduit en 2012. Il a concerné 44 PPSMJ.



©Réussir en Essonne

En 2012, le SPIP a encore mené une politique culturelle et sportive dynamique :

- Festival du cinéma : projection de 8 films, participation de 230 personnes détenues, jury composé de personnels pénitentiaires et de personnes détenues, cérémonie de remise de prix en présence d'artistes du monde du spectacle.
- Défilé de mode à la Maison d'Arrêt des Femmes : atelier de customisation, conférences sur la mode, ateliers coiffure et maquillage, défilé de 30 personnes détenues.
- Jeux Olympiques à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis : épreuves sportives sur 15 jours avec des équipes de personnes détenues et de professionnels, cérémonie d'ouverture et de clôture.

En 2012, 13 609 entretiens ont été réalisés en milieu ouvert, et 1 550 requêtes en aménagement de peine traitées en milieu fermé par le SPIP.

### La Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DDPJ)



L'année 2012 a été marquée par la création d'un deuxième Centre Éducatif Fermé par transformation de l'établissement de placement éducatif de Bures-Sur-Yvette.

En 2012, le nombre de mineurs suivis en milieu ouvert s'élève à 3 379.

Cela se traduit par :

- 3 172 mesures d'action éducative au pénal.
- 1 225 mesures d'investigation et d'aide à la décision des magistrats, dont 1 136 réalisées en urgence par les éducateurs au tribunal d'Évry.



- des mesures alternatives aux poursuites : 42 mesures de réparation et 21 stages de citoyenneté.

- 43 travaux d'intérêt général (TIG).

- 312 mesures d'investigation et 192 mesures de réparation pénales exercées par le secteur associatif habilité justice

À noter le nombre extrêmement faible d'aménagements de peines : 1 placement extérieur.

En 2012, 144 décisions de placement judiciaire ont été rendues, concernant principalement des mineurs entre 16 et 17 ans.

Plus de 50 % des décisions de placements ont été prises dans le cadre de l'accueil d'urgence et en alternative à l'incarcération.

299 mineurs ont été incarcérés au Centre de Jeunes Détenus de Fleury Mérogis en 2012 (348 en 2011), dont 24 (46 en 2011) sur décision d'un magistrat du TGI de l'Essonne.



©France Culture

85 % des détenus arrivent dans le cadre de la préventive.

17 mineurs ont bénéficié de permissions de sortie, 3 de libérations conditionnelles et 1 du placement

extérieur.dans le cadre de l'aménagement de leur peine.

En 2012, 321 jeunes ont été pris en charge au sein des structures d'insertion sociale et professionnelle de la PJJ Essonne.

La DTPJJ contribue au fonctionnement de 7 classes relais départementales avec deux éducateurs mis à disposition, en partenariat avec l'Éducation Nationale et le Conseil Général.

Dans le cadre de la Prévention de la délinquance et de la récidive, les services de la PJJ participent aux instances communales et inter communales : Contrats Locaux ou Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD et CISPD), selon une géographie prioritaire d'intervention.

Neuf stages de citoyenneté ou de formation civique ont été mis en place. 69 mineurs en ont bénéficié.

## PROTECTION DE LA POPULATION

### Planification et gestion de crise

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) a poursuivi ses efforts en 2012 pour développer les mesures de sécurité préventive, assurer la veille départementale en matière de gestion de crise et assurer l'entraînement des différents acteurs, tout en participant avec l'ensemble des services à la gestion d'événements.

Il a travaillé à l'organisation de la sécurité de 8 grands rassemblements et géré 70 demandes d'intervention du service de déminage.

44 alertes météo ou pollution atmosphérique ont été lancées à l'attention des élus via l'automate d'appel Gala.

8 mesures spécifiques ORSEC, parmi lesquelles, 2 plans particuliers d'intervention (PPI), ont fait l'objet d'une mise à jour :

- Le PPI du CEA Saclay (en cours d'approbation),
- le PPI Cim Antargaz,
- le plan départemental neige et verglas,
- le plan Électro-secours (en cours d'approbation),
- le plan inondation (en cours d'élaboration),
- le plan pollution cours d'eau,
- le plan iode,
- le plan canicule.

De plus, six exercices de sécurité civile ont été réalisés sur le département, dont un exercice

« nombreuses victimes » (NOVI) sur l'autoroute A10.



COD



Sur le terrain

Concernant la gestion de crise, 3 PCO ont été activés, dont 2 avec mise en veille du COD : démolition de l'autoroute A10 Courtaboeuf, meeting aériens de Cerny – La Ferté Alais, exercice nombreuses victimes sur l'autoroute A10.

Au titre de la Prévention, le SIDPC a participé à :

- 62 sous-commissions départementales sur site et 12 sur plan,
- 22 commissions d'arrondissement, avec visites réglementaires périodiques.
- dans le domaine du secourisme, 192 diplômes délivrés à l'issue de 8 examens de BNSSA.



Le SIDPC a également participé à des journées d'information, de prévention et de formation : journée des industriels organisée à l'EDIS, journée nationale de la sécurité intérieure, journée d'information à la sécurité civile pour le diocèse d'Évry, session d'information sur l'action de la Préfecture en cas de crise à destination des cadres de permanence de la SNCF.

Un dispositif de formation à la gestion de crise sur l'application CRISORSEC a été mis en place en collaboration avec le service formation du SDIS91, à l'attention de l'ensemble des services déconcentrés de l'État et des grands opérateurs susceptibles d'intervenir en cas de gestion de crise.

## Incendie et secours

### Effectif



Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) employait **3 287 agents** au 31 décembre 2012 (+0,9 % par rapport à 2011), dont 1 056 Sapeurs-Pompiers Professionnels (+1 %), 1 934 Sapeurs-Pompiers Volontaires (+1 %) et 297 Personnels Administratifs Techniques et Sociaux (+1,4 %).

De plus, **746 jeunes** ont été formés en 2012 pour assurer la relève, dont 528 Jeunes Sapeurs-pompiers répartis dans 27 sections en Essonne et 218 Pompiers Juniors.



Au total, plus de 1 800 jeunes de collèges et lycées ont été formés à la sécurité civile depuis 2003.

### Activité opérationnelle



©JM BLIN

En 2012, le SDIS a réalisé **88 991 interventions**, soit 244 par jour en moyenne.

On constate une légère baisse par rapport à 2011 pour la plupart des activités : accidents de la voie publique (4 598, soit -2,6 %), incendies (5 676, soit -9 %), opérations diverses (9 386, soit -19,5 %), risques technologiques (93, soit -29,6 %).

Le nombre de fausses alertes a également diminué : -0,4 % (244 en 2012 contre 245 en 2011, soit -1)

Le seul domaine dans lequel les interventions ont augmenté en 2012 est celui des secours à personnes : 69 238, soit +2,7 % par rapport à 2011.

Cinq interventions ont été particulièrement marquantes :

- Le 2 février 2012 : feu de transformateur EDF contenant 50 000 litres d'huile à Villejust (57 sapeurs-pompiers engagés)

- Le 23 février 2012 : feu de réserve de centre commercial à Angerville avec la présence de 8 500 litres de produit hydrocarboné (80 sapeurs-pompiers engagés)

- Le 12 avril 2012 : effondrement de toiture dans un bâtiment à usage de culte à Sainte-Geneviève-des-Bois, avec l'engagement de l'unité cynotechnique occupé (37 sapeurs-pompiers engagés)

- Le 5 mai 2012 : épisode orageux en Essonne qui a généré environ 500 appels et entraîné une cinquantaine d'interventions pour assèchements.

- Le 22 août 2012 : feu de corps de ferme à Méréville contenant environ 10 000m<sup>3</sup> de stockage de bois et menaçant six silos métalliques (85 sapeurs-pompiers engagés)



©J.BERTRAND

**Mériter chaque jour la confiance des usagers : le vote du SDACR (Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques) :**

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), élaboré sous l'autorité du Préfet par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), définit l'adéquation des moyens de secours à la réalité des risques.

En 2012, après révision de ses données, ce document majeur en matière de planification des secours a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée départementale.

## **Le SDIS à la pointe de la technologie :**

### **Sirco maires**



Après un an d'utilisation par ses agents et les autorités préfectorales, le portail « Sirco91 » s'est étendu en 2012 avec l'ouverture d'un espace dédié aux 196 maires du département.

Du fait de leur pouvoir de police, les maires peuvent consulter la plate-forme en ligne « Sirco91-maires » les avertissant, par mail et par un accès sécurisé, des événements opérationnels concernant leur territoire communal.

Devenu un outil incontournable, ce système d'information, de renseignement et de communication opérationnels (Sirco) démontre la capacité d'innovation du SDIS 91.

### **Déploiement d'Antares**

D'ici fin 2014, les sapeurs-pompiers de l'Essonne communiqueront via un réseau radio numérique nommé Antares (Adaptation nationale des transmissions aux risques et aux secours) comme les autres services concourant aux missions de la sécurité civile en France.

Depuis 2009, le SDIS prépare son déploiement.

En 2012, un pylône de transmissions de 60 m a notamment été construit à Étampes afin de relayer les transmissions Antares.

La mise en place d'Antares, qui est une commande de l'État, représente un investissement financier conséquent pour le SDIS : en 2012, l'investissement consacré à ce projet s'élève à 2,9 M€.



### **Télé-paiement en ligne**

Depuis juin 2012, les usagers peuvent utiliser le

système de paiement en ligne Tipi (titres payables par internet) pour le règlement des interventions payantes des sapeurs-pompiers (engagement des moyens sur des opérations hors-secours comme, par exemple, l'ouverture de porte non motivée par une urgence ou la destruction de nids d'hyménoptères hors voie publique).

Le SDIS 91 est la première collectivité en Essonne à déployer ce dispositif et le premier des SDIS. Cette modernisation du système de paiement a été rendue possible grâce au partenariat tissé avec la Paierie départementale et la Direction départementale des finances publiques (DDFIP). Après une intervention payante, le requérant est invité à se rendre sur le site internet officiel du SDIS ([www.sdis91.fr](http://www.sdis91.fr)) pour payer la facture qui lui a été adressée.

Ce service est sécurisé, accessible 7j/7 et 24h/24.

## **Améliorer les procédures et savoir-faire :**

### **Exercice incendie sur la ligne Orlyval**

Le 16 mai 2012, 58 sapeurs-pompiers ont participé à un exercice de nuit sur la ligne ferroviaire RATP Orlyval.

Le scénario prévoyait le déclenchement d'une alerte incendie sur une navette circulant en direction du terminal Ouest de l'aéroport d'Orly.

Le SDIS a pu mesurer l'efficacité de son plan d'intervention en testant, entre autres, le traitement de l'alerte d'un établissement connu, la connaissance des lieux et l'accès aux voies Orlyval.



### **Exercice « violences urbaines »**

Le 9 octobre 2012, l'ensemble des acteurs de la sécurité civile et de la sécurité publique du département, dont 26 sapeurs-pompiers manœuvrants, se sont réunis à l'hippodrome de Ris-Orangis pour se préparer à un épisode de troubles à l'ordre public.

L'efficacité des protocoles de coopération et de partage d'informations inter-services a été testée en suivant un scénario de feu éclatant dans un établissement recevant du public avec les interventions successives des sapeurs-pompiers, de la police et de la gendarmerie.

### **Exercice « ORSEC NOVI »**

Dans la nuit du 21 au 22 novembre 2012, 70 sapeurs-pompiers ont participé à une manœuvre « ORSEC NOVI » (Organisation de la réponse de la sécurité civile ; NOVI : Nombreuses victimes) de nuit sur l'autoroute A10.

Elle mettait en scène deux accidents de la voie publique impliquant 42 victimes.

La procédure du plan ORSEC NOVI, anciennement connu comme « Plan rouge », a été testée. Le centre opérationnel départemental et le poste de commandement opérationnel ont été activés.



### Promouvoir l'activité des secours et sensibiliser aux risques

Comme chaque année, le SDIS 91 a convié le public essonnien à plusieurs événements de sensibilisation :

- le 9 juin 2012 : à l'occasion de la Fête des agents du SDIS et du Conseil Général de l'Essonne, les sapeurs-pompiers ont parlé de leur métier à travers plusieurs stands d'information.
- le 23 juin 2012 : la 9<sup>e</sup> édition de la Journée nationale des Sapeurs-Pompiers a accueilli le public au centre de secours principal d'Arpajon. Démonstrations incendie et secours routier, sensibilisations aux risques... Cette journée s'est conclue par une manœuvre d'évacuation d'envergure avec la participation d'un hélicoptère de la Sécurité civile.



© JM BLIN

- en septembre 2012 : les sapeurs-pompiers de l'Essonne ont convié la population à 3 journées portes ouvertes des centres d'incendie et de secours de Ballancourt - Itteville (15 septembre), Cerny (22 septembre) et Limours (29 septembre).
- les 15 et 16 septembre 2012 : la 8<sup>e</sup> édition de Route 91 a permis au public de s'informer sur les risques liés à la route et d'en savoir plus sur les techniques de secours routier des sapeurs-pompiers.

• le 16 septembre 2012 : le 100<sup>e</sup> anniversaire du centre de première intervention de Puiset le Marais a été l'occasion pour le SDIS de revenir sur l'histoire du plus petit centre de secours du département et sur la présence indispensable des sapeurs-pompiers volontaires dans ses effectifs.

• le 6 octobre 2012 : le SDIS 91 a participé à la Journée de la sécurité intérieure au Centre commercial régional Evry2. Au menu de l'événement, démonstrations et sensibilisations, avec la présence des jeunes sapeurs-pompiers et des pompiers juniors.

### Encourager le volontariat



Du 20 au 26 août 2012, une nouvelle campagne de promotion du volontariat s'est affichée sur 700 abribus (recto/verso) appartenant au Conseil Général de l'Essonne.

Il s'agissait de la troisième opération de communication de cette envergure en Essonne.

### Le contrôle des Établissements Recevant du Public (ERP)

En 2012, le service Prévention du SDIS de l'Essonne a effectué 1 160 commissions communales.

Il a également participé à 56 réunions des commissions d'arrondissement et 12 de la sous-commission départementale.



©ex-pompier@free.fr

## PROTECTION DES CONSOMMATEURS ET SANTÉ ANIMALE

La mise en œuvre de plans de surveillance et de la directive d'orientation nationale, les enquêtes suite à plainte de consommateurs ou professionnels ou information des services partenaires, ont conduit la DDPP91 à prélever plus de 100 produits non alimentaires : vélos, textiles, friteuse, générateurs électriques, gants de protection, produits cosmétique..., aux fins d'analyses physico-chimiques.



©J.PORRET

Environ 50 % de ces produits ont été déclarés non conforme dont 19 % non conformes et dangereux.

Dans le cadre du programme de surveillance des entreprises responsables de la première mise sur le marché de produits non alimentaires (importateurs, fabricants, hors distribution directe aux consommateurs) 34 entreprises essonniennes ont été contrôlées donnant lieu à des rappels de réglementation, notification d'information réglementaire ou mesure de police administrative et/ou Procès-verbal.

La DDPP91 gère également au niveau du département le traitement des alertes (40 alertes ou FID traitées en 2013), dans les cas où un produit non alimentaire non conforme et/ou dangereux a été mis sur le marché, en vérifiant le bon déroulement des opérations de retrait ou de rappel, volontaire ou non, à la charge des opérateurs du marché.

## Sécurité sanitaire des aliments et qualité de l'alimentation

La mise en œuvre de plans de surveillance, les enquêtes suite à plainte de consommateurs ou professionnels ou information des services partenaires, la gestion des alertes communautaires et des signalements de produits non conformes ou dangereux ont conduit la DDPP91 à prélever 435 produits aussi bien alimentaires (pâtisseries, charcuteries, compléments alimentaires, vins et boissons...) que dits industriels (jouets, lisseurs pour cheveux, gants de protection, motobineuse, produits cosmétique...)

aux fins d'analyse microbiologique ou physico-chimique. Le taux de non conformité décelée s'est accru de 5 % suite aux analyses physico-chimiques alors que celui concernant les analyses microbiologiques 2,2 % en 2011 à 2,7 % en 2012. Malgré tout dans le secteur de la pâtisserie boulangerie le taux d'anomalie suite à contrôle reste élevé (70 %) et le nombre de procès-verbaux est important.



Il en est de même dans d'autres commerces alimentaires spécialisés : boucheries (71 %) primeurs- fromageries - traiteurs (83 %). Dans le cadre du programme de surveillance des entreprises responsables de la première mise sur le marché de produits alimentaires et non alimentaires (importateurs, fabricants, hors distribution directe aux consommateurs) 51 d'entre elles ont été contrôlées donnant lieu à des rappels de réglementation (30 %) ou notification d'information réglementaire (10 %). Une seule a fait l'objet d'une procédure contentieuse dans ce cadre là.

Dans le domaine en développement constant des compléments alimentaires, produits diététiques et produits accompagnés d'allégations de santé, 41 contrôles ont été réalisés en 2012. Des procédures contentieuses à l'encontre de sociétés essonniennes de vente de compléments alimentaires pour non déclaration, falsification par addition de substances interdites dans ce type de produits, ou mise en avant de propriété thérapeutique sont en cours.



Dans le domaine de la veille sanitaire, la DDPP mène les enquêtes, en lien avec la délégation territoriale de l'ARS, lors des déclarations de suspicion de toxi-infections alimentaires afin de définir l'origine éventuelle de ces épisodes et de remonter le cas échéant au transformateur ou au producteur de la denrée en cause. Elle gère également au niveau du département le traitement des alertes dans les cas où un produit alimentaire non conforme et susceptible d'être dangereux a été mis sur le marché, en vérifiant le bon déroulement des opérations de retrait ou de rappel à la charge des opérateurs.

8 enquêtes ont été menées dans le cadre de suspicions de toxi-infections alimentaires collectives départementales. Une a révélé l'origine alimentaire de l'événement (le germe pathogène *Clostridium perfringens*).

Par ailleurs, une soixantaine d'enquêtes ont été menées en 2012 par la DDPP suite à des alertes ou des signalements concernant des produits non conformes ou dangereux mis sur le marché.

Dans le cadre du traitement des alertes des produits non alimentaires à la suite d'une enquête menée par la DDPP de la Loire et un arrêté préfectoral émanant de ce département a ordonné le retrait rappel de disjoncteurs et interrupteurs différentiels non conformes et dangereux commercialisés par une société de St Étienne.

Cette mesure visait notamment un client grossiste essonnien destinataire de ces produits. Il s'est avéré que ce professionnel avait distribué ce produit auprès d'une trentaine de ses clients, auxquels il a fait parvenir à notre demande un courrier d'information et de rappel dans lequel il s'est engagé à leur remplacer les articles en cause.

#### **Le suivi de la restauration collective et de la première mise sur le marché des denrées :**



La programmation des contrôles selon une analyse de risques sanitaires a conduit à la réalisation par la DDPP de 411 inspections en 2012 dans le domaine de la restauration collective. Cette année encore, les cuisines centrales agréées du département ont fait l'objet d'un suivi rapproché puisqu'elles ont toutes été inspectées au moins une fois. Près de 30 % des inspections effectuées en restauration collective sont intervenues dans le secteur maternel et primaire, 15 % dans celui des établissements d'accueil de personnes âgées et 10 % environ dans chacun des secteurs des foyers médico-sociaux, des crèches, des collèges et des hôpitaux/cliniques.

Par ailleurs, une vingtaine d'agrément sanitaires ont été délivrés par la DDPP pour de nouveaux établissements du département ou de nouvelles activités relatives aux denrées d'origine animale.

## **Protection des consommateurs**

### **Action économique et veille concurrentielle**

L'essentiel de cette activité tenant aux régulations économiques est assuré désormais par la DIRECCTE. Seule compétente en matière de pratiques restrictives de concurrence, elle est chef de file en ce qui concerne les enquêtes relatives aux pratiques anticoncurrentielles, avec dans ce domaine l'appui essentiel des DDPP, qui conservent **un rôle en matière de veille concurrentielle : détection des indices d'ententes ou d'abus de position dominante.**



La détection des indices de pratiques anti-concurrentielles au niveau départemental est assurée notamment par un **suivi régulier et approfondi de la commande publique.**

Cette activité propre aux DDPP est également l'occasion d'une étroite coopération avec le service du contrôle de légalité, les réserves formulées par le représentant de la DDPP en commission d'appel d'offres donnant lieu à l'examen commun de l'opportunité d'un éventuel contentieux (deux propositions de déferé pour l'année).

Enfin l'ensemble des acheteurs publics du département bénéficient de l'appui du service pour l'analyse des difficultés tenant à un problème de concurrence constaté lors des appels d'offres ; ces difficultés peuvent en effet trouver leur origine dans des comportements dévoyés des entreprises (offres de couverture par exemple), mais également dans la mauvaise définition initiale des conditions de la consultation.

Pour l'année 2012 le service a été présent à 35 commissions d'appel d'offres et 2 commissions de DSP, pour 584 invitations ou convocations reçues. L'ensemble de ces participations a donné lieu à l'examen de 120 opérations.

Parmi les collectivités ou administrations suivies figurent en bonne place le Conseil Général, dont l'ampleur et la diversité des achats fournit une photographie représentative de l'activité économique du département, le District du Plateau de Saclay, la Communauté d'Agglomération Seine Essonne, le GENOPOLE, le SIOM de la Vallée de Chevreuse, la SEMARDEL, ainsi que nombre de communes ou groupements de communes.

L'examen de ces appels d'offres a permis la détection de six indices de pratiques anti-concurrentielles, dont certains donnent lieu à

enquête approfondie par la DIRECCTE et l'Autorité de la Concurrence.

Concernant les promotions, les réductions de prix et les ventes réglementées, une attention particulière a été portée sur l'organisation des publicités sur les lieux de vente et sur les sites Internet par les enseignes nationales.

Il a été observé une simplification de la signalétique, des fois au détriment du consommateur. De plus, l'annonce de rabais conséquents non réellement pratiqués a fait l'objet d'un suivi (rappel ou procédure contentieuse).



**Bilan : les commerçants indépendants ont du mal à « riposter » à la concurrence subie par les promotions et soldes, flottants ou fixes, des magasins succursalistes ou franchisés d'enseigne nationale et par les ventes promotionnelles croissantes de sites Internet.**

Les procédures contentieuses ont concerné des enseignes nationales et des ventes sur Internet d'entreprises détenant leur siège social dans le département de l'Essonne.

Les indépendants contrôlés ont fait l'objet d'une notification d'information réglementaire, ne connaissant pas encore la nouvelle réglementation.

Par ailleurs, la grande majorité des établissements qui ont fait l'objet d'un contrôle n'avaient jamais été contrôlés ou n'avaient pas été visités depuis le 1er janvier 2006 (source IRIS).

Les professionnels ont été informés :

1° des nouvelles dispositions prévues par l'arrêté du 31 décembre 2008 et relatives à l'indication des conditions préférentielles accordées à certaines catégories de consommateurs.

2° de la non interférence des soldes sur les conditions générales édictées par le magasin en matière d'échange, de reprise ou de garantie.

En ce qui concerne les relations entre professionnels et la veille concurrentielle, les professionnels ont été sensibilisés sur l'objectif de la nouvelle réglementation, qui est de ramener en

2012 les délais de paiement à des délais compatibles avec l'économie internationale.

Les accords interprofessionnels ont été encouragés (extension des accords interprofessionnels visant des délais inférieurs à 60 jours).

L'action de la DDSP montre l'importance de sensibiliser en amont et en aval les partenaires sur une diminution des délais et sur la formalisation de leurs conditions générales de vente et de leurs relations commerciales, formalisation qui permet de réduire les litiges entre professionnels.

Plusieurs enquêtes ont été menées dans le secteur du transport des personnes, en pleine évolution depuis l'apparition d'un grand nombre d'entrepreneurs individuels.



©transportservice.fr

Des rappels ont été adressés à certains d'entre eux.

Par ailleurs, un grand nombre de taxis annonçant sur différents supports de communication des publicités de nature à induire en erreur ont eu des rappels de réglementation, qui, en grande majorité, ont été suivis d'actions correctives.



©essonne.fr

### **Protection économique des consommateurs**

En 2012, les professionnels itinérants, dont la qualification est souvent fictive, sillonnent encore les pavillons de personnes âgées, proposent des travaux de rénovation allant du plus simple à des opérations lourdes d'isolation et de changement de couverture à des prix souvent exorbitants (30 000 voire 40 000 €) sans devis préalable, sans aucune possibilité de se dédire et bien sûr



en se faisant remettre les sommes sous forme d'espèces ou de différents chèques.

Ces travaux présentent souvent des malfaçons et dans quelques cas le chantier est abandonné.

Le consommateur fragile se retrouve donc avec des travaux non couverts par la garantie décennale et sans recours puisqu'il a payé d'avance les travaux.

Ils sont très difficiles à identifier (documents commerciaux avec adresse fictive) bien souvent et ce, malgré la collaboration de la DDFIP (BCR).



©demenagement.vivastreet.com

La DDPP a saisi directement le parquet sur la base de diverses incriminations.

Le très valorisant partenariat Bleu Ciel d'EDF avec des entreprises du bâtiment pour des diagnostics thermiques ou de sécurité des installations a fait beaucoup d'émules.



Peu de critères discriminants ont été imposés par EDF dans ce partenariat ce qui a permis à certaines entreprises peu fiables d'ouvrir de nombreuses portes de particuliers en le revendiquant.

Ces sociétés pratiquent majoritairement un démarchage téléphonique ou à domicile en ciblant des personnes âgées résidant en maison individuelle.

Dans certains cas, les employés de ces entreprises, jouant sur la confusion et la confiance du public envers cet électricien, ont fait signer des ordres de réparation à des prix souvent prohibitifs.

L'usage d'un papier à entête avec des dizaines de logos de grands noms notamment le logo EDF et de logos d'organismes certificateurs finissait de rassurer le consommateur.

Le montant de la prestation est souvent élevé et assorti d'un crédit à la consommation qui engage le consommateur sur de longues durées.

La DDPP est intervenue plusieurs fois en saisissant le parquet pour diverses incriminations et demandant à EDF de retirer « l'agrément » donné à l'entreprise poursuivie.

En fait, l'enquête auprès d'EDF montrait qu'il ne gérait pas ses partenaires, ne luttait pas contre l'usage abusif de son logo malgré nos demandes et/ou les pratiques délictueuses de certains entreprises. Depuis, quelques efforts de la part d'EDF ont été constatés notamment dans le renforcement des conditions partenariales.

Le démarchage téléphonique suivi d'un courrier de confirmation est la pratique la plus répandue pour la prospection des clients en matière d'établissements installés sous le régime du bail précaire.

En effet, ces sociétés, installées en baux précaires (la durée du bail de location varie de 5 jours à 4 mois) font appel à des sociétés de télémarketing pour la prospection des clients.

Le rôle de ces dernières consiste, à partir des pages blanches de l'annuaire téléphonique, à appeler un grand nombre d'abonnés dont le domicile est situé dans la zone de chalandise du magasin.

Le but est d'obtenir le passage en magasin (assorti de cadeaux) des « gagnants ».

Cette pratique permet de sélectionner une base de clients potentiels pour favoriser le passage en magasin, uniquement, de ceux qui peuvent être marqués par une certaine crédulité.

Ici, la réglementation sur le démarchage, en ce qui concerne le délai de rétractation, n'est pas respectée (prise d'acompte ou de chèque le jour de passage au magasin suite à l'invitation, livraison le même jour)

Pour les baux précaires les rabais sont systématiques.

Aucun meuble n'est vendu au prix affiché. Le montant du rabais varie selon la pugnacité du client.

Le paiement, la remise du chèque d'acompte, la signature de l'autorisation de prélèvement (avec remise du RIB) et la livraison se font le plus souvent dans les 7 jours (sans tenir compte du délai de rétractation), si ce n'est la soirée du même jour de passage au magasin même si les clients ont été démarchés.

La DDPP a également traité le dossier "monté" de Pratique commerciale agressive (PCA) de la part de la société VGC- VOGICA et le suivi du dossier multi plaintes suite au dépôt de bilan, les dossiers EHPAD, services à la personne des autres administrations...



Dans le domaine de la protection économique des consommateurs, la DDPP de l'Essonne est intervenue plus particulièrement sur les dossiers suivants.

La direction a été destinataire de plus de soixante plaintes provenant de consommateurs situés sur l'ensemble du territoire, victimes de démarcheurs proposant des installations de panneaux photovoltaïques pour le compte d'une société implantée dans l'Essonne.



©hellopro.com

Les démarcheurs peu scrupuleux, se recommandant d'EDF-Plein Ciel, présentaient les ventes comme des participations à des programmes nationaux de développement des énergies renouvelables, et faisaient faussement miroiter des avantages fiscaux importants et une haute rentabilité de l'installation.

Par ailleurs, les règles du démarchage n'étaient pas respectées, et les dossiers de demande de crédit étaient parfois faussement établis.

Le coût des installations varie entre 25 000 et 40 000 €, ce qui est très supérieur à la moyenne des prix pratiqués par des installateurs sérieux.

Une procédure a été transmise au procureur de la République.



©1000-annonces.com



©serrurier.com

La DDPP est également intervenue dans le secteur des réparateurs (serrurerie, plomberie),

qui sont sollicités la plupart du temps en urgence, et exigent des consommateurs, souvent sous la contrainte morale voire physique, le paiement de sommes totalement disproportionnées au regard des travaux réalisés et du temps passé.

La difficulté à laquelle se heurtent les enquêteurs réside dans le fait qu'il s'agit souvent de réseaux franciliens bien organisés, domiciliés à des adresses fictives ou privées, et dont les responsables ignorent les services de l'État.

### Le commerce électronique

Le développement du commerce électronique a pour pendant l'augmentation des litiges dans ce secteur.



©Imodev.org

Les plaintes des consommateurs portent sur des litiges contractuels (problèmes de livraison, non conformité des articles livrés, etc...) ou font état de pratiques illicites : présentation trompeuse, absence de mentions obligatoires, etc...

72 sites implantés en Essonne ont été contrôlés. 29 avertissements ont été adressés aux responsables des sites, 12 injonctions ont eu pour but de modifier des pratiques litigieuses, et 2 PV ont été adressés au Procureur de la République, l'un concernant un site proposant des abonnements de coffrets de maquillage et de bijoux, l'autre étant une agence de voyage.

Enfin, à l'occasion du blocage des prix des carburants, la DDPP est intervenue à 186 reprises pour contrôler les sites d'information sur les prix des carburants, afin de vérifier la conformité des prix annoncés avec ceux pratiqués en station-services.



Quand cela s'est avéré nécessaire, les données du site ont été rectifiées par l'exploitant.

## Protection de la santé animale et de l'environnement

Chargée du suivi de 529 élevages ou lieux de détention d'animaux, la DDPP réalise des inspections visant à contrôler le bon respect des règles de protection animale et de surveillance des maladies animales.

Elle assure le suivi de certaines installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

103 établissements ont été contrôlés en 2012, aboutissant à la rédaction de 2 procès verbaux, 3 suspensions d'activité et 20 mises en demeure. En outre 393 autorisations administratives (autorisations d'expérimenter, certificats de capacité, autorisation de transport) ont été délivrées.



Enfin, 128 carnivores ont été mis sous surveillance en 2012, afin de vérifier qu'ils n'ont pas pu transmettre le virus de la rage aux personnes mordues.

### Santé animale

L'année 2012 a été marquée par plusieurs événements intéressant la santé animale.

La surveillance de la salmonellose dans les élevages de volailles s'est poursuivie en 2012. Aucun foyer de salmonellose aviaire n'a été détecté dans le département. Le suivi des élevages de volailles, poulets de chair et poules pondeuses, constituent une priorité d'action du service en raison de l'impact potentiel d'une infection à Salmonella en termes de santé publique.



En ce qui concerne les élevages de ruminants, la surveillance des maladies réglementées (brucellose, tuberculose, fièvre catarrhale ovine...) s'est poursuivie en 2012.

Des suspicions de brucellose (survenue d'avortements groupés dans un élevage ovin) et de tuberculose (réactions douteuses au test d'intradermo-tuberculination dans un élevage bovin) ont du être gérée par la DDPP.

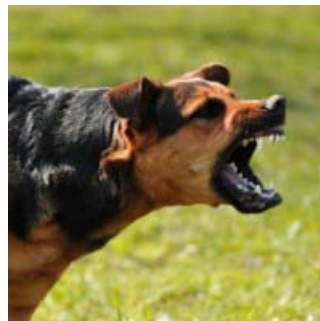
La mise en place d'examens complémentaires a permis dans chaque cas de lever la suspicion.



Dans le cadre de la vigilance vis-à-vis des maladies légalement réputées contagieuses, le plan d'urgence concernant la fièvre aphteuse a par ailleurs été mis à jour et testé lors d'un exercice qui a impliqué plusieurs services de l'État (DDT, ARS, SIDPC).

Dans le domaine de l'apiculture, un arrêté préfectoral de déclaration d'infection a été pris en 2012 en raison de la découverte dans un rucher d'une maladie contagieuse des abeilles, la loque américaine.

Enfin, la rage représente toujours une menace en France en raison du risque d'introduction sur notre territoire de carnivores infectés en provenance de pays non indemnes.



Chien enragé©wanimo.com

17 carnivores importés illégalement ont ainsi été placés sous surveillance vétérinaire en 2012, 121 carnivores ont été placés sous « surveillance

mordeur » et 19 prélèvements ont été adressés à l'Institut Pasteur à des fins de recherche de rage.

Le service PSAE est en contact régulier avec les organismes à vocation sanitaire (groupement régional de défense sanitaire d'Île-de-France, groupement de défense sanitaire des abeilles de l'Essonne), les vétérinaires et d'autres organismes ou administrations (Fédération des Chasseurs, ONCFS, DDT, Conseil Général) afin d'optimiser le maintien d'un réseau de surveillance des maladies des animaux.

### Protection animale

L'activité du service dans le domaine de la protection animale s'articule autour de trois axes principaux.

Le contrôle des activités d'expérimentation animale (inspections des locaux, instruction des demandes administratives) est une activité importante en raison du nombre d'établissements concernés et des espèces détenues (primates, carnivores).



©eleveurs-online.com

Le suivi des établissements de vente d'animaux de compagnie est un deuxième secteur prioritaire, en raison du flux significatif d'animaux dans un département très urbanisé comme l'Essonne. Des contrôles ont ainsi été réalisés comme chaque année dans le cadre de l'opération ministérielle protection animale vacances.

Enfin, le suivi des établissements détenant des équidés fait l'objet d'une attention particulière du service PSAE en raison du nombre d'établissements concernés.



La DDPP est intervenue dans l'instruction des dossiers des formateurs à l'attestation d'aptitude « chiens dangereux » et des vétérinaires évaluateurs et la parution sur le site Internet de la préfecture des 2 listes correspondantes pour une facilité d'accès à l'information pour les détenteurs d'animaux concernés.

55 certificats sanitaires pour l'exportation d'animaux vivants ont été signés en 2012, majoritairement à destination du Moyen-Orient, de l'Asie et de l'Amérique du Sud.

### Protection des espèces sauvages



Cette activité reste importante en raison de la nature des animaux concernés, qui peuvent appartenir à des espèces protégées ou dangereuses.

Ainsi, 35 autorisations administratives de détention d'animaux ont été instruites et attribuées cette année.

### Inspection des installations classées (ICPE) des filières animales

La DDPP est chargée de suivre certaines ICPE, en particulier des établissements détenant des animaux vivants (élevage de volailles, élevages de bovins, établissement de présentation au public d'animaux de la faune sauvage, piscicultures).



©facebook.fr

Les inspections visent en priorité les établissements ayant une activité présentant des risques élevés de pollutions de l'environnement. Les contrôles effectués en 2012 ont permis la mise à jour des autorisations administratives devenues obsolètes.

### Inspection des autres installations classées

En 2012, l'unité territoriale Essonne de la DRIEE Île-de-France a réalisé 167 inspections.

52 arrêtés de mise en demeure ont été notifiés, dont 43 à des installations qui ne respectaient pas les prescriptions de fonctionnement et 9 à des exploitants en situation irrégulières.

2 arrêtés de suspension d'activité ont été pris contre des installations relevant de l'autorisation qui présentaient des risques graves pour l'environnement ou des nuisances importantes.

29 plaintes pour nuisances diverses ont été reçues en 2012 par la DRIEE.

7 plaintes concernaient des installations classées pour la protection de l'environnement et connues de la préfecture.

Les autres signalements se partageaient à parts égales en deux catégories : les plaintes qui concernent des activités ne relevant pas de la réglementation des installations classées mais du pouvoir de police du maire et des plaintes qui concernent l'exercice illégal d'une activité soumise à la réglementation des installations classées.

Sur les 12 contrôles inopinés sur les rejets eau ou air effectués en 2012 par la DRIEE, 6 se sont révélés légèrement non conformes.

Les contrôles inopinés de recherche de légionelles dans 22 établissements se sont révélés conformes à l'exception d'un seul.

Indépendamment des 9 dossiers d'autorisation instruits dans l'année 2012, l'inspection des installations classées de la DRIEE a proposé 17 arrêtés de prescriptions d'exploitation complémentaires.

L'information des citoyens est une activité importante de l'UT DRIEE.



Indépendamment de la participation et de l'animation des 16 réunions de commissions prévues par le code de l'environnement ou prescrites par le préfet (commission de suivi de site), la DRIEE a traité environ 400 demandes de notaires et d'information de bureaux d'étude et près d'une centaine d'avis ont été donnés sur des permis de construire d'installations classées ou sur des sites ayant connus une activité industrielle.

Ce volume d'activité se situe dans la moyenne des volumes enregistrés au cours des années précédentes.

### Élimination des transformateurs aux polychlorobiphényles (PCB)

Le décret du 18 janvier 2001 qui transpose en droit français la directive 96/59/CE du 16 septembre 1996 concernant l'élimination des polychlorobiphényles (PCB), prévoit la réalisation d'un plan d'élimination des PCB.



La DRIEE est chargée de s'assurer de la bonne mise en œuvre de ce plan.

Ainsi des 24 appareils encore recensés en 2011 (hors appareils faisant l'objet d'un plan particulier), 7 font encore l'objet à la fin de l'année 2012 soit d'une demande d'élimination soit d'une demande de compléments d'information sur les conditions de leur élimination.

L'action nationale 2013 portera sur la vérification de l'achèvement des opérations de traitement ou d'élimination effective des appareils contenant plus de 500 ppm de PCB pour l'ensemble des détenteurs du plan national.

## RESPECT DES LOIS ET LIBERTÉS LOCALES

### DANS LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

#### Les travaux d'accessibilité sur les sites préfectoraux d'Évry, Palaiseau et Étampes

##### Accessibilité du bâtiment « préfecture » au sein de la cité administrative d'Évry



Depuis septembre 2009 et sur la base d'un diagnostic « accessibilité » de l'ex DDEA (actuelle DDT), plusieurs opérations immobilières ont été menées pour adapter l'ensemble des cheminements et des accès « piéton » de la cité administrative aux dispositions réglementaires relatives à l'accessibilité des services publics.

Les opérations réalisées entre 2010 et 2012 concernent les travaux suivants :

- Réalisation des cheminements piétonniers pour les personnes de tout handicap, reliant tous les bâtiments de la cité administrative à partir des accès principaux « piétons » de la cité.
- Construction d'un sas à double porte donnant accès à l'allée Charles de Gaulle pour les personnels et les visiteurs extérieurs en dehors des heures d'ouverture d'accueil du public
- Remplacement du sas d'entrée de la préfecture :
  - sas principal (sas A) du bâtiment Préfecture (aux normes d'accessibilité),
  - sas secondaire (sas B) jouxtant l'accueil général, et donnant accès au parking intérieur

##### Accessibilité des bâtiments des deux sous-préfectures

Sur le site de la sous-préfecture de **Palaiseau**, l'installation d'un modulaire, en 2011, pour accroître les capacités d'accueil du public étranger a permis de mettre aux normes d'accessibilité le bâtiment administratif principal (cheminement adapté et sanitaires publics).

Sur le site de la sous-préfecture d'**Étampes**, et sur la base des audits d'accessibilité de 2010, un projet d'aménagement global de l'accessibilité des deux bâtiments administratifs est lancé depuis mai 2012 et les premiers travaux interviendront en 2013.

Cette opération doit rendre accessible les trois niveaux du bâtiment principal avec l'installation d'un ascenseur extérieur.

##### Les nouvelles réglementations et les nouveaux logiciels

Depuis l'automne 2012, la biométrie est intégrée à l'application de gestion des dossiers étrangers (AGDREF BIO) et permet la prise des empreintes des usagers venant déposer une demande de titre de séjour.



©V.DELPRAT



©V.DELPRAT

La fin de l'année a été surtout consacrée à la mise en œuvre de la circulaire du 28 novembre 2012 relative à l'admission exceptionnelle au séjour qui a généré une affluence exceptionnelle au séjour qui a nécessité la mise en place d'un dispositif d'accueil spécifique par l'ouverture de 3 guichets dédiés.

Le traitement des dossiers au guichet est optimisé par un examen de la complétude en pré accueil à la fois pour les cartes grises et les permis de conduire.

## Le service d'immatriculation des véhicules (SIV)

La réforme de la commission médicale depuis le 1er septembre 2012 et la suppression du certificat médical autorisant deux mois de conduite, a modifié les flux des usagers concernés pour lesquels l'édition d'un nouveau permis de conduire est immédiatement prise en charge. 184 833 opérations ont été réalisées dans le département de l'Essonne.



Le délai d'attente au guichet est de 30 minutes soit moitié moins qu'en 2011.

Le délai moyen de traitement des dossiers adressés par courrier est descendu de 7 jours en 2011 à 2 jours en 2012.

Un raccourcissement des délais de traitement a été enfin obtenu à hauteur de la moyenne francilienne malgré 13 833 opérations supplémentaires entre 2011 et 2012.

## Les permis de conduire



48 362 titres ont été émis, ce qui reste constant par rapport à 2011.

Le délai de traitement des demandes en différé s'est aussi maintenu à cinq jours.

1 898 suspensions des droits à conduire ont été notifiées.

## Les titres d'identité : CNI et passeports

Les services ont traité près de 112 400 demandes de cartes nationales d'identité, un chiffre équivalent à celui de 2011.

76 800 passeports ont été édités soit 7 000 titres supplémentaires.

En revanche le taux de dossiers incomplets reste trop important et pénalise le travail des agents des mairies, des sous-préfectures et de la Préfecture.

En ce qui concerne les cartes nationales d'identité, ce taux atteint toujours 8,9 % alors qu'il est inférieur à 7,4 % en Île-de-France et 6 % sur le plan national.

Cela signifie que les services ont dû encore renvoyer plus de 10 000 dossiers aux mairies alors que ce chiffre devrait être de moins de 7 000.

Pour les passeports le taux des retours affiche 11 % soit 8 500 dossiers retraités.

L'amélioration des taux de retour qui, au global concernent 18 500 dossiers par an, reste un axe de travail prioritaire formalisé avec les collectivités locales en 2012.



©MVJD



## L'accueil des ressortissants étrangers

À Évry, l'année 2012 a été marquée par une augmentation significative du nombre d'usagers étrangers accueillis en préfecture : il est passé de 120 000 à près de 146 000, soit 20 % de plus.

Celle-ci s'explique par une augmentation importante du flux des demandeurs d'asile et par une forte affluence générée par la mise en œuvre de la circulaire du 28 novembre 2012 relative à l'admission exceptionnelle au séjour.

Le bureau s'est attaché à améliorer encore les conditions d'accueil des usagers par différents dispositifs :

- dès l'ouverture des grilles, orientation directe vers les guichets d'instruction des usagers disposant du formulaire et du dossier en rapport avec leur situation administrative ;
- augmentation du nombre de guichets ouverts pour l'instruction des dossiers.



Par contre, le nombre de ressortissants étrangers accueillis dans les deux sous-préfectures a diminué de manière significative : -21 % pour Palaiseau et -7 % pour Étampes par rapport à 2011.

Les 3 sites de l'Essonne (Évry, Palaiseau et Étampes) ont délivré environ 36 000 titres de séjour dont environ 75 % en renouvellement. Cela représente une légère diminution par rapport à 2011 (-10 %), année qui avait été marquée par une épuration des stocks de dossiers.

L'immigration familiale (familles de français et liens privés et familiaux) représente 35 % des titres délivrés en première demande et renouvellement.

Les demandes de cartes de séjour pour soins sont en hausse significative : +11 % par rapport à 2011.

Les régularisations par le travail sont en augmentation (+20 %).

Les premières demandes d'asile ont fortement augmenté au second semestre de l'année 2012 (1 274 premières demandes en 2011 pour 682 en 2011) soit 86 % d'augmentation.

Les demandes de réexamen ont également subi une augmentation.

362 personnes ont obtenu le statut de réfugié en 2012.

## Les naturalisations



En 2012, le bureau a porté son effort sur une amélioration sensible de l'accueil en doublant les plages d'ouverture de la permanence téléphonique dédiée à la prise de rendez-vous.

## Acquisition de la nationalité française par décret

Poursuite de la procédure d'instruction des dossiers selon la méthode dite du 3 en 1 : les dossiers sont réceptionnés et instruits à l'occasion d'un unique rendez-vous donné aux postulants.

En 2012, près de 4 200 rendez-vous ont été assurés.

Ainsi, 2 286 décisions ont été émises. 60 % de ces décisions ont été favorables à la naturalisation du postulant.

1 450 décrets de naturalisation ont été remis à l'occasion de 19 cérémonies.

## Acquisition de la nationalité française par mariage

En 2012, 484 déclarations d'acquisition de la nationalité française par le mariage ont été instruites.

Depuis l'automne, les étrangers devenant français par déclaration acquisitive sont associés aux cérémonies de naturalisation organisées en préfecture.

## L'éloignement

L'année 2012 a été marquée par des évolutions jurisprudentielles et législatives (loi du 31 décembre 2012) en matière de placement en garde à vue des étrangers en situation irrégulière. Le bureau a dû adapter son organisation tout au long de l'année en étroite concertation avec les services interpellateurs.



La problématique aiguë des campements d'étrangers en situation irrégulière a nécessité une amélioration de leur suivi en lien étroit avec le cabinet du préfet, les services de police et de gendarmerie et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) dans le cadre du dispositif d'aide au retour.



Globalement, les principaux obstacles à l'éloignement demeurent la délivrance insuffisante des laissez-passer consulaires et la non



prolongation de la rétention administrative sur décision du juge des libertés et de la détention.

L'objectif de 1 039 reconduites effectives en 2012 assigné à l'Essonne par le Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration a été atteint.

1 055 reconduites effectives ont donc été réalisées sur un total de 3 044 mesures prises, soit un taux de réussite de 35 %.

Les éloignements effectifs se répartissent en trois catégories : 61 % concernant des personnes sorties de la maison d'arrêt de Fleury Mérogis, 13 % après interpellation sur la voie publique, 26 % de retours volontaires.

L'unité d'identification de la DDPAF a pour mission l'identification des étrangers incarcérés à la maison d'arrêt de Fleury Mérogis, faisant l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire.

Elle est à l'origine de 648 éloignements du territoire, soit 82 % des éloignements forcés du département en 2012.

Le centre de rétention administrative (CRA) de Palaiseau, d'une capacité de 40 places, a subi, en mars 2012, un incendie, qui a réduit sa capacité de moitié durant 9 mois.



©ladepeche.fr

204 étrangers en situation irrégulière sur le territoire national ont été éloignés à l'issue de leur rétention dans ce centre.

Il présente la particularité d'accueillir un nombre important d'étrangers élargis de maison d'arrêt de Fleury Mérogis (33 % des retenus).

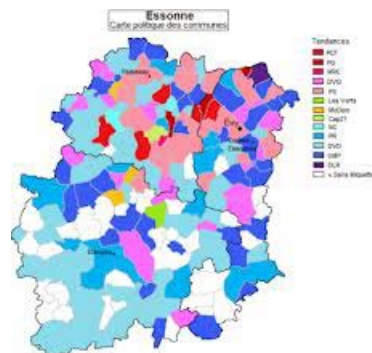
### **Contentieux des étrangers**

Nombre de contentieux traités : 1 160 (+16 % par rapport à 2011).

Les décisions préfectorales ont été annulées dans 28 % des dossiers, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne régionale.

## **DANS LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

### **Conseil aux collectivités**



©wikipedia.fr

Les services de la préfecture et des sous-préfectures interviennent régulièrement pour conseiller les collectivités et leurs élus sur de très nombreuses questions d'ordre juridique et financier en amont et en aval de leur prise de décisions. Les questions de fonctionnement des assemblées, du droit d'expression des élus, d'analyse des statuts, les problématiques de représentation au sein des assemblées locales sont fréquentes.

Le conseil apporté par la préfecture et les sous-préfectures aux collectivités, sous forme de contacts téléphoniques, de courriers électroniques, de réunions, de circulaires ou de lettres à visée pédagogique prend de plus en plus d'importance.

En 2012, une cellule de suivi et d'expertise en matière d'accès au crédit des collectivités locales, dont certaines ont fait part de leur difficulté, a été mise en place en lien avec les services de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP).

### **Contrôle de légalité et contrôle budgétaire**

Dans le cadre de ses activités de contrôle de légalité et de contrôle budgétaire, la Préfecture de l'Essonne a été destinataire en 2012 de 74 455 actes non budgétaires et 3 494 actes au titre du contrôle budgétaire, soit une baisse d'environ 4,1 % par rapport à 2011 (77 663 actes reçus) pour les actes non budgétaires et une augmentation de 9 % pour les actes budgétaires.

Ainsi, ont été transmis en 2012 :

- 18 004 actes de commande publique ;
- 13 562 actes relatifs aux agents territoriaux ;

- 13 589 actes d'urbanisme et d'environnement ;
- 2 541 décisions de police ;
- 26 579 autres actes ;
- 831 Budgets primitifs et 2 663 autres actes budgétaires.



Le nombre des collectivités qui transmettent leurs actes pour contrôle de légalité par voie électronique via l'application ACTES est encore en hausse cette année.

Au 31 décembre 2012, 122 collectivités également reliées à ACTES, dont 52 dans sa version budgétaire, transmettaient une partie de leurs actes par voie dématérialisée.

En 2012, cela représente 22 116 actes reçus par cette voie.

261 lettres d'observations ont été formulées sur les actes de commande publique, 139 sur les actes relatifs aux agents territoriaux, 124 sur les actes d'urbanisme, 12 sur les actes de police, 200 sur les autres actes, soit au total 736 lettres d'observations tous domaines confondus (937 l'année précédente, soit environ 21,5 % de plus). Le contrôle budgétaire a pour sa part donné lieu à 813 lettres d'observations ou remarques.

En 2012, 11 déférés en annulation ont été engagés devant le tribunal administratif dont 6 avec demande de référé suspension, concernant les actes relatifs à l'urbanisme, aux agents territoriaux, les actes de commande publique, les actes de police. Par ailleurs, cinq jugements ont été rendus par le tribunal administratif sur des déférés, tous favorables au préfet, 4 suspensions ont été également obtenues.

## Enquêtes publiques et projets d'aménagement



La préfecture a organisé 7 enquêtes publiques au

titre des projets d'aménagement et a pris 7 déclarations d'utilité publique.

Il s'agit pour une part de dossiers de Zones d'Aménagement Concertée (ZAC), mais aussi de renouvellement urbain de quartier ou encore du projet de transport en commun en site propre Massy Saclay.

Au titre de la loi sur l'eau, 13 enquêtes publiques ont été organisées soit une augmentation de 62 % par rapport à 2011.

## Élections



Le service des élections de la Préfecture a été fortement mobilisé en 2012 pour organiser, outre les élections présidentielles et législatives, les élections suivantes :

### Élections politiques :

- Élection municipale complémentaire dans la commune du Val-Saint-Germain les 15 et 22 janvier 2012 (Le conseil municipal a perdu le tiers de ses membres).
- Élection municipale complémentaire dans la commune d'Écharcon les 25 mars et 1er avril 2012 (suite à la démission du Maire Robert Coquidé).
- Élection cantonale partielle de Ris-Orangis les 9 et 16 septembre 2012 (démission du conseiller général titulaire et de sa suppléante).
- Élection municipale complémentaire dans la commune de Cheptainville les 25 novembre et 2 décembre 2012 (application de la jurisprudence du Conseil d'État du 6 février 1880, *Élections de Rauton* qui permet au préfet de décider à tout moment de pourvoir aux vacances qui se produisent au sein du conseil municipal dans les communes de moins de 3 500 habitants).



### **Élections professionnelles :**

- Élection du nouveau président et des membres du bureau de la CCI Essonne le 2 juillet 2012.
- Élection des juges au Tribunal de commerce d'Évry des 3 et 16 octobre 2012.

### **Installations classées**

L'activité de suivi des installations classées du département a été très intense en 2012.

Ont été réalisés, outre 6 enquêtes publiques, 77 récépissés de déclaration et 93 décisions relatives à des sanctions.

Il s'agissait de mises en demeure, suspensions consignations, levées de mise en demeure.

En outre, 63 récépissés de transports de déchets ont été délivrés, soit une augmentation de 100 % par rapport à 2011.

### **Intercommunalité**

La loi sur la réforme des collectivités locales dite loi « RCT » du 16 décembre 2010 a confié aux Préfets la conduite de la politique de rationalisation de la carte de l'intercommunalité.

Les objectifs fixés (achever la couverture du territoire en rattachant l'ensemble des communes à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, rationaliser les périmètres de ces derniers et supprimer les syndicats devenus obsolètes) ont été atteints en 2012.

La situation de départ de l'Essonne était favorable, puisque 85 % des communes faisaient déjà partie d'un EPCI.

Cependant, un travail de concertation étroite a été mené avec les élus pendant 18 mois pour aboutir à la refonte d'une partie de la carte intercommunale, intégrer l'ensemble des communes isolées tout en optimisant les périmètres.

Les projets ont été conduits en partenariat avec

les élus locaux et les membres de la commission départementale de coopération intercommunale, l'ensemble des collectivités du département ayant été consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Aussi, à l'issue de ce processus très participatif et de la prise des arrêtés préfectoraux en découlant, à compter du 1er janvier 2013, l'ensemble des communes de l'Essonne font maintenant partie d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Sur la base de ce nouveau schéma, la DDT poursuit l'accompagnement des collectivités compétentes sur les thématiques de l'eau et de l'assainissement en co-pilotant le groupe de travail « Eau potable, rivière, assainissement ».

Ce groupe de travail a pour objectif de formuler une série de propositions visant à regrouper plusieurs syndicats détenant des compétences identiques, sur la base d'études technico-économiques adaptées.



# CARTE DES EPCI À FISCALITÉ PROPRE

(POPULATIONS TOTALES AU 1er JANVIER 2013)



Source : (c) IGN/D TOPOINSEE population totale 2010  
 Réalisation : DDT91/SPA/SIG - Mai 2013

Echelle 1:180 000

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

## SOUTIEN À L'ÉCONOMIE

### Soutien aux entreprises

La DDFIP s'est mobilisée au côté des autres acteurs dans un contexte de crise.

#### **La Commission des Chefs de service financier et des Représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage de l'Essonne (CCSF)**

La Commission des Chefs de service financier et des Représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage de l'Essonne (CCSF) s'est réunie à 7 reprises en 2012.

Elle a examiné les saisines de 58 entreprises, employant 1 004 salariés, et accordé à 52 d'entre elles un plan d'apurement échelonné de leur passif social et fiscal.

Elle a procédé également au réexamen des dossiers de 58 entreprises, auxquelles un plan avait déjà été accordé mais qui ne parvenaient à le respecter.

La grande majorité des entreprises (75 %) qui ont saisi la CCSF peuvent être classées parmi les très petites entreprises (TPE), employant moins de 20 salariés.

Néanmoins, 5 % des entreprises en difficulté comptaient plus de 100 salariés. Les secteurs d'activité les plus représentés sont la construction, les services aux entreprises et l'industrie manufacturière.

La CCSF a également été saisie de 133 demandes de remises de dettes formulées dans le cadre de l'article L.626-6 du Code de commerce par des entreprises placées en sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire.

#### **Le Comité d'examen des difficultés de financement des entreprises de l'Essonne (CODEFI)**

Le Comité d'examen des difficultés de financement des entreprises de l'Essonne (CODEFI) a tenu quatre réunions au cours de l'année 2012.

### Les remboursements de TVA, crédits d'impôt

Les services de la DDFIP ont porté une attention particulière au traitement dans les meilleurs délais des demandes de remboursements des excédents d'acomptes d'impôt sur les sociétés, des crédits d'impôt et des crédits de TVA.

En effet, ces demandes ont continué à faire l'objet d'un traitement prioritaire et 82,7 % d'entre elles ont été réglées dans un délai de 30 jours.

Après le pic observé en 2009, les remboursements de crédits d'impôts recherche (CIR) continuent de diminuer.

Cela étant, 296 remboursements de crédits d'impôt recherche ont néanmoins été effectués au titre de l'année 2012, pour un montant total de 48 M€.

Les autres remboursements effectués au titre de l'impôt sur les sociétés (principalement les excédents d'acompte d'impôt sur les sociétés et, plus marginalement les reports en arrière de déficits) continuent de progresser significativement par rapport à 2011.

Ils se sont ainsi élevés à 109 M€ en 2012 pour 78 M€ en 2011.

### La médiation du crédit

Au 3 juin 2013, la situation consolidée de l'Essonne était la suivante : sur **511** dossiers déposés, 430 ont été acceptés et pris en charge et 423 d'entre eux sont instruits et clôturés.

Parmi eux, **56 %** ressortent en médiation réussie.

Depuis son lancement en 2008, la médiation du crédit a permis de conforter la situation dans leur activité de **221** sociétés, de débloquer 63 M€ de crédits et préserver **4 213** emplois.

Les entreprises faisant appel à ce dispositif sont à 93 % des TPE ou PME de moins de 50 salariés. Parmi elles, le secteur des services est prédominant (43 % des dossiers).

Les difficultés concernent principalement les lignes de découvert et les besoins de crédit à court terme, pour des montants inférieurs à 50 000 € dans 58 % des cas, ce qui fait des banques les principaux acteurs concernés.

## L'EMPLOI

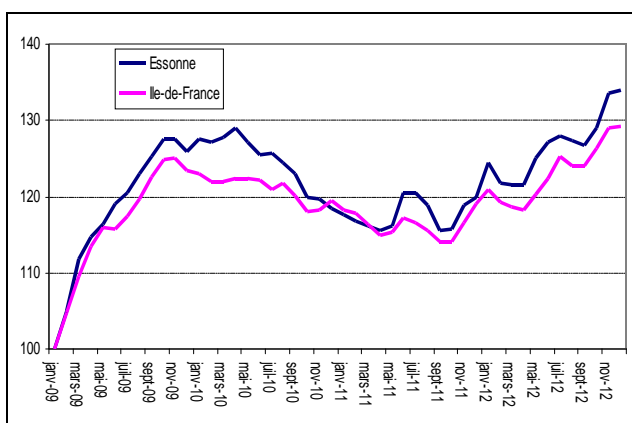
### La situation de l'emploi dans le département en 2012

À la fin du mois de décembre 2012, en Essonne, 49 150 personnes sont inscrites comme demandeurs d'emploi en catégorie A.

En un an, le nombre d'inscrits en catégorie A a progressé de 9,7 % (+4 300 demandeurs). Cette hausse est un peu supérieure à celle observée en Île-de-France (+8,6 %) mais reste légèrement inférieure à celle observée en France métropolitaine (+10,0 %).

La progression de la demande d'emploi de catégorie A a été la plus importante au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2012 (+4,5 % en 3 mois, soit la plus forte augmentation des départements franciliens).

#### Une augmentation sensible du nombre de jeunes inscrits à Pôle emploi



Source : Dares / Pôle emploi – calcul des CVS :  
DIRECCTE Île-de-France

Fin décembre 2012, 7 200 jeunes âgés de moins de 25 ans sont inscrits à Pôle emploi en catégorie A en Essonne, nombre en augmentation de 10,1 % en un an.

Cette hausse est plus importante que celle observée en Île-de-France pour les moins de 25 ans (8,4 %).

### L'anticipation des mutations économiques

#### Le recours au chômage partiel

Ce dispositif compense la baisse d'activité des entreprises par la prise en charge d'une partie des coûts de rémunération.

En 2012, 151 demandes de chômage partiel, incluant des renouvellements, ont été déposées

par 111 établissements essonniers, concernant 2 520 salariés pour 249 217 heures indemnisées.

En 2012, le recours au chômage partiel a subi une hausse conséquente par rapport à l'année 2011, explicable en partie par le recours au dispositif de deux grandes entreprises.

La tendance à la hausse du nombre de dossiers déposés en fin d'année 2012 semble se confirmer en début d'année 2013, puisque 29 nouvelles demandes ou renouvellements ont déjà été déposés au cours du mois de janvier 2013.

Parmi ces demandes, 10 seulement ont concerné des entreprises de plus de 50 salariés, la majorité d'entre elles (60 %) concernant des entreprises de moins de 10 salariés.

Les secteurs d'activité concernés sont variés, mais les secteurs du bâtiment, de l'automobile ou de la métallurgie sont plus particulièrement touchés par manque de visibilité sur les carnets de commandes.

Parmi les demandes de chômage partiel déposées en 2012, 21 conventions d'Activité Partielle de Longue Durée (APLD) ont été signées.

Au total, ce sont 1 487 salariés qui ont été indemnisés au titre de l'APLD.

#### Les procédures de licenciement collectif

En 2012, 43 procédures concernant la suppression de 1 586 postes ont été notifiées à la DIRECCTE de l'Essonne.

12 procédures se font dans le cadre de Redressements Judiciaires ou Liquidations Judiciaires.

Les secteurs les plus touchés sont :

- le commerce et la distribution,
- le crédit à la consommation,
- le secteur du gardiennage,
- la logistique,
- l'imprimerie.

#### Le Fond National pour l'Emploi (FNE)

- Convention d'allocation spécifique du FNE : pas de convention signée en 2012 suite à instruction DGEFP du 10/10/2011.
- 7 conventions d'allocation temporaire dégressive (ATD) ont été conclues pour 265 bénéficiaires potentiels, 24 salariés ont adhéré à ces conventions (en 2011, 13

conventions avaient été signées et 79 salariés avaient adhéré). Le nombre de conventions signées a diminué de 46,16 % et le nombre d'adhésions de 69,62 % entre 2011 et 2012. À titre de comparaison, 43 adhésions en 2010 et 89 adhésions en 2009.

- Suite à instruction DGEFP n° 2011-24 du 21 octobre 2011, une convention cellule de reclassement est envisageable uniquement en cas de circonstances exceptionnelles et doit être soumise à l'appréciation préalable de la DGEFP. Dans ces conditions, 1 convention cellule de reclassement a été signée en 2012 dans le secteur de l'imprimerie pour 31 bénéficiaires potentiels, 27 salariés ont adhéré. À titre de comparaison, en 2011, 7 conventions avaient été signées pour 779 bénéficiaires potentiels, 349 salariés avaient adhéré.
- Pas de convention AME entreprise (ex FNE FORMATION) signée en 2012. En 2011, 2 conventions avaient été signées pour 58 bénéficiaires, en 2010, 3 conventions signées.
- Pour les conventions GPEC : 6 conventions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ont été signées en 2012 : 1 convention de préparation des entreprises aux enjeux de la GPEC avec comme porteur la MDE Corbeil/Évry, 4 conventions d'actions collectives de GPEC avec comme porteurs CCI91, CMA91, STP 91, FFB 91, qui vont accompagner des entreprises de moins de 300 salariés jusqu'à l'élaboration d'un plan d'actions GPEC. À titre de comparaison, en 2011, 4 conventions avaient été signées.

### Les conventions de revitalisation

il s'agit pour une grande entreprise (plus de 1 000 salariés) qui procède à des restructurations ayant un impact sur l'économie du bassin d'emploi sur lequel elle est implantée de contribuer à recréer autant d'emplois que sa restructuration n'en a supprimé sur le bassin d'emploi.

Le département de l'Essonne compte 7 conventions actives en 2012, pour un objectif de création ou de maintien de 1 145 emplois.

4 conventions sur 7 concernent l'industrie. Principales activités concernées: informatique, automobile, pharmacie, transport aérien, secteur bancaire.

En 2012, une convention de revitalisation est

arrivée à échéance.

Les actions mises en œuvre ont permis d'aboutir à l'objectif de création d'emploi fixé. Il s'agissait d'une reprise de locaux, proposant des emplois aux salariés sur le site.

Cette société a su mettre à profit sa rentabilité au profit d'investissements structurants lui permettant de diversifier ses activités et de créer de l'emploi : 21 salariés en 2010, 40 en 2012.

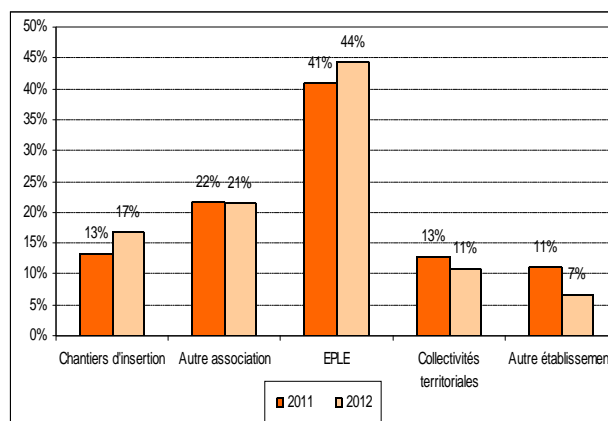
## Principales mesures de la politique de l'emploi

### LES CONTRATS AIDES

#### Contrats aidés du secteur non marchand CUI-CAE

Pendant l'année 2012, 3870 CUI-CAE ont été prescrits en Essonne, soit 99,7 % de l'objectif annuel. Le taux de réalisation est supérieur au taux francilien (97,3 %) et comparable au taux national (99,8 %).

Au final, le nombre de contrats conclus au cours de l'année 2012 augmente (+6 %).



Source : ASP

### Caractéristiques du public

67 % des bénéficiaires sont des femmes, contre 65 % l'an dernier. La structure par âge a très peu évolué par rapport à l'an dernier : les jeunes représentent 24 % du public et les seniors 25 %.

Age	Hommes	Femmes
<b>25 ans et moins</b>	<b>11,6 %</b>	<b>12,2 %</b>
<b>Entre 26 et 49 ans</b>	<b>14,8 %</b>	<b>36,9 %</b>
<b>50 ans et plus</b>	<b>6,3 %</b>	<b>18,2 %</b>
<b>Total</b>	<b>32,7 %</b>	<b>67,3 %</b>

82 % des bénéficiaires étaient inscrits à Pôle emploi avant leur entrée en CUI-CAE.

Parmi les inscrits, 52 % y étaient inscrits depuis plus d'un an sans aucune interruption (demandeurs d'emploi de longue durée).

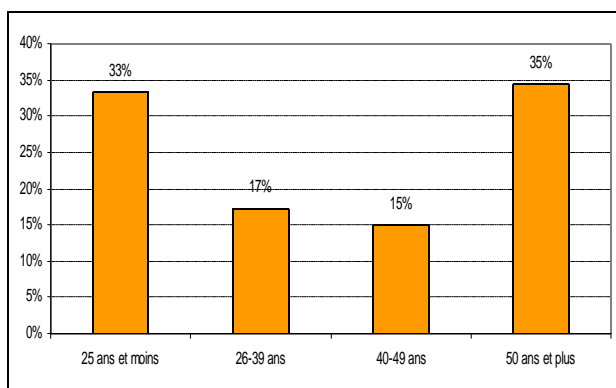
Cette proportion a augmenté de 7 points par rapport à l'année précédente.

40 % des bénéficiaires n'ont aucun diplôme, 18 % possèdent un BEP ou un CAP, 41 % ont un niveau de formation au moins égal au baccalauréat.

15 % des bénéficiaires sont au RSA.

### Contrats aidés du secteur marchand CUI-CIE

Durant l'année 2012, 601 CUI-CIE ont été prescrits en Essonne, soit 108 % de l'objectif annuel (111 % en Île-de-France et en France).



Source : DARES/ASP

Les deux tiers des bénéficiaires sont des hommes. Par rapport à l'an dernier et conformément aux orientations régionales, la mesure a été rééquilibrée au profit des jeunes qui représentent 33 % des bénéficiaires, soit 2 points de moins que la part des seniors.

La moitié des bénéficiaires étaient auparavant inscrits à Pôle Emploi sans aucune interruption depuis plus de 12 mois (demandeurs d'emploi de longue durée).

Leur niveau de formation est un peu plus élevé que celui des personnes en CUI-CAE : 34 % des bénéficiaires n'ont aucun diplôme, 24 % ont un CAP ou un BEP, 41 % ont un niveau de formation au moins égal au baccalauréat.

8 % des bénéficiaires sont au RSA.

La plupart des employeurs sont de petits établissements.

Deux tiers des salariés en CUI-CIE travaillent dans un établissement de 10 salariés ou moins, 8 % seulement travaillent dans des établissements de 100 salariés et plus.

Les contrats ont été conclus avec des entreprises relevant d'activités très diversifiées. 25 % des bénéficiaires sont dans des entreprises industrielles ou du BTP. Dans le tertiaire, dominant le commerce de détail (18 % des contrats), l'hôtellerie-restauration (10 %), le commerce de gros (8 %).

### L'ALTERNANCE

#### Le contrat d'apprentissage : campagne 2011/2012

La campagne 2011/2012 a connu un maintien du nombre de contrats d'apprentissage signés. 4 830 contrats ont été validés, contre 4 824 l'année précédente.

71 % de ces contrats sont gérés par la CCI de l'Essonne, 26 % par la CMA et 3 % par la chambre d'agriculture d'Île-de-France.

Les deux tiers des contrats conclus par les employeurs de l'Essonne ont bénéficié à des jeunes résidant dans le département, le tiers restant étant conclu avec des jeunes résidant dans d'autres départements.

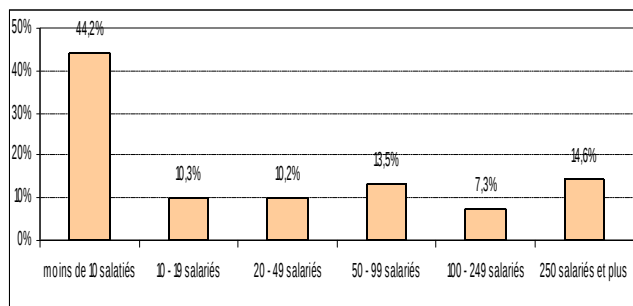
Inversement, plus de 2 800 jeunes essonniers ont pu bénéficier d'un contrat avec un employeur d'un autre département, principalement à Paris, dans les Hauts-de-Seine et dans le Val-de-Marne.

Au total, un peu plus de 6 000 jeunes essonniers sont entrés en contrat d'apprentissage durant la campagne 2011/2012.

#### Les employeurs

Les 4 830 contrats d'apprentissage de la campagne ont été signés avec presque 2 900 employeurs différents. Les trois plus importants sont, par ordre décroissant : la SNECMA, Faurecia et Sanofi-Aventis.

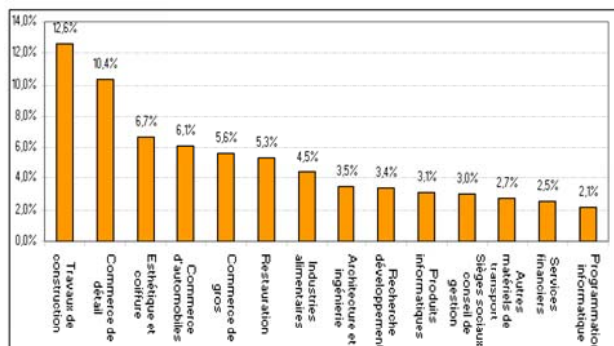
La plupart des employeurs sont de petite taille, avec une forte proportion d'entreprises de moins de 10 salariés.



Source : UT DIRECCTE 91



Quatorze secteurs d'activité (nomenclature Insee détaillée) ont conclu au moins cent contrats en 2011/2012, la construction et le commerce de détail ayant réalisé à eux seuls presque le quart des contrats.



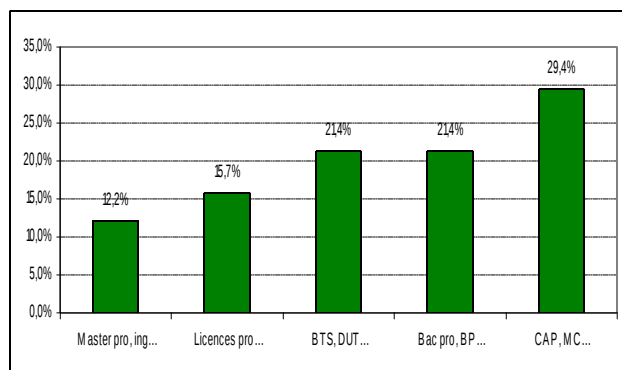
Source : UT DIRECCTE 91

### Les apprentis

Plus de la moitié des apprentis embauchés par les entreprises du département étaient auparavant scolarisés, le quart avait un autre contrat d'apprentissage, 14 % étaient étudiants et 8 % connaissaient une autre situation : salarié sur contrat précaire, demandeur d'emploi...

Un peu moins de la moitié d'entre eux suivent leurs cours dans un CFA du département, 15 % les suivent dans un CFA parisien, 31 % dans un CFA d'un autre département francilien, 7 % dans un CFA de province.

Les diplômes de niveau V restent ceux qui sont le plus fréquemment préparés, mais la part des formations supérieures s'accroît et atteint pour cette campagne 49 % des formations préparées.



Source Ariane, traitement DIRECCTE

Par niveau de formation, les diplômes les plus fréquemment préparés par les apprentis travaillant dans les entreprises de l'Essonne sont les suivants :

- Master pro informatique et ingénierie des

réseaux,

- DCG (comptabilité et gestion),
- BTS négociation et relation clients,
- Bac pro commerce,
- CAP coiffure et CAP cuisine.

Malgré l'importance des spécialités tertiaires, une nette majorité des apprentis sont des jeunes hommes : 63 %.

Compte tenu de la hausse des niveaux de diplômes préparés, les entrées en contrat se font à des âges de plus en plus élevés : 48 % des jeunes ont 20 ans ou plus, mais 28 % ont encore moins de 18 ans.

Enfin, les 2 800 jeunes essonniers qui ont signé leur contrat avec un employeur situé hors du département préparent souvent des diplômes de niveau plus élevé que ceux qui sont restés dans leur département.

Ils sont 67 % à préparer un diplôme d'enseignement supérieur, dont 22 % un master ou un diplôme d'ingénieur.

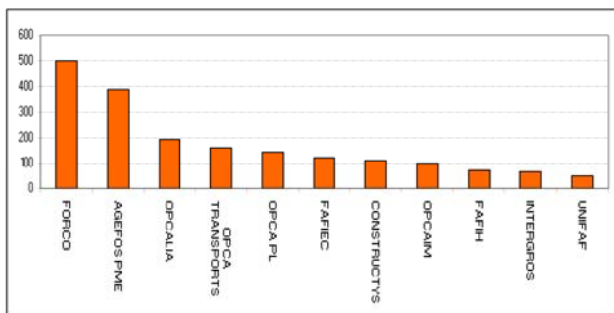
14 % seulement préparent un diplôme de niveau V (CAP..).

### Le contrat de professionnalisation – année 2012

2 174 contrats de professionnalisation conclus par des employeurs de l'Essonne ont été enregistrés en 2012. Ce chiffre est sensiblement inférieur (-8,5 %) à celui de l'année 2011. Cette baisse est un peu supérieure à celle observée en Île-de-France (-6,9 %) mais équivalente à la baisse en France métropolitaine.

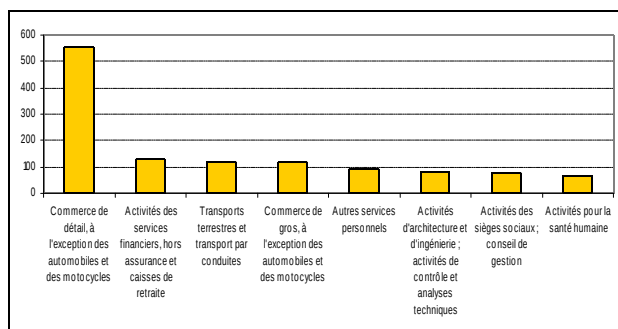
Les habitants du département représentent 60 % des entrées en contrat de professionnalisation dans une entreprise de l'Essonne. Mais 2 100 Essonniers sont entrés en contrat de professionnalisation chez un employeur exerçant dans un autre département francilien, principalement à Paris (900) et dans les Hauts-de-Seine (500). Au total, 3 600 habitants du département sont entrés en contrat de professionnalisation en 2012.

Les trois quarts des contrats conclus en Essonne relèvent de 7 OPCA qui ont chacun financé plus de 100 nouveaux contrats au cours de cette période, FORCO et AGEFOS gérant à eux seuls 40 % des contrats.



Source : Extrapro, traitement DIRECCTE

## Les employeurs



Source : UT DIRECCTE 91

En 2012, 1 150 établissements employeurs différents sont à l'origine des 2 200 contrats essonniers. Les principaux employeurs ont été pour cette campagne, dans un ordre décroissant : Carrefour (160 dans ses différentes implantations), SGS Qualitest Industrie, Courdim (Intermarché).

Le commerce (gros et détail) réalise à lui seul 30 % des contrats, principalement les hypermarchés et supermarchés.

La taille des établissements où s'exécute le contrat est très diversifiée : 29 % sont effectués dans des établissements de moins de 5 salariés, 22 % dans des établissements de plus de 250 salariés.

## Les salariés

En 2012, 21 % des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation conclu avec un employeur du département avaient plus de 25 ans au moment de leur entrée en contrat, et 40 % de 18 à 21 ans. Les hommes sont légèrement majoritaires (51 %).

13 % des salariés ont déjà un diplôme au moins égal à la licence lorsqu'ils entrent en contrat, 68 % possèdent au moins le baccalauréat. 15 % n'ont aucun diplôme.

Avant la signature du contrat, deux situations

prédominaient : un tiers des jeunes étaient demandeurs d'emploi et un autre tiers sortaient de formation initiale ; l'enchaînement « stage de formation puis contrat de professionnalisation » était également assez fréquent, avec près de 15 % de jeunes concernés.

## Les contrats

Les deux tiers des contrats préparent à un diplôme ou à un titre homologué, 14 % à un CQP, 19 % à une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective de branche.

Les spécialités de formation sont très orientées vers les services, les formations aux spécialités de la production ne représentant que 11 % des contrats.

Un groupe de spécialités se détache nettement : le commerce et la vente qui concernent plus du tiers des contrats.

Quatre autres groupes de spécialités sont suivis par plus de 100 salariés :

- transport, manutention, magasinage ;
- santé ;
- informatique ;
- comptabilité, gestion.

## La poursuite du développement de l'insertion par l'activité économique (IAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) en Essonne est importante, en croissance et a de bons résultats en insertion.

Le département comporte 54 structures d'insertion par l'activité économique (11 % de l'Île-de-France), une couverture territoriale privilégiant le Nord-est du département et les zones urbaines les plus en difficulté.

Les associations intermédiaires sont plus grosses que dans les autres départements d'Île-de-France, les entreprises d'insertion plus petites, les Ateliers et chantiers d'insertion de taille francilienne.

Les Associations intermédiaires sont dotées de capitaux propres importants ; les ateliers et chantiers d'insertion sont animés principalement par trois grandes structures régionales ; les 2 régies de quartier sont dynamiques ; les entreprises d'insertion sont de petite taille, avec peu de capitaux propres, peu de fonds de roulement et de force commerciale.

Les 2 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) implantées depuis fin 2011 sur le territoire poursuivent leur développement.

Un travail en partenariat existe grâce à un réseau

départemental, le CAIE91, mais aussi à un CDIAE au fonctionnement régulier et à une bonne collaboration des 3 grands financeurs.

Près de 3 000 salariés ont été en insertion dont 77 % en associations intermédiaires ; soit 564 Équivalent temps plein dont 51 % en associations intermédiaires.

Parmi les publics prioritaires, notons 41 % en ZUS-CUCS et 31 % de publics RSA ; 30 % des sorties sont en emplois durables.

### La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)



Au 31 décembre 2012, 85 dossiers ont été déposés, contre 133 dossiers en 2011, ce qui représente une diminution de 38 %.

Les dossiers déposés en 2012 l'ont été par :

- 53 % de salariés (dont 3% d'usagers des ESAT),
- 5 % par des gens du voyage, dans le cadre d'une action mise en place avec le Conseil Général, l'Association des gens du voyage en Essonne et l'AFPA,
- 42 % de demandeurs d'emploi.

La part des salariés est la même que celle observée en 2010, elle était légèrement supérieure en 2011 : 56 %.

Les demandes concernent :

- le secteur tertiaire : 56,7 % des demandes,
- pour 20,9 % le secteur du bâtiment,
- pour 16,4 % le secteur du transport et de la logistique,,
- pour 6 % le secteur industriel (process de fabrication essentiellement).

Les demandes concernent toujours essentiellement les titres de niveau **V** (42 %), contre 31 % pour le niveau **IV** et 27 % pour le niveau **III**.

Contrairement à ce qui avait été constaté depuis 2009, les demandes pour un titre de niveau III sont inférieures à celles pour un niveau IV. Plusieurs dossiers ont en effet concerné des demandes dans le secrétariat, de niveau IV, et compte tenu du nombre relativement faible de dossier sur l'année, cela a peut être suffi à infléchir la tendance.

Les titres professionnels les plus demandés sont :

- Niveau V : les titres du secteur du second œuvre bâtiment (près de 45 % des demandes et notamment le titre de « **peintre en bâtiment** » du fait de l'action en faveur des gens du voyage),

le titre d'« **assistante de vie aux familles** » (22 % des demandes de niveau V) et les titres du secteur de la restauration (20 % des demandes de niveau V)

- Niveau IV : « **secrétaire assistante** » et « **secrétaire assistante comptable** » ou « **médico-sociale** » représentent un tiers des demandes.

- Niveau III : « **assistante commerciale** » et « **assistante de direction** », représentent près des trois quarts des demandes.

Par rapport à 2010, la typologie des titres demandés est inchangée sur les niveaux IV et III.

### Les actions partenariales menées.

Une action partenariale engagée depuis 2006 avec les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) du département permettant la certification des titres du Ministère chargé de l'emploi pour les travailleurs handicapés de ces structures, sur les titres professionnels d'« **ouvrier du paysage** », « **agent de restauration** », « **agent de propreté et d'hygiène** » a été poursuivie en 2012.

Cette action est réalisée par l'AFPA de l'Essonne et également depuis 2011 par le Centre de La Gabrielle, intervenant déjà sur plusieurs départements d'Île-de-France, ce qui permet d'élargir l'offre de certification à des diplômes de l'Éducation Nationale.

7 bénéficiaires d'ESAT ont ainsi pu valider 2 des 3 CCP du titre professionnel d'« **ouvrier du paysage** »

La VAE, et la certification pour les salariés des chantiers d'insertion et des structures de l'insertion par l'activité économique, sur les titres du second œuvre bâtiment ont également été financés en 2012.

Une action initiée en 2011, en partenariat avec le Conseil Général de l'Essonne, en faveur des gens du voyage, a continué en 2012. En effet, ces derniers ont besoin d'une certification pour s'inscrire à la Chambre des Métiers et pouvoir exercer leur activité.

Trois personnes ont obtenu le titre professionnel de « **peintre en bâtiment** », une a obtenu 2 des 3 CCP le constituant. L'action va être poursuivie en 2013 et s'inscrit désormais dans le schéma départemental du Conseil Général de l'Essonne.

Sur 10 salariés d'un chantier d'insertion à Grigny, bénéficiaires d'une action concernant la certification du titre d'« **agent de restauration** », 6 ont obtenu le titre complet et 4

ont obtenu 2 des 4 CCP constitutifs du titre.

### Concernant la certification des titres professionnels du Ministère chargé de l'emploi au cours de l'année 2012 :

- **525** titres professionnels, et **93** certifications partielles ont été délivrés par le Ministère chargé de l'emploi, suite à un examen ayant eu lieu dans l'un des deux centres AFPA de l'Essonne.
- **589** titres professionnels, et **165** certifications partielles ont été délivrés par le Ministère chargé de l'emploi, suite à un examen ayant eu lieu dans l'un des 17 centres agréés de l'Essonne (16 en 2011).

Au total, **1 114** titres professionnels et **258** certifications partielles ont été délivrés en 2012, chiffre supérieur à celui de 2011 en ce qui concerne le nombre de titres complets.

Pour la première fois, le nombre de titres délivrés par les centres agréés est légèrement supérieur à celui des titres délivrés par l'AFPA, mais un centre supplémentaire a été agréé en 2012 sur le titre « *d'assistante de vie aux familles* »

Cependant, la voie d'obtention par la VAE reste marginale et concerne moins de 5 % des certifications, essentiellement en centre AFPA, ce qui est similaire à la représentation régionale.

### Services à la personne (SAP)



©dynamique-  
embauche.fr



©multidom-  
services.fr



©proxiservices-  
letempsdevivre.fr



©ville-breuillet.fr



©kelprochoisir.co  
m



©hercule-  
insertion.com

Le département de l'Essonne recense 512 structures de services à la personne (SAP).

8 nouvelles structures ont obtenu un agrément.  
134 nouvelles structures ont procédé à une auto-

déclaration dont 86 en tant qu'auto entrepreneurs. (la montée en puissance des auto entrepreneurs s'explique en partie par la facilité de la démarche). En termes de créations d'emplois, ces derniers ne créent que leur propre emploi (temps partiel ou temps plein).

4 structures ont fait l'objet d'un refus d'agrément.  
1 structure a fait l'objet d'un retrait d'agrément.

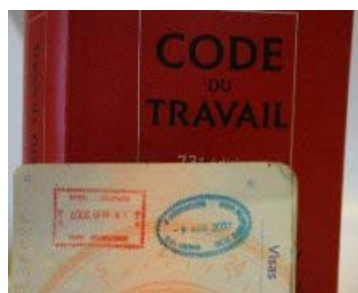
Le service SAP de l'UT DIRECCTE travaille en étroite collaboration avec le Conseil Général qui émet son avis pour les agréments.

### La main d'œuvre étrangère

Le nombre de demandes d'introduction a baissé par rapport à l'année 2011

En effet, la DIRECCTE totalise 197 dossiers sur contre 279 en 2011, soit une baisse de 29,4 %.

Parmi ces dossiers, 22 ont été traités en refus, essentiellement sur les introductions dites « classiques », les autres cas concernant des détachements, des salariés en mission ou des cadres de haut niveau.



Concernant la régularisation par le travail et les changements de statut, une baisse de la demande par rapport à 2011 est également constatée.

La DIRECCTE comptabilisait 564 dossiers fin 2012, dont 70 toujours en cours d'instruction, contre 893 pour l'année 2011, soit une diminution de 28,5 %.

Il y a eu 213 demandes de changement de statut et 281 demandes de régularisation par le travail (article 40 de la loi du 20 novembre 2007).

111 refus ont été prononcés, en application, notamment, de la circulaire du 31 mai 2011 qui a durci les critères d'évaluation compte tenu de la hausse constante des demandeurs d'emplois présents sur le territoire national.

Ces critères ont été revus par la circulaire du 12 janvier 2012 afin de maintenir l'attractivité des universités françaises vis-à-vis des étudiants étrangers, la circulaire du 31 mai 2011 visant à limiter les accords pour les changements de statuts et les demandes d'introduction ayant finalement été abrogée par la circulaire du

31 mai 2012, rendant ainsi l'instruction plus favorable pour les étudiants.  
Le taux de refus a donc diminué par rapport à l'année 2011.

Pour la régularisation par le travail des sans-papier, une nouvelle circulaire est parue le 28 novembre 2012.

Elle prévoit que la demande de régularisation par le travail peut être examinée dès lors que la personne est en mesure de prouver qu'elle est en France depuis 3 ans et qu'elle a travaillé. Des bulletins de salaires sont demandés en fonction de la durée de présence en France (3 ans, 5 ans ou 7 ans de présence).

Ces dossiers seront traités directement en préfecture par des titres de séjour « vie privée et familiale » et le reste reviendra au service de la main d'œuvre étrangère, sans opposabilité de la situation de l'emploi dès lors que l'ancienneté dans le travail sera avérée. Il est à ce jour difficile d'évaluer le nombre de dossiers qui seront concernés par cette circulaire.

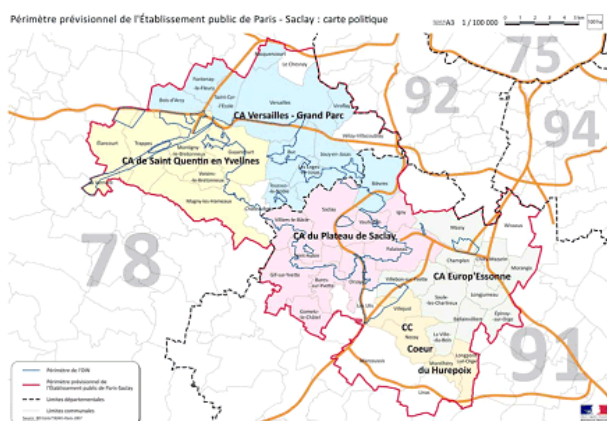
La DIRECCTE a également reçu 50 dossiers de demande de renouvellement de titre de séjour salarié contre 119 en 2011, soit une diminution de 58 %.

26 ont été accordés, 13 refusés et 11 sont en cours de traitement.

Elle a délivré 908 APT (autorisation provisoire de travail) aux étudiants, contre 889 en 2011, soit une augmentation de 2,1 % et traité 187 conventions de stage durant l'année 2012.

## POLITIQUE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION ET INVESTISSEMENTS D'AVENIR

### Opération d'Intérêt National (OIN) du plateau de Saclay



©senat.fr

L'Opération d'Intérêt National (OIN) a été créée par le Décret n°2009-248 du 3 mars 2009. Pour mener à bien ce projet, l'État a mobilisé des moyens financiers importants au titre du Grand emprunt (1 Md€) et du plan Campus (850 M€). Un financement supplémentaire a été apporté avec l'obtention en février 2012 du label Initiative d'excellence (dotation Idex2 de 950 M€)

Le développement de la desserte, notamment en transports en commun, constitue un enjeu fort pour la réussite du projet de cluster. Ainsi le schéma du réseau de transport public du Grand Paris, approuvé par décret le 24 août 2011, prévoit une forte desserte de l'OIN, avec 5 gares en Essonne, dont 3 sur le plateau.



L'Établissement Public de Paris-Saclay (EPPS) est chargé de la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Il travaille à un projet d'aménagement du territoire de l'OIN avec pour mission de favoriser le développement du cluster et de donner une identité à ce territoire.

Un schéma de développement territorial à l'échelle du périmètre de l'OIN a été adopté par le conseil d'administration de l'EPPS le 13 janvier 2012.

Ce document de stratégie fait figure de préambule au futur contrat de développement territorial (CDT) « Saclay-Territoire Sud » qui devrait être validé en novembre 2013.

Le Sud du plateau doit accueillir une importante partie du futur campus et deux projets phares de cette organisation ont commencé à se mettre en place : l'aménagement du quartier de l'École Polytechnique (dont la ZAC a été créée par arrêté préfectoral du 12 avril 2012) et celui du quartier du Moulon.



Quartier Joliot-Curie ©u-psud.fr

Par ailleurs, le développement de ce cluster doit prendre en compte la préservation des zones agricoles et naturelles.



©caps.fr

Dans cette perspective la loi relative au Grand Paris a prévu la création d'une zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF).

Le projet, fruit d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, a été soumis au préalable à enquête publique du 12 mars au 14 avril 2012.

### Les investissements d'avenir

Le département est impliqué directement ou un peu plus indirectement (les cohortes et les actions espace transport sont de portée régionale) dans 72 projets pour un montant de 1 904,44 M€. Cela représente 31 % des projets franciliens et 50 % de l'enveloppe financière allouée à l'Île-de-France.

L'appel à projets « initiatives d'excellence », doté de 7,7 Md€ a pour ambition de faire émerger en France cinq à dix pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial, capables de rivaliser avec les plus grandes universités du monde. L'Idex Paris Saclay concentre 28 % des dotations non consommables allouées à l'échelle régionale.

L'Essonne participe également à 3 des 28 projets régionaux lauréats en matière d'excellence en formation innovante (IDEFI). Cela représente un montant de 15,9 M€, soit 11 % de l'enveloppe régionale.



©Alain Polignon / ONISEP

Les résultats aux appels « laboratoires et équipements d'excellence » confortent la qualité des équipes scientifiques particulièrement reconnues dans le domaine de la biologie santé pour le pôle de Saclay. Les 38 projets essonniers (dont 37 sur le plateau de Saclay) constituent une masse budgétaire de 20 % et 50 % de l'enveloppe régionale au titre du LABEX (162 M€) et de l'EQUIPEX (166,5 M€).



Dans le cadre de l'action « santé et biotechnologies », l'Essonne est présente dans 6 des 13 projets « biotechnologies et bioressources », 3 des 12 projets en bioinformatique, 1 des 2 démonstrateurs pré-industriels en biotechnologie, 8 des 20 lauréats des deux appels à projet « infrastructures nationales de recherche en biologie - santé ». Cela représente 70 %, 24 %, 51 % et 66 % des dotations régionales respectives pour chacun des domaines.

Par ailleurs, un nouvel institut d'excellence sur les énergies décarbonées va voir le jour à Saclay (IPVF) dans le domaine du photovoltaïque. Les trois projets de société d'accélération de transfert technologique (SATT) retenus en Île-de-France, dont un à Saclay, vont permettre de structurer les dispositifs d'innovation existants et de renforcer les transferts de technologie entre les laboratoires franciliens et les entreprises.

### Exemples de contrats de projet État – Région (CPER) 2007 - 2013

#### CPER R1\_P01 DIGITEO LABS : Parc de recherche en sciences et technologies de l'information

Digiteo est le « parc de recherche » dédié aux Sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) du plateau de Saclay fondé en 2004 par les établissements du plateau, CEA, CNRS, INRIA, École Polytechnique, Supélec, Université Paris-Sud, avec le soutien des collectivités locales (Conseil Régional d'Île-de-France, Conseil Général de l'Essonne et CAPS) pour développer de façon cohérente leur recherche dans ce domaine stratégique et diffuser les

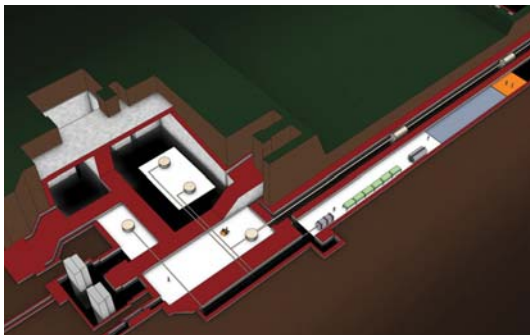
connaissances et les savoir-faire dans le tissu économique.  
Digiteo est devenu le projet structurant des STIC du Campus de Saclay.

Cette 1ère opération financée dans le cadre du CPER s'inscrit dans le périmètre géographique du site de Palaiseau situé sur le campus de l'École Polytechnique et qui associe la construction de deux bâtiments et d'une infrastructure informatique. La cible est d'y installer des équipes de recherche communes du CNRS, d'Inria, de l'école polytechnique et des unités mixtes Université Paris-Sud 11-CNRS.

Elle nécessite l'aménagement préalable d'une salle serveurs dédiés aux équipements d'infrastructure et de recherche, d'une extension de puissance de courant électrique secouru et ondulé ainsi que l'extension d'une infrastructure de liaisons optiques haut débit et évolutive dédiée aux raccordements de ces nouveaux bâtiments avec les infrastructures présentes sur le campus de l'école Polytechnique et entre le site de « DigiteoLabs » de Palaiseau et les autres sites « DigiteoLabs » et du plan Campus de Paris-Saclay.

**L'ensemble de ces objectifs a été atteint.**

#### **CPER R1\_P03 ILE-APOLLON : Institut de la Lumière Extrême (ILE)**



Le projet ILE (Institut de la lumière extrême) Apollon est un projet francilien réunissant de nombreux laboratoires du plateau de Saclay dont l'objectif est de mettre à disposition d'une large communauté de scientifiques d'industriels, une nouvelle génération de lasers destinés à produire des sources intenses et brèves de particules et de rayonnements énergétiques dont les applications recouvrent de larges champs disciplinaires en sciences fondamentales et appliquées.

L'ILE sera le premier institut dédié à l'interaction laser-matière dans le régime des ultra-hautes intensités couplées à des durées d'impulsion très brèves.

Ce projet a reçu le label Équipement d'excellence

dans le cadre de l'Équipex CILEX (Centre Interdisciplinaire Lumière Extrême).

Cette opération nécessite la mise en place de différents étages d'amplification qui se poursuivent sur 2013.

#### **CPER R1\_P59 IMAGIF : Plate-forme intégrée imagerie du vivant**



Dans le cadre du CPER 2007-2013, le projet de construction d'un nouveau bâtiment de 2 600 m<sup>2</sup> pour la structure Imagif a été retenu et financé (cofinancement Région Île-de-France, Département de l'Essonne et fonds propres CNRS). Les travaux de construction du bâtiment ont débuté en décembre 2010 avec une livraison prévue en juin 2012. Le rassemblement dans ce nouveau bâtiment de plusieurs plates-formes d'Imagif et de leurs équipements va permettre de rendre la structure Imagif à la fois plus visible et plus efficace, en renforçant la synergie entre plates-formes et le concept de guichet unique. Le nouveau bâtiment hébergera également un auditorium de 200 places, des salles de formation et les services administratifs du Centre de Recherche de Gif sur Yvette.

Une fois le **bâtiment réceptionné en septembre 2012**, les **plate-formes** du Pôle de Biologie Cellulaire d'Imagif (imagerie photonique, cytométrie et microscopie électronique) **se sont installées** dans le nouveau bâtiment Imagif.

Le rassemblement dans ce nouveau bâtiment de plusieurs plates-formes d'Imagif et de leurs équipements va permettre de rendre la structure Imagif à la fois plus visible et plus efficace, en renforçant la synergie entre plates-formes et le concept de guichet unique. Le nouveau bâtiment hébergera également un auditorium de 200 places, des salles de formation et les services administratifs du Centre de Recherche de Gif sur Yvette.

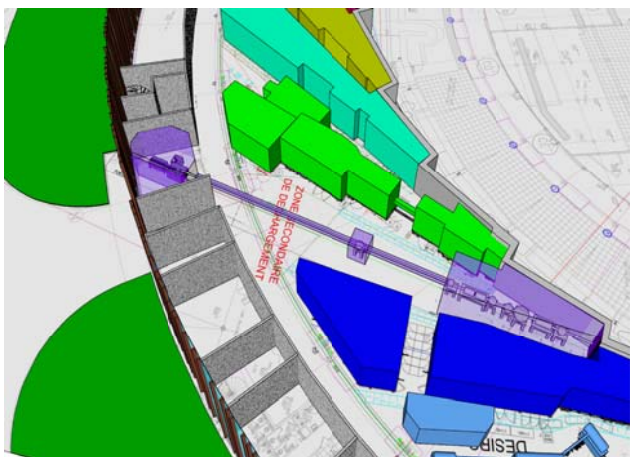
## CPER R1\_P73 IPANEMA : Institut Photonique d'Analyse Non dEstructive de Matériaux Anciens

IPANEMA est une plate-forme de service et de recherche dédiée aux matériaux anciens (archéologie, patrimoine culturel, paléontologie, paléo-environnements) actuellement en cours de mise en place à SOLEIL.

Les partenaires du projet sont le CNRS, le Muséum national d'histoire naturelle, NWO (Netherlands Organisation for Scientific Research) et le synchrotron SOLEIL. Enfin, un accord de partenariat relie IPANEMA et la Smithsonian Institution.

Le projet Ipanema comprend notamment la construction d'un bâtiment dédié (en cours) et d'une nouvelle ligne synchrotron optimisée pour les matériaux anciens qui viendra compléter les capacités de SOLEIL.

La construction de la ligne de lumière PUMA (Photons Utilisés pour les Matériaux Anciens), équipée en imagerie 2D et 3D de rayons X, a démarré en avril 2012.



Ces méthodes d'imagerie aideront à comprendre la morphologie, la composition, la structure et les propriétés des matériaux anciens. Les équipements vont être installés sur la période 2012-2013 pour de premiers tests en 2014. Les premiers utilisateurs réguliers seront accueillis à partir de 2015.

La construction de PUMA est financée par le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche dans le cadre du CPER 2007-2013.

Parallèlement, la construction du nouveau bâtiment d'IPANEMA a démarré en juin 2012 pour une durée de 12 mois au total. Les principaux travaux de gros œuvre sont finis depuis janvier 2013.

## SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Aides européennes

#### Fonds européen de développement régional (FEDER)

Tous axes confondus, l'état de la programmation en Île-de-France fin 2012 est de 391 370 175,13 € dont 117 616 324,86 € de FEDER, soit 77,65 % de l'enveloppe globale FEDER.

L'axe 1 « Développement urbain dans les quartiers difficiles » concerne en Essonne deux programmes urbains intégrés : la Communauté d'agglomération Seine Essonne (CASE) et la Communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne (CALE).

Leur taux de programmation respectif est de : 5 797 000 € (soit 100 %) pour la CASE et de 1 978 919,20 € (soit 43,09 %) pour la CALE.

Lors du comité régional unique de programmation (CRUP) de suivi inter-fonds du 26 juin 2012, un objectif de taux de programmation de 90 % à atteindre pour chaque PUI au 31 mai 2013 a été acté. Au terme de cette échéance, les crédits FEDER non programmés par les projets urbains intégrés (PUI) qui n'auraient pas atteint cet objectif de 90 % seraient redéployés au sein de programme.

#### Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)



Le Service économie agricole de la DDT assure l'instruction des dossiers de demandes d'aides au titre du développement rural.

Il s'agit des mesures du règlement de développement rural CE n°1698/2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), déclinées dans le Plan de développement rural hexagonal (PDRH) et ouvertes dans le Document régional de développement rural d'Île-de-France pour la période de programmation 2007-2013.



Les crédits du FEADER viennent en co-financement de crédits nationaux État, Collectivités ou organismes reconnus de droit public, avec un taux variant de 45 % à 75 %.

Les dossiers financés uniquement sur des crédits nationaux sont dits engagés « en top-up ».

Pour l'axe 4 LEADER, les dossiers engagés en 2012 du PNR du Gâtinais Français concernent la construction d'un éco-gîte (création de 2 circuits de découverte) et la réalisation d'un dépliant animation et gestion du GAL 2012.

Pour l'axe 3 et la mesure 341 B, 3 dossiers sont en cours.

- Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix : dossier soldé en 2013 – solde de l'enveloppe à engager 57 000 € attribuée au PACTE sud Essonne (en plus des 100 000 € de FEADER retenues en 2011).
- PACTE sud Essonne.
- Terre & Cité plateau de Saclay : dossier retenu lors de l'appel à projets 2013.

## Aides à l'agriculture

La Direction départementale des territoires (DDT) de l'Essonne assure la mise en œuvre de la politique agricole nationale et européenne dans le département.

Cette implication se traduit à la fois par l'enregistrement, l'instruction et la validation des demandes d'aides des agriculteurs, l'animation et le secrétariat pour le Préfet des commissions départementales d'orientation agricole (CDOA) et de consommation des espaces agricoles (CDCEA) et la coordination des contrôles des pratiques.

### Les aides directes à la production agricole

Les aides directes aux agriculteurs sont les aides les plus importantes par leur montant de la Politique Agricole Commune (PAC).

En 2012, 672 agriculteurs ont déposé une demande d'aide en Essonne au titre des aides végétales pour une surface de 84 000 hectares.

Le montant des aides payées en 2012 en raison des surfaces déclarées s'élève à 26 M€, non compris l'aide à l'assurance récolte, et l'aide aux semences.

Un montant de 30 000 € a également été versé au titre des aides animales.

Les demandes d'aides sont adressées à la DDT par les agriculteurs soit sur formulaire papier, soit par télédéclaration sur un site internet dédié : « telepac ».



La progression depuis 2009 est satisfaisante en Essonne, avec 77 % de télédéclarations en 2012 pour les demandes d'aides aux cultures.

L'objectif 2014 est d'atteindre 100 % de télédéclaration.

Cependant, la difficulté s'accroît d'année en année, en raison de la mauvaise desserte électronique de nombreuses exploitations, ou d'une maîtrise insuffisante des outils informatiques par certains déclarants.

Pour tenter de lever ces obstacles, la DDT met à disposition des agriculteurs des points de connexion et de formation à Évry et à Étampes.

Néanmoins, « telepac » est devenu l'un des sites Internet les plus importants économiquement pour l'Essonne.

### 2012 : une année de chocs météo, entraînant des difficultés économiques

En février 2012, un très fort coup de gel a détruit la quasi-totalité du cresson de l'Essonne.

Les arboriculteurs sont fortement touchés par les pluies anormalement longues d'avril à juillet.

Les céréales et oléoprotéagineux, fortement marqués par ces à-coups, atteignent pourtant des rendements corrects, et bénéficient d'une forte hausse des prix.

Les éleveurs laitiers et centres équestres voient alors leurs coûts s'élever parallèlement à la hausse de ceux des blés, sans que leurs ventes ne viennent suffisamment compenser ces hausses.

Le nombre d'exploitants en difficulté, sollicitant une annulation ou aménagement de leur dette sociale (cotisations à la Mutualité sociale agricole) a doublé par rapport à 2011.

La DDT a participé activement à la mobilisation en soutien des secteurs en difficulté, en avalisant près de 75 000 € d'annulation de dette, et en contribuant à la déclaration - après expertise - du département de l'Essonne en calamité agricole pour le cresson et les cultures fruitières. A ce titre, 40 000 € d'aide ont été attribués aux sinistrés.

## Les aides liées au développement rural

23 contrats d'agriculture durable, 13 contrats spécifiques (contrats « prairie - biodiversité », contrats « lutte contre l'érosion et maintien de la biodiversité ») et 5 plans d'investissement en production végétale en faveur de l'environnement (PVE) ont été instruits en 2011.

Parallèlement, le groupe d'action local du Gâtinais, porté par le Parc Naturel Régional du Gâtinais a mis en œuvre plusieurs actions territoriales (budget global de 1,3 millions d'euros sur 5 ans) répartis à cheval sur le territoire de l'Essonne et de la Seine et Marne.

## Aides au commerce et à l'artisanat

Le Service « tourisme, commerce, artisanat, services, économie de proximité » gère l'instruction et le suivi du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

En 2012, quatre nouveaux dossiers de demande de subvention ont été déposés :

- SEM du Val d'Orge SORCEM, LES ULIS : Programme de requalification du marché.
- ARPAJON : Étude préalable à une opération collective de dynamisation du tissu commercial.
- GIF SUR YVETTE : Rénovation de la halle couverte du marché.
- M. et Mme Duhamel à ANGERVILLIERS : Rénovation de la boulangerie-pâtisserie.

Ces demandes sont dans l'attente d'une décision de la Ministre en charge du commerce et de l'artisanat.

Deux opérations ont été soldées en 2012 :

- M. Masin à PRUNAY SUR ESSONNE pour l'acquisition d'équipement professionnel (métallerie, serrurerie, ferronnerie) subventionné à hauteur de **22 500 €** (investissement).
- VILLIERS LE BACLE pour des travaux d'aménagement du centre-bourg, subventionnée à hauteur de **17 091,01 €** (investissement).

Un dossier déposé en 2011 par **SOISY SUR SEINE** pour la mise en accessibilité des voiries et stationnement est toujours dans l'attente d'une décision de la Ministre.

## Le service territorial Est (77/91/94) a pour rôle d'assurer un environnement propice à l'innovation, la compétitivité et l'internationalisation des entreprises.

En Essonne, les chargés de mission auront accompagné sur des problématiques diverses plus d'une centaine d'entreprises. 91 d'entre elles auront fait l'objet d'une visite avec mise en relation et/ou suivi spécifiques (démarche Export, dossiers d'assurance prospection COFACE, appels à projet FUI des pôles de compétitivité, renouvellement du label EPV...).

Une trentaine de ces visites ont été faites dans le cadre du dispositif ETI et PME de croissance.

Par ailleurs, 42 interventions ont été réalisées par le correspondant PME départemental de la DIRECCTE pour faciliter notamment la résolution des litiges rencontrés par les dirigeants d'entreprises auprès des administrations de l'État. Les principales thématiques abordées ont porté dans près de 80 % des cas sur la formation professionnelle et l'emploi.

**Sur le volet international**, le service a participé aux réunions des comités des conseillers du commerce extérieur (CCEF) et à celles des partenaires de l'équipe de France de l'Export. Celles-ci ont permis de mieux associer l'ensemble de ces acteurs au forum de l'international piloté par la CCIE qui a rassemblé 154 PME en novembre 2012 à Évry et aux RDV de l'export (17 entreprises accompagnées).

Les travaux initiés en 2011 avec l'EPPS se sont encore développés en 2012, tout en maintenant de bonnes relations avec les autres partenaires économiques majeurs du département (CCIE, CGPME, OPTICS VALLEY, GENOPOLE d'Évry...).

Parmi les actions les plus structurantes pour le département, il convient de citer :

- la participation à l'élaboration du volet économique des Contrats de développement territorial pour Saclay, Orly et l'OIN de Sénart. Sur chacun de ces territoires, une note d'enjeux a été réalisée.
- La DIRECCTE IDF a également mené un appel à projet spécifique sur l'émergence et la structuration des clusters économiques du Grand Paris qui a permis de retenir 25 projets. 5 d'entre eux impliquent directement des entreprises de l'Essonne, et parmi ceux-ci, 3 relèvent directement du champ du développement économique
- **La démarche proposée par l'EPPS** vise à construire avec des partenaires pertinents une stratégie d'attractivité et de marketing territoriale

commune, destinée aux investisseurs internationaux, qui soit proactive et « benchmarkée » vis-à-vis des territoires avec lesquels Paris-Saclay est en compétition sur la scène internationale.

➤ **TECHINNOV**, forum cofinancé par la DIRECCTE depuis son origine en 2007 est dédié aux rencontres d'affaires entre grands comptes, laboratoires, jeunes créateurs innovants et investisseurs. L'opération a rassemblé en 2012 560 structures différentes, parmi lesquelles 350 PME (223 franciliennes), représentées par plus de 1 000 participants. 4 000 rendez-vous bilatéraux qualifiés ont été organisés.

- **L'EPA Sénart**, en lien avec les partenaires du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, des structures d'accompagnement des entreprises et du tissu des PME locales a pour objectifs de créer et d'animer un pôle logistique d'excellence. Les communes essonniennes de Tigery et Saint Pierre du Perray font partie intégrante de cette opération.

- **Le projet du GENOPOLE D'Évry** de mutualisation de directeurs généraux dans des PME de biotechnologies a été financé par le biais de la convention de revitalisation ALTIS. L'idée est de permettre le renforcement managérial de l'équipe fondatrice à dominante scientifique par des managers compétents en stratégie, gestion, finance et développement des affaires, ce qui constitue un facteur clé de succès permettant d'accélérer significativement le développement des jeunes entreprises innovantes du bioparc.

- **La DIRECCTE a également instruit et émis un avis favorable à la demande d'Aide à la Réindustrialisation (ARI)** présentée par l'entreprise 3S PHOTONICS spécialisée dans la fabrication de composants optoélectroniques pour les réseaux de télécommunications, qui a rapatrié de THAILANDE une de ses unités de sous-traitance. La subvention accordée de 1 M€ s'inscrit dans le plan global de financement des investissements se chiffrant à 6,3 M€ pour une création nette estimée de 46 emplois.

## Le commerce extérieur

*Pour des raisons pratiques, les entreprises n'indiquent pas nécessairement le département de production ou de consommation des marchandises. Il peut s'agir du département du siège de la société ou de sa plate-forme logistique, point de départ et d'arrivée de ses échanges.*

*Les règles européennes dispensent les entreprises de déclarer leurs opérations intracommunautaires si leur montant cumulé annuel est inférieur à 460 000 €*

### Commerce extérieur de l'Essonne

Md €	2011	2012
Export	3,9	3,8
Import	12,3	12,3
Solde	-8,4	-7,9

Source : Douane – DG Trésor

### Commerce extérieur de l'Île-de-France

Md €	2011	2012
Export	75,2	77,6
Import	132,4	133,9
Solde	-57,1	-56,3

Source : Douane – DG Trésor

En 2012, l'Essonne a contribué aux exportations franciliennes à hauteur de 4,9 %, au dernier rang régional, et à hauteur de 8,74 % aux importations régionales, à l'avant dernière place devant le Val-de-Marne.

Les importations ont légèrement fléchi en 2012 à 11,7 Md€ (-5,3 %) après deux années de croissance tandis que les exportations ont poursuivi leur repli à 3,8 Md€ (-2,6 %).

Le déficit de l'Essonne, qui est structurel, s'est réduit de 6,7 % à 7,9 Md€.

Ces évolutions reflètent dans le département le ralentissement de l'activité enregistré au niveau national.

L'Allemagne (11,3 % des exportations), les États-Unis (9,1 %), la Belgique (8,4 %), l'Italie (5,4 %), l'Espagne (4,6 %), le Royaume Uni (4,1 %), la Chine 3,5 %), étaient les premiers pays clients l'Essonne en 2012.

Durant cet exercice, 48,3 % des exportations du département ont eu pour destination l'Union Européenne, 15,2 % le continent américain, 13,4 % l'Asie 10 % et 11,2 % l'Afrique.

En 2012, la moitié des importations de l'Essonne provenaient de l'Union Européenne, 37,0 % d'Asie et 8,2 % du continent américain. Les premiers pays fournisseurs étaient la Chine (26,9 %), l'Allemagne (10,6 %), les États-Unis (6,9 %) la République Tchèque (6,3 %), les Pays-Bas (5,5 %), et l'Italie (5,2 %).

Les équipements mécaniques, électriques, électroniques et informatiques représentent ensemble 45,5 % des exportations et 51,2 % des importations.

Les premiers exportateurs du département sont CNH France, Convertteam, Eliokem, Reckitt Benckiser France, Thales Raytheon Systems, CIS Bio International, Fives Stein, PCAS, Horiba Jobin

Yvon, Sebia.

Parmi les principaux importateurs figurent Carrefour Hypermarchés, Brico Dépôt, CNH France, Carrefour Import, Carfuel, LR Services, Unitol, MAN Camion et Bus, Avnet, EMG France, Reckitt Benckiser France.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### LES INFRASTRUCTURES ET LES PROJETS ROUTIERS

La Direction des Routes Île-de-France (DIRIF) est gestionnaire du réseau routier national constitué dans l'Essonne, des radiales A6, A10, A106, RN118 et RN6 et de la rocade RN104.

Les missions principales de la DIRIF sont d'assurer **l'exploitation, l'entretien, la gestion et la modernisation** du domaine public routier national.



En 2012, outre les nombreuses interventions d'exploitation sur incidents et accident, la poursuite de la modernisation du réseau, débutée en 2010 a constitué une part importante de l'activité. Les chantiers suivants sont concernés :

- Importantes réparations et réfection de la couche de roulement de la chaussée d'A10 dans le sens Province Paris entre les PR 13+1025 et 0+705 sur 4 sections d'un linéaire total de 3 725 m au droit des communes de Villejust, Villebon sur Yvette, Palaiseau et Wissous.

- Réfection de la couche de roulement sur A b dans le sens Province Paris sur la commune de Wissous.

- Réfection de la signalisation horizontale sur 50 % du linéaire soit près de 70 kilomètres de RN et Autoroutes dans le 91 ;

- Réfection d'un tiers des équipements dynamiques du Réseau Routier National du 91 et lutte contre le vandalisme (vols de câbles).

- Pour lutter contre les prises de routes ou d'autoroutes à contre sens, 60 % des échangeurs ont été équipés de panneaux de sens interdit.

- **L'élargissement de la Francilienne entre A6 et A5** sur la section s'étendant de la RD448 à la RD33 se sont terminés en septembre 2012.

Au final depuis le début de l'opération, c'est à peu près 2 kilomètres de chaussée neuve à 3 voies dans chaque sens qui améliorent la fluidité du trafic et les échanges avec la voirie locale.

Dans le cadre de ces travaux d'élargissement, les réseaux d'assainissement ont été adaptés et des dispositifs anti-bruit pour les riverains ont été posés.

Trois nouveaux bassins de retenue et de traitement des eaux pluviales ont été créés, ainsi qu'à peu près 4 kilomètres d'écrans anti-bruit.

- L'opération de **réhabilitation qualitative de l'autoroute A6** comporte un volet « traitement des eaux ».

Les travaux de création d'un bassin de stockage et de dépollution pour la cuvette de l'Orge, débutés en septembre 2010, se sont terminés en avril 2012.

- L'aménagement du **carrefour de la Croix de Villeroy**, intersection de la RN6 et de la RD33 dans la forêt de Sénart, a pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers et de fluidifier la circulation tout en prenant en compte les fortes contraintes environnementales du site.



Les travaux principaux qui ont nécessité la fermeture de la RD33 pendant deux ans sont maintenant achevés.

Le nouveau carrefour dénivelé a été ouvert à la circulation fin juin 2012, dans l'attente de la réception définitive et de l'inauguration en 2013.

- Les travaux de **réhabilitation des chaussées de l'autoroute A6 au Sud d'Évry** seront réalisés en 4 tranches annuelles du Nord au Sud, pour garantir au mieux les conditions de sécurité des intervenants et des usagers compte tenu du fort trafic sur cette section d'A6.



En 2012, la première tranche réalisée a concerné la chaussée de la section sur les communes de Lisses et Villabé (3,2 km) ainsi que le rehaussement du pont supportant le CR7 au Sud de la commune de Courday-Montceaux, achevé en janvier 2013.

- L'aménagement du **diffuseur de Courtaboeuf sur l'autoroute A10** vise à décharger le diffuseur des Ulis sur la RN118 et à améliorer la desserte du parc d'activités de Courtaboeuf pour les usagers en provenance ou en direction du Sud.



Les travaux ont débuté le 23 avril 2012. Le pont existant au-dessus de l'autoroute A10 sur la commune de Villebon-sur-Yvette a été démoli le 23 juin 2012.

Les travaux de réalisation du nouveau pont sont en cours. Les deux bretelles réaménagées d'accès à l'autoroute A10 depuis la RD118 ont été mises en service successivement en août et novembre 2012 ; la nouvelle bretelle d'accès à l'A10 depuis la rue du Grand Dôme a été mise en service fin août 2012.

- **Sur l'autoroute A10 à Villebon-sur-Yvette**, en direction de la gare de Massy et en amont de l'échangeur avec la RD188, **la bande d'arrêt d'urgence (BAU) a été ouverte, à titre expérimental, à la circulation des autobus** des lignes régulières.



L'objectif est d'améliorer et stabiliser la vitesse commerciale des transports collectifs aux heures de pointe.

- Pour ce faire, sur une longueur de 1 400 m, la largeur de la BAU a été portée de 3,0 m à 3,5 m. La largeur de la voie de gauche de la section courante de l'autoroute a été réduite à 3,0 m.

Les deux voies de la section courante ont été légèrement déportées sur la gauche.

Au droit de la voie expérimentale sur BAU, la vitesse maximale autorisée a été limitée à 90 km/h sur la section courante et le dépassement y est interdit aux transports de plus de 3,5 tonnes. La vitesse maximale autorisée des autobus sur la voie expérimentale dédiée est fixée à 50 km/h. Les autobus ont vocation à l'emprunter lorsque la section courante est congestionnée, c'est à dire lorsque leur vitesse réelle y est inférieure à 50 km/h.

L'aménagement est en service depuis le 20 mars 2012.

Les 3 exploitants de lignes régulières concernés ont été formés pour habilitier leurs conducteurs intervenant sur ces lignes aux conditions spécifiques d'exploitation.

Le fonctionnement du dispositif expérimental sera évalué pour en tirer les enseignements qu'il convient.

La DiRIF a par ailleurs réalisé l'accès du commissariat de Palaiseau sur l'autoroute A10, qui a été mis en service au mois de juillet 2012.

Elle a également été associée aux projets de tramway Villejuif-Athis Mons et du Tram-Train Massy-Évry, impactant le Réseau Routier National.



©essonne.fr

Enfin la DiRIF poursuit l'aménagement du site des Dines-Chiens à Chilly Mazarin : en 2012 la dépollution des sols a été réalisée.

## LES AMÉNAGEMENTS

### Le réseau Grand Paris Express (GPE)

Le schéma du réseau de transport Grand Paris Express, approuvé par le décret n° 2011-1011 du 24 août 2011, acte la réalisation de trois lignes principales de transport en commun.

L'objectif de ce nouveau réseau de transport rapide consiste à relier entre eux les différents territoires de projets du Grand Paris (Saclay, Descartes, Orly...).

Deux lignes concernent directement l'Essonne :

- la ligne bleue, prolongement de la ligne 14 de Saint Denis Pleyel jusqu'à Orly,



©societedugrandparis.fr

- la ligne verte, qui assurera la desserte des pôles scientifiques et technologiques du plateau de Saclay ainsi que des grandes zones d'habitat et d'emplois des Yvelines et de l'Essonne.



©societedugrandparis.fr

Six nouvelles gares seront construites sur le territoire de l'Essonne.

L'une d'elles, positionnée au niveau des aéroports de l'Aéroport d'Orly, sera le terminus des lignes bleue et verte et permettra une correspondance rapide entre ces deux lignes.

Les autres gares seront situées sur la ligne verte : Massy-Opéra, Massy-TGV, Palaiseau, Orsay-Gif et CEA-Saint-Aubin.

Les trois dernières, situées sur le plateau de Saclay, et en aérien, permettront de desservir directement le futur grand campus prévu sur ce territoire.

Les études et les consultations menées par la Société du Grand Paris en 2012 ont permis de préciser le positionnement des gares, les contraintes techniques et les coûts du futur réseau.

## Les Contrats de Développement Territorial (CDT)



Créé par la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, le Contrat de Développement Territorial (CDT) est un nouvel outil d'aménagement destiné à mettre en œuvre le projet métropolitain par une contractualisation avec les collectivités autour de projets urbains ambitieux et s'inscrivant dans le long terme (15 ans).

Les territoires éligibles à cette contractualisation sont ceux identifiés comme territoires à enjeux et/ou accueillant une ou plusieurs gares du futur réseau du Grand Paris Express.

En Essonne, l'élaboration des CDT engagée avec les collectivités qui en avaient manifesté l'intérêt, s'est poursuivie en 2012, à des rythmes différents.

Sur le périmètre des sept communes du « plateau de Saclay », les premières orientations d'aménagement ont pu être précisées dans les secteurs opérationnels (ZAC Polytechnique, ZAC du Moulon). La phase de rédaction du CDT sera conduite dans le courant du 1er semestre 2013, en vue d'un arrêt du projet de document.

Sur le secteur de Sénart, la définition du CDT s'est appuyée sur l'opération d'intérêt national conduite par l'EPA Sénart et les deux syndicats d'agglomération nouvelle. Le document, très avancé dans sa rédaction, devrait être arrêté dans le courant du 1er trimestre 2013.

Sur le secteur du grand Orly qui comporte 14 communes, dont 5 situées dans l'Essonne, un diagnostic partagé du territoire a été réalisé en 2012. Ce diagnostic a permis de formuler les grands enjeux du CDT qui doivent encore être traduits en orientations d'aménagement.

### Le Pôle d'Orly

Le développement du pôle d'Orly et notamment de la plate-forme aéroportuaire qui génère 28 000 emplois directs dont une majorité occupée par des habitants de l'Essonne a continué à mobiliser les services de l'État tout au long de l'année 2012.

Ce travail s'est effectué principalement dans le

cadre de la préparation du contrat de développement territorial du grand Orly dont le périmètre de réflexion intègre 9 communes du Val de Marne et 5 de l'Essonne (Athis-Mons, Paray-Vielle-Poste, Juvisy, Morangis et Wissous). Ce CDT s'inscrit dans la perspective plus large du cône sud francilien de l'innovation qui regroupe depuis la vallée de la Bièvre jusqu'au plateau de Saclay et Évry une exceptionnelle concentration d'activités de recherche.



©Philippe Guignard – epa-orsay.fr

Après la validation du diagnostic territorial, le travail d'élaboration des lignes directrices du contrat a été engagé par tous les partenaires avec l'appui de l'Établissement public d'aménagement Orly Rungis-Seine Amont (ÉPAORSA). Les problématiques relatives à la mobilité et à l'emploi apparaissent comme les éléments structurants du futur contrat. S'agissant plus spécifiquement du territoire essonnien, il est apparu souhaitable d'effectuer un focus particulier sur l'activité économique engendrée par l'aéroport en lien avec ADP, acteur majeur du territoire qui va construire une aérogare reliant les terminaux ouest et sud grâce à la création de 100 000 m<sup>2</sup> de nouvelles surfaces d'accueil. ADP possède par ailleurs en Essonne à proximité des pistes des réserves foncières importantes valorisables pour l'accueil de nouvelles activités. La réflexion partenariale qui s'est engagée grâce à la dynamique du CDT devrait permettre de mieux associer les collectivités locales à ces projets et de rechercher davantage de cohérence dans le développement des zones d'activités et l'accueil de nouvelles entreprises.

L'extension au premier janvier 2013 de la CALPE aux communes de Savigny-sur-Orge et Morangis permettra de doter ce territoire d'une intercommunalité dont le périmètre recoupe très largement la zone d'influence essénienne de la plate-forme aéroportuaire. L'existence d'une communauté d'agglomération étendue capable d'appréhender de manière globale sur son territoire les problématiques liées à l'aéroport est d'autant plus positive que le rapport élaboré en 2012 par la commission de réflexion stratégique

sur l'avenir d'Orly a conclu à la pertinence de maintenir et de conforter cet équipement dont l'attractivité ne se dément pas.

Enfin, les services de l'État se sont fortement investis dans les nombreux projets de renforcement de la desserte du territoire en transports en commun : achèvement du tramway T7 jusqu'à Athis-Mons, préparation des procédures de prolongation jusqu'au pôle gare de Juvisy et naturellement participation aux comités de pilotage de la future gare d'Orly du nouveau réseau grand Paris Express.

### La base aérienne 217 de Brétigny sur Orge (BA 217)



Le contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) a été signé le 15 mars 2012 par les différents partenaires du projet : État, Conseil Général, intercommunalités, communes, Chambre de Commerce et d'Industrie, Agence pour l'Économie en Essonne.

L'espace libéré par les militaires représente un potentiel remarquable. Avec ces 750 hectares dont 250 réservés au développement économique, ce site représente une réserve foncière importante en Île-de-France.

Les réflexions menées avec les collectivités concernées et la consultation des principaux acteurs du développement économique ont permis de retenir trois objectifs :

- Renforcer les capacités d'accueil économique du territoire et améliorer la situation de l'emploi en favorisant la création et l'installation d'entreprises innovantes, et en soutenant le développement de nouvelles zones d'activités.
- Renforcer l'attractivité du territoire, en accueillant des projets lisibles à l'échelon régional et en inscrivant le site sur la carte des grands sites de recherche et développement régionaux.
- Augmenter la qualité de vie des habitants et des entreprises en améliorant les dessertes et en favorisant les circuits agricoles courts.



Neuf actions avec des plans de financement viennent concrétiser ces objectifs.

Après la signature du contrat, la phase opérationnelle a débuté.

La base aérienne 217 a fermé officiellement au mois de juillet 2012 et dès décembre une première cession foncière a été signée entre l'État et l'agglomération du Val d'Orge.

Elle permet à l'entreprise SVR qui élabore des produits dermo-cosmétiques, de se développer en étendant son activité sur les anciennes emprises militaires.

L'année 2012 a vu également la signature de divers partenariats et le démarrage des études d'aménagement et de développement économique.

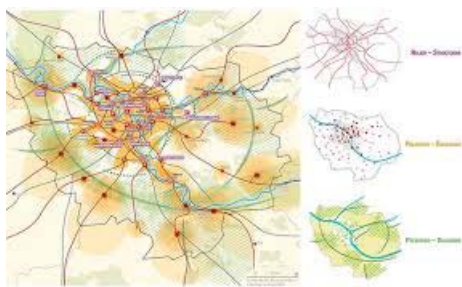
Ainsi, l'étude concernant le positionnement stratégique en matière d'aménagement et l'étude de déplacement entre les RER C et D sont venues compléter les réflexions initiales.

En novembre, un comité de pilotage, sous la présidence du Secrétaire Général de la Préfecture et des présidents de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge (CAVO) et de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE), a permis de faire le point sur l'avancement du contrat.

## URBANISME ET HABITAT

### Urbanisme

#### Planification et aménagement foncier



Le projet de schéma directeur de la région Île-de-France 2013-2030 a été arrêté par le Conseil Régional le 25 octobre 2012.

Les services de l'État dans le département ont apporté leurs contributions à l'élaboration de ce document qui structure l'aménagement régional et donc celui du territoire de l'Essonne.

L'État continuera à suivre étroitement l'évolution du projet jusqu'à son approbation fin 2013.

Deux projets de schémas de cohérence territoriale (SCoT) ont été arrêtés en 2012 (Juine et Renarde, Pays de Limours) et deux autres SCoT ont été mis en révision (Val d'Essonne, Plateau Briard). Plusieurs autres intercommunalités envisagent de se lancer dans ce type de démarches.

Dix-huit plans locaux d'urbanisme (PLU) ont été approuvés en 2012.

45 % des communes sont encore régies par un plan d'occupation des sols (POS), mais deux tiers ont engagé sa transformation en PLU.

Trois nouvelles Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ont été créées sur des territoires en fort développement : OIN de Saclay, OIN de Sénart, Courtaboeuf.

La DDT a instruit 6 812 autorisations d'urbanisme dont 1 930 permis de construire, dont une très large majorité pour le compte de 134 communes pour lesquelles la DDT, service de l'État, est mise à disposition par convention pour cette mission spécifique.

De manière plus spécifique, la DDT a instruit 51 autorisations d'urbanisme dans le périmètre de l'OIN Paris Saclay : 2 permis d'aménager, 31 permis de construire et 18 déclarations préalables.

En 2012, une commune a repris partiellement l'instruction des autorisations d'urbanisme et une autre en intégralité.

Des négociations sont engagées avec les communes disposées à reprendre l'instruction ou celles proches du seuil des 10 000 habitants au-delà duquel la loi ne prévoit pas de mise à disposition des services de l'État. Ces évolutions vont dans le sens de la montée en puissance des collectivités souhaitée par le gouvernement.

#### Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

En 2012, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) a accepté 17 projets, correspondant à 60 407 m<sup>2</sup> de surface commerciale supplémentaire (63 877 m<sup>2</sup> en 2011 et 112 402 m<sup>2</sup> en 2012, soit une diminution d'environ 54 % en 2 ans).

Deux projets ont été refusés et six recours ont été introduits auprès de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC).

L'accessibilité des sites, la maîtrise des flux, le risque de friches commerciales et tous les critères qui relèvent du développement durable font toujours l'objet d'une attention particulière.

## Rénovation urbaine

Le programme de rénovation urbaine concerne 24 quartiers en Essonne.

18 d'entre eux font l'objet d'une convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), pour un montant total de travaux de 1,86 Md€ dont 576 M€ (soit 31 %) sont apportés par l'ANRU :



- Dix sites, les plus importants en taille et en population, sont identifiés comme des quartiers prioritaires.

Il s'agit des Tarterêts (Corbeil-Essonnes), des Aunettes (Sainte-Geneviève-des-Bois), des Pyramides (Évry), du secteur Centre-Ouest (Les Ulis), du Noyer-Renard (Athis-Mons), de la Grande Borne (Grigny et Viry-Chatillon), des Coteaux de l'Orge (Viry-Chatillon), de Grigny 2 (Grigny), de Plaine 3 / Cinéastes (Épinay-sous-Sénart) et d'Opéra (Massy).

- Huit quartiers sont inscrits au titre des quartiers dits « supplémentaires », pour lesquels l'ANRU a ouvert la possibilité d'un conventionnement.

Il s'agit de la Prairie de l'Oly (Montgeron-Vigneux), la Nacelle et Montconseil (Corbeil-Essonnes), Saint-Michel (Étampes), l'Orme des Mazières (Draveil), Croix-Blanche (Vigneux), le Canal (Courcouronnes), et Bois Sauvage (Évry).

- Enfin, 5 quartiers bénéficient d'un accompagnement de l'ANRU, au titre des opérations isolées : le Vieillet (Quincy-sous-Sénart), le Clos de Villaine (Massy), Danton (Draveil), le Plateau (Ris-Orangis), les Bergeries (Draveil-Vigneux) et les Aunettes (Fleury-Mérogis). Bien que ces projets soient d'une ampleur moindre, ils s'inscrivent néanmoins dans une démarche globale de rénovation urbaine et bénéficient d'une enveloppe pluriannuelle de 11,5 M€ réservée par l'ANRU.

En 2012, l'ANRU a engagé près de 62 M€ de subventions en Essonne, ce qui confirme l'accélération de son programme.

Ainsi, 475 M€, soit 82 % du montant programmé, ont été engagés depuis le lancement du programme.

En termes de paiements, ce sont 271 M€ qui ont été versés aux différents maîtres d'ouvrage sur cette même période. Bien que présentant un taux d'engagement avancé, seuls 47 % des subventions

ont été payées.

<b>Montant des travaux programmés</b>	1860 M€	
<b>Montant de subvention ANRU</b>	576 M€	
	<b>Fin 2011</b>	<b>Fin 2012</b>
<b>Montant des subventions engagées (cumul)</b>	413 M€	475 M€
<b>Taux d'engagement</b>	72 %	82 %

Environ la moitié des opérations sont aujourd'hui réalisées.

Le niveau d'avancement est cependant très différencié selon les quartiers. Pour certains, l'ensemble des opérations est achevé, marquant ainsi une nouvelle phase de travail lorsque le dispositif conventionnel est arrivé à son terme. Pour d'autres, le projet entre en phase opérationnelle. La mise en œuvre doit donc être rapide afin de respecter les échéances de l'ANRU.



Tour Rouge

Plus concrètement, au cours de l'année 2012, ont été financées la démolition de 884 logements, la construction de 400 logements et la réhabilitation de 222 logements.

Alors qu'au cours du second semestre 2012 le gouvernement a engagé la concertation visant à réformer la géographie prioritaire, il importe avant tout de terminer dans de bonnes conditions le programme de rénovation urbaine en cours. Dans ce contexte, les différentes mesures d'accompagnement de ces projets d'investissements lourds constituent un enjeu fort. La dynamique déjà engagée concernant la Gestion Urbaine de Proximité et les Clauses d'Insertion doit se poursuivre et s'étendre.

On note déjà des résultats positifs : ainsi, environ 540 000 heures d'insertion au bénéfice des populations des ZUS ont pu être réalisées depuis le début du programme en 2004.



## Habitat

### Programme local d'habitat (PLH) et délégation d'aide à la pierre

Avec l'adoption du programme local de l'habitat (PLH) d'Évry, la majorité des communautés d'agglomération sont maintenant couvertes par un PLH.

Le PLH est un outil essentiel pour l'atteinte des objectifs de construction de logements, notamment celui issu de la loi relative au Grand Paris qui projette la construction de 70 000 logements en Île-de-France.

Cet objectif a été décliné par intercommunalité en 2012 et a été porté à leur connaissance par le préfet.

### Production de logements sociaux

Après une année 2011 record en termes de production de logements locatifs sociaux<sup>1</sup>, l'année 2012 a été marquée par une baisse du nombre de logements produits en droit commun.

Cette évolution peut s'expliquer en partie par la fin des conventionnements du patrimoine d'ICADE (filiale de la Caisse des Dépôts) et par la hausse de la TVA.

Avec **2 612 logements** agréés, la production a toutefois été supérieure à l'objectif annuel.

Cette production 2012 tente de répondre aux différents besoins identifiés sur le territoire correspondant à un public varié : familles, étudiants, personnes âgées, personnes isolées en grande difficulté...

Une attention particulière est portée à la production de logements à destination des publics les plus éloignés du logement.

Ainsi, en 2012, l'État et le Conseil Général ont lancé conjointement un appel à projet pour la production de PLAI associatif.

Trois associations – Solidarités Nouvelles pour le Logement ; Monde en Marche Monde en Marge ; Habitat et Humanisme – bénéficieront d'une aide spécifique en vue de produire sur 3 ans 180 logements pour les plus défavorisés.

En 2012, l'Essonne a continué à privilégier la construction neuve (95 % de la production), ce qui en fait le premier département en termes de production de logements sociaux familiaux neufs.

Malgré un contexte budgétaire contraint, l'effort financier de l'État en faveur du logement social est resté soutenu en 2012 en Essonne : 13,23 M€ d'aides à la pierre ont été attribuées sous forme de subventions, auxquelles il convient d'ajouter les aides indirectes (TVA à taux réduit, exonération de TFPB, prêts bonifiés).

	Objectifs		Production	
	2011	2012	2011	2012
<b>PLUS</b>	1 478	1 478	<b>1 928</b>	1 159
<b>PLAI</b>	429	429	<b>961</b>	444
<b>PLS</b>	1 989	659	<b>2 302*</b>	1 009
<b>TOTAL</b>	<b>3 896</b>	<b>2 8156</b>	<b>5 191</b>	<b>2 612</b>

\* dont 1 104 ICADE (36 PLUS + 1 068 PLS)

### Le rattrapage du retard des communes déficitaires (loi SRU)

L'effort de production de logement sociaux est, en particulier, consenti par les communes soumises aux dispositions de l'article 55 de la loi dite « Solidarité et Renouvellement Urbain » (SRU), concernant les communes n'ayant pas atteint une proportion de 20 % de logements sociaux.

Les efforts restent toutefois inégaux. Pour la période triennale en cours 2011 - 2013, seules 15 des 44 communes soumises à obligation ont déjà atteint leur objectif fin 2012. Pour les autres, le taux de réalisation est très variable.

La DDT accompagne ces communes en leur apportant conseil et expertise dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement et en les assistant dans leurs démarches afin de favoriser la concrétisation d'opérations de logements sociaux.

### Une production à dynamiser pour 2013

La production de logements en Île-de-France demeure l'une des priorités du gouvernement.

<sup>1</sup> - 5 191 comprenant les prêts locatifs à usage social (PLUS), prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) et prêts locatifs sociaux (PLS), y compris les ICADE

La nouvelle loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, publiée le 18 janvier 2013, oblige dorénavant les communes de la région parisienne à atteindre un taux de logements locatifs sociaux de 25 % d'ici 2025.

L'État contribuera aux objectifs ambitieux de production de logements par la mobilisation de son foncier grâce au nouveau dispositif de décote introduit par la loi et avec des moyens financiers en hausse par la conjugaison des aides de l'État et celles d'Action Logement.

De plus, 2013 constitue la dernière année de la période triennale et l'atteinte des obligations de production pour les communes déficitaires constituera donc un enjeu majeur.

### L'amélioration du parc privé

En 2012, 4,1 M € de crédits ont été engagés par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) en faveur de l'habitat privé essonnien et 6 167 logements ont ainsi été améliorés grâce à ces aides.



91 % des logements subventionnés par l'ANAH l'ont été dans le cadre d'opérations programmées portées par les collectivités locales.

Ces opérations permettent d'apporter un accompagnement technique et financier aux propriétaires et aux syndicats de copropriété pour la rénovation de leur patrimoine. Trois opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et un programme d'intérêt général (PIG) étaient respectivement conduits par les communes de Corbeil-Essonnes, Montgeron, la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne et le Parc Naturel Régional du Gâtinais.

De nouvelles opérations programmées devraient prochainement être mises en place par la communauté de commune de l'Arpajonnais, la communauté d'agglomération Seine Essonne et la communauté d'agglomération Europ'essonne.

En plus de ces programmes à caractère généraliste, plusieurs procédures ciblées sur le redressement de copropriétés étaient en cours. L'Essonne est en effet marquée par le problème des copropriétés dégradées souvent situées en Zone Urbaine Sensible ou dans des centres anciens dégradés.

Ainsi, 32 copropriétés font l'objet d'un

accompagnement spécifique, soit par l'intermédiaire d'un plan de sauvegarde soit par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Ces dispositifs de traitement des copropriétés ont mobilisé 82 % des crédits de l'enveloppe départementale. Ainsi, 6 029 logements en copropriété ont bénéficié des subventions de l'ANAH pour un montant total de 2,9 M €.



©Ville de Grigny

Parallèlement à ces actions curatives à destination des copropriétés dégradées, les services de l'État ont continué à susciter l'émergence de politiques locales de prévention en direction des copropriétés montrant des signes de fragilité, en s'appuyant sur l'observatoire départemental des copropriétés mis à jour en 2011. Les nouveaux outils mis en place par l'ANAH au cours de l'année 2012 doivent permettre d'accompagner les collectivités pour la création de dispositifs d'observation et de veille.

Par ailleurs, 132 propriétaires occupants modestes ont reçu des subventions de l'ANAH. 104 d'entre eux ont bénéficié d'aides renforcées dans le cadre du programme « Habiter Mieux » qui vise à accompagner les propriétaires modestes en situation de précarité énergétique dans la rénovation thermique de leur logement, en ciblant un gain d'au moins 25 %.



Alors qu'en 2011 une grande copropriété avait principalement concentré les aides à la rénovation thermique, les bénéficiaires se sont diversifiés en 2012.

Le financement a permis la rénovation thermique de 57 maisons individuelles (34 en territoire d'OPAH) et 47 logements en copropriétés (46 en territoire d'OPAH).

Bien que l'Essonne se situe ainsi au second rang des départements franciliens pour le nombre de dossiers « Habiter Mieux » traités depuis le début du programme, ces résultats restent insuffisants au regard des enjeux de rénovation thermique.

Il est donc essentiel que les collectivités locales prennent le relais de la démarche initiée à titre expérimental par la DDT pour le repérage puis l'accompagnement social et technique des propriétaires.

Les soutiens financiers du Conseil Général et du Conseil Régional conduiront à renforcer de ce programme.

### Lutte contre l'habitat indigne et lutte contre l'habitat insalubre

Depuis 2007, et la mise en place d'une fiche de signalement de logement indigne dans le département de l'Essonne, «fiche SILI» (disponible sur le site de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le nombre de plaintes relatives à des désordres constatés dans l'habitat reçues par l'ARS n'a cessé d'augmenter puisqu'il est passé de 148 en 2007 à 381 en 2012, soit une hausse de plus de 150 %.

Parmi les plaintes reçues, nombreuses sont celles qui relèvent de la compétence des maires (problème d'hygiène et de salubrité générale) et qui leur sont ainsi retransmises pour attribution.

En revanche l'ARS instruit les signalements relatifs à des problèmes d'insalubrité selon le Code de la santé Publique.



En 2012, 17 nouveaux arrêtés préfectoraux, concernant 39 logements, ont été pris pour des situations d'insalubrité remédiables ou irrémédiables (c'est-à-dire avec ou sans possibilité de travaux).

En matière de lutte contre l'habitat indigne, les services de l'État se sont employés à mieux coordonner l'action des différents acteurs, notamment en matière de repérage, au sein du pôle départemental constitué à cet effet.

Au-delà du travail de repérage, 2012 a vu la concrétisation de mesures coercitives à l'encontre de bailleurs indécents : les récentes condamnations de marchands de sommeil – deux

ans de prison pour l'un à Grigny 2 et saisie des biens d'un autre à Maisse – marquent un signal fort.

S'agissant du parc locatif privé, la réglementation de l'ANAH, moins favorable aux propriétaires bailleurs<sup>2</sup>, a conduit à une baisse importante du nombre de conventions de logements locatifs signés.

Une partie de ces logements a été prise en gestion par l'Agence Immobilière Sociale (AIS 91), mise en place par l'État et le Conseil Général afin de développer l'offre locative privée au bénéfice des publics en difficulté.



Le soutien financier apporté à cette agence s'arrête fin 2012.

### Droit au logement opposable (DALO)

En 2012, 3 314 recours DALO ont été déposés devant la commission de médiation départementale de l'Essonne. Réunie 24 fois en 2012 la commission a examiné 2 832 recours logement et 482 recours hébergement. (Ces recours sont des recours de 2012 mais également de 2011).



**Sur les 2 832 recours logement examinés**, 666 ménages ont été déclarés prioritaires et urgents pour un relogement. Il s'agit en majorité : de personnes hébergées chez un tiers ou résidant à l'hôtel (21 %), de ménages avec enfants en situation de sur occupation (19 %), de personnes logées en logement de transition (12 %), ou de ménages dépourvus de logement (12 %).

Sur ces 666 ménages déclarés prioritaires et devant être relogés en urgence : **315** ont fait l'objet de propositions en commission d'attribution auprès des bailleurs et **298** ont été relogés.

**Sur les 482 recours hébergement examinés**, 346 ont été déclarés prioritaires et urgents.

<sup>2</sup> S'agissant des propriétaires bailleurs, l'ANAH n'intervient plus qu'au titre de la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé, à des taux de subvention réduits par rapport aux années précédentes.

À ce chiffre, s'ajoutent 127 recours logement qui ont été réorientés vers un hébergement. Soit un total de 473 personnes déclarées prioritaires et devant se voir proposer une offre d'hébergement.

Les décisions rendues par la commission de médiation ont fait l'objet de 160 recours gracieux ; 151 ont été examinés par la commission et 54 ont abouti à une nouvelle décision pour le requérant. Les décisions prononcées par la commission de médiation peuvent aussi faire l'objet de recours contentieux.

Ainsi, 21 recours contentieux ont été déposés devant le tribunal administratif.

Sur les 8 décisions rendues, aucune n'a été favorable aux requérants.

### Dispositif d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés

Le dispositif de prise en charge sociale des demandeurs d'asile est stable depuis 2006.

Il comprend 451 places de CADA et un dispositif d'hébergement d'urgence pérenne de 80 places.



©J.PITOT

Se rajoutent à ce dispositif, 36 places ouvertes dans le cadre du dispositif hivernal.

Du fait de la montée en charge des demandes d'hébergement en CADA, et de la difficulté de sortie vers un logement des réfugiés statutaires, le dispositif fait difficilement face à la demande.

### Accueil des gens du voyage (GDV)

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage élaboré tout au long de l'année 2012 a été publié le 17 février 2013. Il détermine les obligations de réalisation d'aires d'accueil pour les communes de plus de 5 000 habitants ainsi que la contribution financière à la réalisation et au fonctionnement de ces aires.

Ainsi, 1 137 places d'accueil (dont 99 places existantes à réhabiliter) ont été prévues au

schéma, réparties en :

- 61 aires pour l'accueil des petits groupes ou des individuels,
- 4 aires de 50 caravanes chacune, ayant vocation à accueillir des groupes qui voyagent ensemble pour des événements familiaux.



Aire d'accueil de Grigny

Le schéma prévoit également quatre aires de grand passage d'une capacité de 200 caravanes chacune, pour servir aux passages saisonniers des grands groupes de voyageurs. Le principe est une rotation de l'accueil sur ces terrains en Essonne en coordination avec les autres départements franciliens.

**Fin 2012**, le bilan de mise en œuvre du schéma était le suivant : **516 places**, soit **45 %** de l'objectif du schéma, sont en service sur 21 aires d'accueil dont 4 ont été livrées en 2012 pour 71 places (Breuillet, Grigny, Lisses et Saulx les Chartreux).

Une aire a été fermée le 1er septembre 2012 (25 places à réhabiliter dont 10 étaient agréées).

En outre, 1 aire représentant 12 places est prévue en 2013.

Aucune nouvelle aire de grand passage n'a été réalisée, mais la CAECE a décidé de reprendre en gestion l'aire provisoire de grand passage de Lisses..

**Le schéma 2003 fait l'objet de travaux en vue de sa révision.**

**L'année 2012 a permis de progresser et d'aboutir à un nouveau schéma en 2013.**

En matière d'habitat destiné aux populations spécifiques, une opération de 27 prêts locatifs aidés et d'insertion (PLAI) a été réalisée à Brétigny sur Orge, accueillant depuis juillet dernier 31 ménages issus de la communauté des gens du voyage.

Dans le cadre de cette politique de logement spécifique, l'État et le Conseil Général de l'Essonne ont décidé le lancement d'un observatoire destiné

à quantifier et qualifier ce type de besoins en Essonne.

Cet outil, actuellement en cours de construction, entre dans sa phase d'expérimentation.

Les opérations qui en découlent s'inscrivent pleinement dans les actions inscrites au Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Face à l'acuité de la question de l'habitat des gens du voyage sédentarisés en Essonne, l'émergence de nouveaux projets d'habitat adapté est nécessaire.

## ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

### Prévention des risques

#### Le travail des services d'inspection des installations classées

En 2012, l'unité territoriale Essonne de la DRIEE Île-de-France a réalisé 167 inspections.

52 arrêtés de mise en demeure ont été notifiés, dont 43 à des installations qui ne respectaient pas les prescriptions de fonctionnement et 9 à des exploitants en situation irrégulières.

2 arrêtés de suspension d'activité ont été pris contre des installations relevant de l'autorisation qui présentaient des risques graves pour l'environnement ou des nuisances importantes.

29 plaintes pour nuisances diverses ont été reçues en 2012 par la DRIEE.

7 plaintes concernaient des installations classées pour la protection de l'environnement et connues de la préfecture.

Les autres signalements se partageaient à parts égales en deux catégories : les plaintes qui concernent des activités ne relevant pas de la réglementation des installations classées mais du pouvoir de police du maire et des plaintes qui concernent l'exercice illégal d'une activité soumise à la réglementation des installations classées.

Sur les 12 contrôles inopinés sur les rejets eau ou air effectués en 2012 par la DRIEE, 6 se sont révélés légèrement non conformes.

Les contrôles inopinés de recherche de légionelles dans 22 établissements se sont révélés conformes à l'exception d'un seul.

Indépendamment des 9 dossiers d'autorisation instruits dans l'année 2012, l'inspection des installations classées de la DRIEE a proposé 17 arrêtés de prescriptions d'exploitation

complémentaires.

L'information des citoyens est une activité importante de l'UT DRIEE.



Indépendamment de la participation et de l'animation des 16 réunions de commissions prévues par le code de l'environnement ou prescrites par le préfet (commission de suivi de site), la DRIEE a traité environ 400 demandes de notaires et d'information de bureaux d'étude et près d'une centaine d'avis ont été donnés sur des permis de construire d'installations classées ou sur des sites ayant connus une activité industrielle.

Ce volume d'activité se situe dans la moyenne des volumes enregistrés au cours des années précédentes.

#### La prévention du risque bruit

Par arrêté du 21 décembre 2012 des Préfets de l'Essonne et du Val-de-Marne, le Plan d'Exposition du Bruit (PEB) de l'aéroport d'Orly, datant de 1975, a été révisé afin de tenir compte des conditions d'exploitation de la plate-forme, de la modernisation des flottes exploitées et des restrictions d'usage.

Par ailleurs, en application de la directive européenne sur le bruit, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour les principales infrastructures routières de l'État a été arrêté le 7 novembre 2012 par le Préfet.

Il présente un programme de travaux sur certains grands axes de l'Essonne (A6, RN118, RN104) pour en réduire le bruit.



©essonne.fr

Enfin, suite à la réunion du Comité Bruit du 24 janvier 2012, l'État, en partenariat avec le Conseil Général, a pris des mesures d'accompagnement des collectivités locales pour l'élaboration de leur

cartographie du bruit en missionnant Bruitparif (association régionale chargée de l'observatoire du bruit).



## La prévention des risques technologiques (PPRT)

La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages prévoit l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

Ces plans visent à limiter les effets des accidents susceptibles de se produire dans les installations SEVESO seuil haut par une maîtrise de l'urbanisation adaptée aux aléas et enjeux des secteurs concernés.

## La prévention des risques naturels (PPRN)

Le 18 juin 2012, les Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la vallée de l'Yerres et de la vallée de l'Essonne ont été approuvés.

L'étude des aléas d'inondation de l'Orge et de la Sallemouille s'est poursuivie et est en cours de finalisation.

Une réunion d'information des élus s'est tenue en mars 2012 afin de présenter la démarche globale d'élaboration d'un PPRI sur ces cours d'eau, PPRI qui a été prescrit le 21 décembre 2012.



L'État a poursuivi son implication auprès des syndicats de rivières dans le cadre des Plans d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) : achèvement du PAPI Essonne, discussions préalables à l'émergence d'un PAPI sur l'Orge-Yvette, et labellisation du PAPI de l'Yerres en novembre 2012.

Enfin, l'État a lancé les travaux de mise en œuvre de la directive européenne sur la gestion des risques inondations en arrêtant les « territoires à risque important d'inondation » (TRI) ayant des conséquences de portée nationale (arrêté du 6 novembre 2012 du Ministère de l'Écologie).



La DRIEE et la DDT ont poursuivi leur action en 2012 sur les 4 PPRT prévus en Essonne.

Les PPRT des sociétés SMCA (Athis-Mons) et de OM Group (Saint-Chéron) a été approuvé.

La convention de financement permettant la mise en œuvre des mesures foncière prévues par le PPRT de SMCA a été signé au mois d'octobre 2012 rendant ainsi possible l'acquisition des biens situés en zone de délaissement.

Le PPRT des sociétés HERAKLES et ISOHEM (Itteville, Saint Vrain, Ballancourt et Vert le Petit) a fait l'objet de dernière modification pour tenir compte d'une part de mesures de réduction risques proposées par l'exploitant et d'autre part des observations formulées lors de la phase de concertation.

Ces évolutions nécessiteront de consulter à nouveau les personnes et organisme associés ainsi que le comité de suivi de site avant la mise en l'enquête publique du plan prévue en 2013.

Pour le PPRT de CIM/Antargaz (Draveil, Grigny, Ris-Orangis et Viry Chatillon), des études ont été lancées pour étudier la capacité activités situées à proximité des sites à risques à résister conséquences éventuelles d'un accident.

Les conclusions de ces études feront l'objet d'une présentation en comité de suivi de site et en réunion des personnes et organismes associés.

Les travaux qui seront menés en 2013 doivent nous permettre de proposer une mise à l'enquête publique de ce PPRT à la fin de l'année 2013.



### Le contrôle des équipements sous pression :

L'activité de surveillance et de contrôle dans le domaine des équipements sous pression est assurée par le pôle inter-départemental équipement sous pression (ESP) de la DRIEE.

À cet effet l'unité territoriale de Seine et Marne effectue pour le Préfet de l'Essonne les missions suivantes :

- la surveillance des organismes habilités et des services inspection reconnus (SIR) : 4 contrôles ont été menés dans le département ;
- la surveillance du parc des équipements en service : 1 contrôle a été mené ;
- la surveillance du marché des équipements sous pression (déclarations de mise en service et demandes d'aménagement)

### Le contrôle des véhicules et des centres de contrôles techniques

L'activité de surveillance et de contrôle dans le domaine des véhicules est assurée par le pôle régional véhicule de la DRIEE.

À cet effet l'unité territoriale du Val de Marne assure pour le compte du préfet de l'Essonne, les missions suivantes : la réception et l'autorisation des véhicules, l'agrément et la surveillance des centres de contrôles techniques poids lourds et véhicule léger.

### Préservation de l'environnement – Territorialisation du Grenelle



Depuis la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, dite **loi « Grenelle 2 »**, l'État a défini un plan d'action pour en décliner localement les priorités, autour de plusieurs thématiques : rénovation thermique des bâtiments existants (notamment du parc public), climat-énergie, urbanisme, biodiversité, évaluation environnementale, gouvernance...

Sur ces thématiques il est primordial de mener une action conjointe État-collectivités locales-entreprises-associations-société civile.

C'est ainsi que l'État s'est engagé depuis juin 2010 dans un partenariat étroit avec le Conseil Général pour la déclinaison des thématiques de son Agenda 21 ainsi que pour animer les démarches d'élaboration des agendas 21 locaux et des plans climat énergie territoriaux (PCET).



©essonne.fr

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées en 2012 : séminaire à destination des collectivités et entreprises sur le thème des bilans de gaz à effet de serre et des PCET, ateliers de travail autour de thématiques comme les déchets et les déplacements, mise en place d'un réseau de correspondants territoriaux au sein de la DDT pour accompagner les collectivités dans leurs démarches d'Agenda 21 et PCET.



Par ailleurs, les services ont contribué à l'élaboration du schéma régional éolien et au schéma régional climat - air – énergie. Ces deux schémas ont été mis à la consultation du public fin 2012.

En parallèle, les services de l'État ont consacré des moyens importants à la mise en œuvre des nombreuses évolutions réglementaires de l'année 2012 portant sur le champ de l'évaluation environnementale des plans, des programmes et des projets.

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique s'est poursuivie en lien avec les services départementaux. Trois candidatures essonniennes à un appel à projet du ministère en faveur de la biodiversité ont été retenues : celles du bailleur social I3F, du Syndicat de la Vallée de l'Orge Aval et de la Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne.



La réforme de l'habilitation et de l'agrément des associations de protection de la nature est entrée dans sa phase active, conduisant les services de l'État à instruire puis reconduire l'agrément de 18 associations au niveau départemental en 2012.

## AGRICULTURE, FORÊT ET MILIEUX AQUATIQUES

### Agriculture

#### Le foncier et les structures agricoles

La commission départementale de consommation d'espace agricole (CDCEA) a été installée par le Préfet en septembre 2011, à fin de lutter contre le gaspillage de terres fertiles.

La CDCEA a atteint son rythme de croisière en 2012 avec en moyenne une réunion par mois, et 30 dossiers étudiés sur l'année.

Elle rend un avis sur les projets de documents d'urbanisme (PLU, ScoT, SDRIF, certaines demandes de permis de construire en zone agricole...).

Les projets sont présentés par les élus concernés, débattus entre porteur de projet, représentants des collectivités locales, représentants agricoles, propriétaires fonciers, associations de protection de l'environnement et services de l'État.

Cette commission a réussi à construire une grille d'analyse partagée, et elle produit désormais régulièrement des avis argumentés qui font référence en matière d'aménagement.

#### L'agriculture biologique

Après un développement rapide entre 2011 et 2012, on observe une certaine stabilisation de l'agriculture biologique en Essonne.

La grande difficulté technique de l'agriculture biologique d'une part, et les prix exceptionnellement élevés pour les produits classiques d'autre part, ont vraisemblablement freiné les vocations.



Fin 2012, l'Essonne comptait 27 agriculteurs déclarant des surfaces bio (ou en conversion) dans le cadre de la politique agricole commune (PAC).

La surface cultivée concernée est de 1 732 hectares, soit 2 % de la surface agricole de l'Essonne.

A ces agriculteurs, s'ajoute selon l'Agence Bio, une dizaine d'exploitants ne déclarant pas dans le cadre de la PAC, et mal identifiés. On compte parmi eux des apiculteurs et certains maraîchers. Ils exploiteraient environ 200 hectares.

Les producteurs bio sont plus souvent producteurs de légumes (150 hectares déclarés à la PAC, soit 9 % de la surface en bio) et de fourrages (320 hectares, soit 18 % de la surface bio) que les exploitants classiques chez lesquels ces productions sont anecdotiques. En revanche ces derniers sont beaucoup plus céréaliers que les exploitants bio.

Une particularité de la région Île-de-France, et de l'Essonne, est de compter beaucoup plus de distributeurs spécialisés de produits biologiques que de producteurs.

### Forêt

#### Espaces boisés protégés

En matière forestière, 11 demandes de défrichement et 44 coupes d'arbres en Espace Boisé Classé ont été instruites, 6 Plans Simples de Gestion de forêt privée ont été contrôlés en 2012.

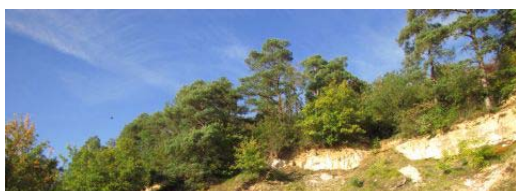


Un travail de fond sur le contrôle de la gestion et des défrichements a été engagé avec la mise en place réussie d'une méthode de contrôle exhaustif à l'échelle d'une commune, action qui sera reconduite et étendue en 2013.

L'État a également mis l'accent sur la mobilisation de la ressource forestière : incitation à la rédaction de Plans Simples de Gestion et à leur mise en application, à la soumission des forêts des collectivités au régime forestier et appui auprès de l'ONF pour la mise en œuvre effective des aménagements, incitation à la mobilisation du bois et à la mise en place de structures de première transformation de ce matériau.

### **La Réserve Naturelle Géologique de l'Essonne (RNG)**

Après un appel à manifestation d'intérêt suite à l'extension de la Réserve Naturelle Géologique de l'Essonne, le Conseil Général en a été désigné gestionnaire.



©essonne.fr

Deux événements ont marqué 2012 pour le réseau Natura 2000 : la signature de 2 importants contrats de gestion des pelouses calcaires, et l'achèvement du dispositif relatif aux évaluations des incidences (arrêté préfectoral du 24 août 2012).

### **La chasse**

La maîtrise des populations de sangliers s'est encore intensifiée en 2012 dans un contexte difficile lié à l'absence de fruits forestiers. L'accent a été mis sur les « points noirs » urbains et ruraux, que sont les secteurs où cette espèce est à l'origine de problèmes de sécurité publique (collisions, intrusions dans les jardins) ou de dégâts aux cultures.



©chateaudejanyvry.com

Des avancées sont observées mais l'action devra se poursuivre en 2013.

### **Protection du paysage**

L'implication des services de la DDT sur l'élaboration de règlements locaux et le contrôle et traitement des infractions à la réglementation sur l'affichage publicitaire extérieur s'est poursuivie, en lien étroit avec les communes.



©limours.fr

La priorité a porté sur les territoires de l'axe RN20 et du Parc Naturel Régional du Gâtinais. Par ailleurs, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites a connu une activité intense d'examen des projets situés en sites classés.

### **Gestion et préservation des milieux aquatiques**

#### **La ressource en eau**

Malgré un premier trimestre exceptionnellement sec, les précipitations du printemps et du début de l'été ont permis cette année de limiter les restrictions estivales.

Les services de l'État ont poursuivi leur action pour la protection des captages du département contaminés par les nitrates et/ou les pesticides. Parmi ceux-ci, un programme d'action agricoles et non-agricoles est en cours d'élaboration sur le captage d'Angervilliers à Saint-Maurice-Montcouronne.

L'application du programme départemental d'action nitrates, volet particulièrement important pour la préservation de la ressource en eau contre les pollutions diffuses, s'est poursuivie. L'actualisation de ce dispositif est en cours : le périmètre des zones vulnérables sur lequel il s'applique a été révisé fin 2012 et un nouveau programme sera défini puis déployé d'ici 2013.

#### **La gestion et la préservation des milieux aquatiques**

Les services de l'État ont suivi les travaux de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion

des Eaux (SAGE) Orge-Yvette, et participé à l'élaboration des SAGE de la Nappe de Beauce et de la Bièvre.

La mise aux normes des stations d'épuration prioritaires concernées par le contentieux européen sur l'application de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines est bien engagée.

En Essonne, deux stations de 2 000 à 10 000 équivalents-habitants (EH) ne sont pas conformes, mais sont en cours de reconstruction.

Enfin, des études ont été engagées pour la mise en conformité des quelques stations de 200 à 2 000 EH.



©iledefrance.fr

Les services chargés de la police de l'eau se sont fortement investis dans les problématiques de gestion sur le nord de l'Essonne, d'une part en participant à l'étude préalable à l'évaluation environnementale pour les projets de station d'épuration à Villebon-sur-Yvette (porté par le SIAHVY) et au Moulon (porté par l'Établissement Public Paris Saclay - EPPS), d'autre part en suivant l'étude globale de gestion des eaux du plateau de Saclay et en instruisant les différents projets d'aménagement au sein de l'Opération d'Intérêt National de Paris-Saclay.

Après une concertation locale engagée dès 2010, le Préfet Coordonnateur de Bassin Seine-Normandie a défini par arrêté du 4 décembre 2012 deux listes de cours d'eau :

- une liste de cours d'eau où tout nouvel obstacle à la continuité écologique est interdit,
- une liste de cours d'eau dont la restauration est imposée d'ici cinq ans.

L'État accompagne les principaux syndicats de rivière dans les études sur le rétablissement de la continuité écologique concernant 121 ouvrages en Essonne dont 40 sont prioritaires.

Par ailleurs, par arrêté du Préfet de l'Essonne du 28 décembre 2012, les tronçons de frayères et zones d'alimentation et de croissance de la faune piscicole ont été délimités pour en améliorer la protection.

Enfin, l'année 2012 a connu la généralisation de la couverture hivernale des sols agricoles, concernant plus de 30 000 hectares (17 % du territoire de l'Essonne).

Cette obligation, dont l'application progressive était inscrite au quatrième programme « Nitrates », vise à limiter les fuites d'azote d'origine agricole vers les cours d'eau et nappes phréatiques.

### La police de l'eau

En 2012, 73 dossiers soumis à déclaration ou autorisation au titre de la Loi sur l'eau ont été instruits et 86 avis ont été émis au titre d'autres procédures.

La Mission Inter-Services de l'Eau (MISE) a été étendue à la politique de la nature pour former la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN).



©essonne.fr

Un programme de contrôle commun a été défini pour suivre l'action des services chargés de la police de l'eau et de la nature. Le suivi et le traitement judiciaire des infractions s'est trouvé facilité par la signature d'un protocole quadripartite entre le Préfet, le Procureur, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

L'activité de contrôle de terrain a donné lieu au total à 6 procès-verbaux dans le domaine de l'eau, débouchant sur 3 nouvelles transactions pénales (alternative aux poursuites judiciaires permettant toutefois de réparer les atteintes à l'environnement).

# COHÉSION SOCIALE

## LA COHÉSION SOCIALE

### Accès au logement

#### PDALPD



©essonne.fr

Copilote (avec le Conseil Général) du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) pour la période 2010-2014, l'État a porté plusieurs actions en faveur du logement des personnes et familles cumulant des difficultés d'insertion économique et sociale.

#### **- Développer la création de logements sociaux d'insertion et la réalisation d'opérations d'habitat adapté.**

L'État a lancé, conjointement avec le Conseil général, un appel à projets « **PLA-I associatif et habitat adapté** » qui vise à soutenir les opérateurs associatifs en vue de la production de logements sociaux d'insertion pour des publics cumulant des difficultés d'insertion et ayant besoin d'un suivi social rapproché. Les trois opérateurs sélectionnés (Solidarité Nouvelle pour le Logement, Habitat et Humanisme Île-de-France et Monde en Marge – Monde en Marche) se sont engagés, dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), dans la production de 180 logements pour la période 2012-2014.



Cet appel à projets porte aussi sur la réalisation d'opérations d'habitat adapté en direction des familles de voyageurs devenus sédentaires.

À cet égard, le deuxième programme d'habitat adapté pour les gens du voyage en Essonne (après celui de Breuillet) a été inauguré le 4 juillet 2012 à Brétigny-sur-Orge.



©opievoy.fr

Réalisée l'OPIEVOY, l'opération consiste en 27 maisons dont chaque parcelle permet le stationnement d'une ou deux caravanes.

Par ailleurs, l'État et le Conseil Général ont mis en place un observatoire de l'habitat des gens du voyage chargé du repérage et de la priorisation des situations de mal logement.

Confié à l'Association départementale des gens du voyage de l'Essonne (ADGVE) celle-ci a défini la méthodologie d'observation qui a été ensuite expérimentée sur le territoire du Val d'Orge.



#### **- Mobiliser le parc locatif privé pour le logement de ménages modestes**

Afin de créer, en complémentarité avec le parc de logements sociaux, une offre de logements à loyers maîtrisés dans le parc privé, le Conseil général a soutenu, avec l'État, l'intervention de l' AIS 91 (Agence immobilière sociale Essonne). Au 31 novembre 2012, le portefeuille de l' AIS 91 comptait 75 logements dont 24 conventionnés « très social » (32 %), 26 conventionnés « social » (35 %) et 25 à loyers intermédiaires (33 %).



La convention « AIS 91 » étant arrivée à échéance le 31 décembre 2012, SIRES Île-de-France poursuivra son activité dans le cadre du droit commun.

### **- Favoriser le maintien dans le logement et prévenir les expulsions locatives.**

Coprésidée par l'État et le Conseil Général, la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) de l'Essonne, qui réunit l'ensemble des acteurs directement ou indirectement concernés par la question des expulsions locatives, a multiplié ses actions de prévention, favorisant le maintien dans leur logement des ménages en difficulté :

- Élaboration du Guide hébergement/logement 91, du référentiel « analyse des pratiques institutionnelles » à destination des acteurs sociaux de terrain pour les aider notamment dans le traitement de situations d'impayés de loyer, la recherche de logement ou d'hébergement adapté, la mobilisation de dispositifs spécifiques pour accéder ou se maintenir dans le logement...

- Sensibilisation des bailleurs les plus isolés à la prévention des impayés dans le parc privé par la mobilisation de toutes les aides possibles pouvant soutenir leur(s) locataire(s).



©edc.asso.fr

- Travail avec les Commissions Locales des Impayés de Loyer des 10 communes les plus concernées, en vue de renforcer leur rôle de repérage et de soutien aux ménages en difficulté.

- Actions expérimentales visant à réduire les délais d'intervention et à « aller vers » les ménages en grande difficulté de maintien dans les lieux, modalités d'accès aux mesures d'accompagnement social assouplies, etc...



Toutes ces initiatives sont mises en œuvre par les partenaires impliqués dans la CCAPEX : membres

du comité de suivi technique, inscrits ou non dans les réseaux départementaux d'acteurs de proximité, tel le réseau départemental des associations d'insertion par le logement que le PDALPD anime en articulation étroite avec les orientations de la CCAPEX 91.

Enfin, en 2012 la mission de coordination du PDALPD 91 a participé à :

- L'animation de la réunion d'information sur la lutte contre l'habitat indigne organisée le 5 octobre 2012 dans le cadre du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI), en partenariat avec l'Union des Maires de l'Essonne (UME).

- L'animation du groupe de travail « hébergement d'urgence des femmes victimes de violences conjugales ».

- L'étude de faisabilité pour la mise en place d'un comité local pour le logement autonome des jeunes (CCLAJ) en Essonne.

### **Les expulsions locatives**



©M.Schuckart

Le nombre de concours de la force publique (CFP) s'élève à 750 décisions.

Le nombre de CFP exécutés a augmenté entre 2011 (253) et 2012 (279).

De même, le nombre de lieux libérés sans expulsion a doublé : 62 en 2012 contre 21 en 2011.

Le nombre de protocoles reste stable.

Les dossiers d'expulsions locatives restent très sensibles et demandent une forte mobilisation des services de la préfecture, des sous-préfectures, des collectivités locales, des organismes sociaux et des bailleurs qui peuvent échanger de façon plus générale dans le cadre de la CCAPEX.

### **Le contentieux de l'indemnisation**

Le bilan 2011 en Essonne établit que 1 245 736 € ont été mandatés pour régler 242 dossiers dont :

- 1 162 998 € pour 236 demandes gracieuses,
- 32 714 € pour 6 jugements rendus par le TA de Versailles.

Les demandes en attente d'indemnisation ont baissé de 12 % entre 2011 et 2012.

Le nombre de jours entre la réception de la décision judiciaire et le mandatement est passé de 118 jours à 66.

### Accord collectif départemental (ACD)

L'accord collectif départemental (ACD) est un dispositif qui fixe aux bailleurs sociaux du département des objectifs quantitatifs de relogement des personnes cumulant des difficultés sociales et économiques.

Les enjeux et les modalités pour dynamiser le fonctionnement de l'accord collectif se basent sur les orientations du Plan départemental d'action en faveur des personnes défavorisées (PDALPD).

L'année 2012 a été marquée par la signature le 14 décembre 2012 du nouvel accord collectif départemental, portant les objectifs de relogements à 900.

En 2012, 687 relogements, pour un objectif de 900, ont été réalisés au titre de l'accord collectif départemental (459 relogements dans le cadre de procédure de labellisation a priori et 228 relogements dans le cadre de la procédure de labellisation a posteriori).

Sur ces 687 il y a 575 ACD et 112 ACD-DALO. 229 d'entre eux ont été relogés sur le contingent préfectoral.

### La demande de logement

L'année 2012 a été marquée par l'entrée en vigueur de la version 2 du fichier régional du numéro unique.

Elle permet de mieux mesurer le nombre de demandeurs en fonction de leur commune de résidence et de la commune souhaitée.

Ainsi le nombre de demandeurs de logement résidant en Essonne s'élève à 40 828, et le nombre de demandeurs qui souhaitent habiter une

des communes de l'Essonne s'élève à 46 362.

Les communes ont enregistré **22 562** demandes sur le fichier national du numéro unique.

En 2012 est entré en vigueur un nouveau logiciel de gestion des logements du contingent du préfet (SYPLO).

Il est construit pour gérer le contingent du préfet tant en matière de logement qu'en matière d'attribution.

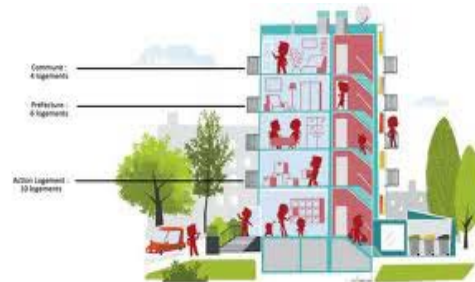


Illustration de la répartition des réservations pour un immeuble de 20 logements sociaux (exemple)

Ainsi en 2012, **1 846** vacances de logement ont été notifiées par les bailleurs sur le contingent du préfet et **1 236** logements ont été attribués.

### DALO

En 2012, 3 314 recours DALO ont été déposés devant la commission de médiation départementale de l'Essonne. Réunie 24 fois en 2012 la commission a examiné 2 832 recours logement et 482 recours hébergement. (Ces recours sont des recours de 2012 mais également de 2011).



©droitulogement.org

**Sur les 2 832 recours logement examinés**, 666 ménages ont été déclarés prioritaires et urgents pour un relogement. Il s'agit en majorité : de personnes hébergées chez un tiers ou résidant à l'hôtel (21 %), de ménages avec enfants en situation de sur occupation (19 %), de personnes logées en logement de transition (12 %), ou de ménages dépourvus de logement (12 %).

Sur ces 666 ménages déclarés prioritaires et devant être relogés en urgence : **315** ont fait l'objet de propositions en commission d'attribution auprès des bailleurs et **298** ont été relogés

**Sur les 482 recours hébergement examinés**, 346 ont été déclarés prioritaires et urgents.

À ce chiffre, s'ajoutent 127 recours logement qui ont été réorientés vers un hébergement. Soit un total de 473 personnes déclarées prioritaires et devant se voir proposer une offre d'hébergement.

Les décisions rendues par la commission de médiation ont fait l'objet de 160 recours gracieux ; 151 ont été examinés par la commission et 54 ont abouti à une nouvelle décision pour le requérant.

Les décisions prononcées par la commission de médiation peuvent aussi faire l'objet de recours contentieux.

Ainsi, 21 recours contentieux ont été déposés devant le tribunal administratif.

Sur les 8 décisions rendues, aucune n'a été favorable aux requérants.

## Hébergement et insertion : Plan départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (PDAHI)

L'année 2012 a été marquée par la mise en œuvre de la politique nationale du « logement d'abord » avec le renforcement de dispositifs de logements accompagnés, l'optimisation de l'organisation des Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation en vue d'une meilleure réponse aux besoins et d'une accélération des sorties vers le logement dans un contexte de stabilité de l'enveloppe financière.



Sociale (GCSMS) créé en vue d'en assurer la gestion.

Le GCSMS est constitué des gestionnaires des CHRS de l'Essonne (Communauté Jeunesse, La Croix Rouge, ARAPEJ 91, Fondation Jeunesse Feu vert et Les Cités du Secours Catholique, OPPELIA) du Collectif Relogement Essonne, de SNL et d'ADOMA.

Afin de répondre aux objectifs du « logement d'abord », une mission fluidité a été mise en place en vue de favoriser l'accès au logement des personnes accueillies dans une structure d'hébergement.

Cette mission s'appuie sur le SIAO insertion qui assure la coordination des acteurs locaux de l'hébergement et du logement et d'autre part sur le Collectif Relogement Essonne qui, dans le cadre de l'accord avec Action-Logement, mobilise 50 logements par mois afin de reloger les publics sortant de CHRS et structures sociales.

Le dispositif SOLIBAIL dont l'objectif initial est de réduire le recours aux nuitées d'hôtel, est aussi ouvert aux personnes hébergées dans les établissements financés par l'État. Il participe également à l'objectif de fluidité des structures. En 2012, 107 ménages ont été positionnés (121 adultes et 116 enfants) et 64 ménages sont effectivement entrés en appartements (71 adultes et 72 enfants).



## Hébergement d'insertion

Afin d'améliorer l'accueil, l'évaluation, l'orientation et la prise en charge de personnes sans abri ou risquant de l'être ainsi que de veiller à la continuité des parcours d'insertion, ont été créés des services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO). Ces services ont pour objectif de coordonner les différents acteurs, de la veille sociale au logement, en instaurant un dialogue permanent et une collaboration active avec et entre eux. En Essonne deux SIAO sont mis en place : un SIAO urgence et un SIAO insertion.

Le SIAO « Insertion » a comme opérateur un Groupement de Coopération Sociale et Médico-

## Hébergement d'urgence

Le SIAO « urgence » est opéré par la Croix Rouge. Il s'appuie sur une organisation antérieure, du fait de l'existence depuis plusieurs années du 115 et de la coordination déjà effective entre les structures. Ce SIAO couvre et coordonne le 115, les accueils de jour, les maraudes et les places d'hébergement d'urgence (369 au total).

Par ailleurs, en période hivernale, le SIAO urgence a la lisibilité totale et la gestion directe et exclusive des places supplémentaires ouvertes à l'hôtel.





©facebook.fr

Au titre de la campagne hivernale 2012-2013, ce dispositif d'urgence a été renforcé par la mobilisation de 359 places à l'hôtel ainsi que de 30 places supplémentaires en appartement afin de faire face aux demandes d'hébergement et à l'objectif de zéro personne à la rue contre son gré.

### Veille sociale

Le comité de l'urgence et de la veille sociale, réuni mensuellement, constitue l'outil de pilotage des dispositifs de l'hébergement d'urgence et de la veille sociale, axé sur le positionnement du SIAO urgence.

Ce dispositif de veille sociale comprend également 3 accueils de jour généralistes, un accueil de jour spécifique pour personnes en souffrance psychique, deux abris de nuit (un pour femme et un pour hommes) et la maraude assurée par 3 équipes mobiles à rayonnement départemental de jour comme de nuit en coordination avec le 115.

### Le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés

Le dispositif de prise en charge sociale des demandeurs d'asile est stable depuis 2006. Il comprend 451 places de CADA et un dispositif d'hébergement d'urgence pérenne de 80 places.



©J.PITOT

36 places ouvertes dans le cadre du dispositif hivernal se rajoutent à ce dispositif.

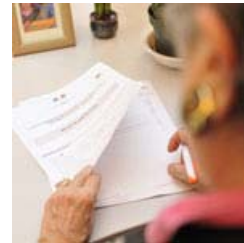
Du fait de la montée en charge des demandes d'hébergement en CADA, et de la difficulté de sortie vers un logement des réfugiés statutaires, le dispositif fait difficilement face à la demande.

## La protection des personnes vulnérables

### Secteur des majeurs protégés

#### - Mandataires judiciaires à la protection des majeurs :

En Essonne 4 980 mesures judiciaires sont exercées, dans le cadre de la protection des majeurs (portées par les services tutélaires, les préposés ou des mandataires privés). La DDCS de l'Essonne participe au financement de quatre services tutélaires et de douze mandataires privés à hauteur de **2 459 939 €**.



La DDCS travaille avec les opérateurs, à la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 portant réforme des mesures de protection juridique des majeurs (entrée en vigueur le 1er janvier 2009), qui prévoit un contrôle renforcé du fonctionnement des services de tutelles. Le DDCS a été conduite à développer de nouvelles compétences afin d'assurer, en coordination avec la justice et les autres financeurs : l'habilitation des mandataires judiciaires et des délégués aux prestations après avis conforme du procureur de la République, leur inscription sur les listes, la tarification et le financement des opérateurs tutélaires, et enfin l'évaluation et le contrôle de l'activité tutélaire

#### - Le conseil de famille :

En vertu de l'article 60 du code de la famille et de l'aide sociale (C.F.A.S.), le Conseil de famille est un organe chargé de la tutelle des pupilles de l'État dont *le représentant de l'État dans le département possède seul, la qualité de tuteur*. Le conseil de famille est organisé et géré par la DDCS.



Au cours de l'année 2012, il s'est réuni 15 fois pour étudier la situation des **27 pupilles essonniers** et le placement de 16 d'entre eux en vue de leur adoption auprès de couples agréés du département de l'Essonne (12 enfants) ou d'autres départements (4 enfants).

**- Handicap :**

Au titre du fonctionnement 2012, la DDCS a versé à la MDPH 1 169 092,52 € de crédits, directement fléchés par l'administration centrale, représentant 1 112 289,52 € au titre du BOP 157 « Handicap et dépendance ». Il s'ajoute à cette somme la contribution de l'État pour le fonds de compensation du handicap : 56 803 €.



©wikipedia.org

Le pôle prévention de la DDCS a assuré, en tandem avec le Conseil Général, la vice présidence du conseil départemental consultatif pour le handicap et de différentes instances : CDAPH, CDCPH, COMEX, commission transport, avis d'opportunité AAH, ainsi que le suivi des 240 recours *en contentieux* concernant les cartes européennes de stationnement.



©actualite-francaise.com

**LA POLITIQUE DE LA VILLE**

**Les moyens mobilisés au titre de la politique de la ville**

**La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville**

Le 22 août 2012, le ministre de la ville, a présenté une communication en Conseil des ministres, relative à la feuille de route du Gouvernement

pour les habitants des quartiers, communication qui a été accompagnée par une grande réflexion et consultation nationale à ce sujet.



Il constate que les habitants des quartiers relevant de la politique de la ville sont confrontés au quotidien à des inégalités persistantes que les politiques conduites depuis 10 ans n'ont pas toujours permis de réduire.

Le Premier ministre a souhaité que, pour répondre à cette situation, une action d'ensemble pour les quartiers soit engagée par tous les ministères :

- créer des zones de sécurité prioritaire,
- mettre en place les emplois d'avenir et créer des postes dans l'Éducation Nationale,
- mobiliser de manière effective les moyens de droit commun de l'État pour les quartiers,
- réformer « la géographie prioritaire de la politique de la ville », en simplifiant les zonages dans le but de concentrer les interventions publiques sur les territoires qui en ont le plus besoin.

Une nouvelle génération de contrats intégrera les projets de rénovation urbaine, les actions de cohésion sociale et les politiques de droit commun de l'État et des collectivités territoriales, pour définir un véritable projet de territoire.

En conformité avec ces directives, le Préfet délégué pour l'égalité des chances a engagé un processus de réflexion et de proposition d'une part avec l'ensemble des services concernés, d'autre part avec les collectivités territoriales engagées dans les divers processus de la politique de la ville.

De plus, et à l'initiative des chefs de projets, trois instances ont été mises en place, au niveau local, en parallèle aux groupes de travail nationaux.

Leurs travaux ont porté sur les thèmes suivants :

- définir la notion de droit commun et hiérarchiser les priorités,

- rechercher les indicateurs pour asseoir la géographie prioritaire,
- définir la contractualisation et la gouvernance ; anticiper l'évaluation.

Fin 2012, ces groupes thématiques ont rendu leurs conclusions, qui ont été transmises au Ministère de la ville pour nourrir la réflexion.

Toutes les collectivités signataires d'un Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) en 2007 ont été invitées à établir un bilan – évaluation à présenter au premier trimestre 2013.



À cette occasion, un point sera fait pour examiner les engagements qui avaient été pris, ce qui a été réalisé et ce qui reste à faire.

Les services de l'État font le même exercice en ce qui les concerne, notamment au regard du droit commun.

Le calendrier national comprend une réunion du comité interministériel des villes (CIV) le 19 février et une présentation du projet de loi au Parlement d'ici l'automne 2013.

### Les délégués du Préfet

La présence de l'État au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville en Essonne est assurée par les délégués du Préfet.

Au nombre de 13, les délégués du Préfet couvrent les territoires suivants :

Massy : le Grand Ensemble - Les Ulis : Quartier Ouest - Corbeil-Essonnes : les Tarterêts - Évry : les Pyramides - Athis-Mons : le Noyer Renard - Grigny et Viry Châtillon : la Grande Borne ; Grigny 2 – Viry Châtillon : la CILOF / Coteaux de l'Orge - Sainte Geneviève des Bois : les Aunettes - Épinay sous Sénart : les Cinéastes / La Plaine - Courcouronnes : le Canal - Étampes : Plateau de Guinette / Saint Michel / Croix Vernailles - Vigneux : Croix Blanche/Prairie de l'Oly – Draveil (à pourvoir) - Longjumeau : les quartiers Sud (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013).

Les délégués du préfet travaillent avec tous les acteurs des quartiers et de manière transversale.

Ils agissent notamment dans les domaines de la gestion urbaine de proximité, de la prévention de la délinquance, de la réussite éducative. Ils participent aux réunions des cellules de veille des conseils locaux de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD), sont en contact avec les médiateurs, dont les adultes-relais, les associations actives dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (associations de lien social, parents d'élèves, locataires...).

Leurs modes de fonctionnement sont adaptés au quartier et son environnement, particulièrement en ce qui concerne l'éducation, la santé, l'emploi des jeunes, le logement, l'égalité des chances. Ces contacts sont étendus au-delà du cercle local et concernent aussi les acteurs extérieurs dont l'action englobe le quartier : Conseil Général, communautés d'agglomération, bailleurs sociaux, transporteurs.



Dans le cadre de la réflexion menée par le Gouvernement en faveur de la définition d'une nouvelle géographie prioritaire présentée en conseil des ministres le 22 août 2012, les délégués du Préfet ont initié et accompagnent les travaux menés localement. Ils auront un rôle essentiel à jouer pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers défavorisés.

### Prévention de la délinquance et citoyenneté

Le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) a financé des projets concernant soit la vidéo-protection, soit les actions pour un montant global de 1 474 260 €.

#### Vidéo-protection

En 2012, 22 projets de vidéo-protection ont été financés par ce fonds interministériel pour un montant total de 993 289 €.

Il s'agit des projets portés par la ville de Corbeil-Essonnes, dotée depuis d'une zone de sécurité prioritaire, ainsi qu'un grand nombre de communes : Angerville, Angervilliers, Arpajon, Boussy Saint Antoine, Breuillet, Bures sur Yvette, Chilly-Mazarin, Communauté d'agglomération Seine Essonne, Courcouronnes, Crosne, Etampes, Etréchy, Lisses, Longjumeau, Marolles en Hurepoix, Montlhéry, Saint-Michel-Sur-Orge, Savigny sur Orge, Villabé.

Un projet de la communauté d'agglomération Seine-Essonne a été validé au titre de 2012. Son mandatement interviendra avec la première délégation de crédits de 2013.

Au total, 51 dossiers ont été reçus en 2012, au titre d'un financement FIPD, contre 27 en 2011 et 16 en 2010, soit quasiment un triplement en deux ans.

### **Actions financées par le FIPD (hors vidéo-protection)**

En 2012, la dotation financière de l'Essonne pour ces actions s'est montée à 385 000 €.

Elle a permis de financer 16 projets portés par des collectivités locales et 16 autres portés par des associations, pour un montant total de 117 825 € (collectivités locales) et 267 175 € (associations).

Les projets ont portés pour l'essentiel sur la prévention de la délinquance des jeunes, la prévention de la récidive, la prévention situationnelle, l'aide aux victimes, la lutte contre les violences intra-familiales et celles faites aux femmes.



En ce qui concerne les actions relatives aux droits des femmes, les associations aidées ont été : Génération femmes, le CIDFF 91, Paroles de femmes, MEDIAVIPP 91, Communauté Jeunesse -Solidarité femmes, Odysée Art, RESPECT, ADJE 77, ACJE91 et TEMPO pour un total supérieur à 203 000 €.

Les projets renouvelés ont représenté 137 818 € pour les associations et 36 325 € pour les collectivités territoriales, tandis que les nouvelles actions ont représenté 129 357 € pour les

associations et 81 500 € pour les collectivités territoriales.

En ce qui concerne le centre pénitentiaire de Fleury Mérogis, une dotation spécifique de 95 971 € lui a été affectée.

Elle a été répartie en concertation avec les services de la Justice, notamment le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et le Service de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Au total, les actions en faveur du droit, de la Justice et de la lutte contre la récidive ont été financées en 2012 à hauteur de plus de 101 000 €.

### **Les adulte-relais**

L'État conforte son action sur le terrain par la présence de 107 adultes relais, qu'il finance à hauteur de 80 %.

### **L'accès au droit et la lutte contre les discriminations**

#### **Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité**

Au deuxième trimestre 2012, l'affectation a à la Préfecture d'une nouvelle chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité a permis de développer de manière cohérente les actions de prévention entre les services de l'État et les associations notamment dans les domaines suivants :

- prévention contre les violences sexistes,
- prévention contre les violences faites aux femmes,
- rationalisation des permanences associatives dans l'espace et dans le temps,
- réorganisation de l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences.



En 2012, les priorités portées par la mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité ont consisté à :

- Développer la coordination entre les associations spécialisées dans les droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes afin d'assurer un meilleur maillage territorial ;
- Développer l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des femmes victimes de violences, notamment conjugales (avec le renforcement de l'accueil de jour de Communauté Jeunesse/Femmes Solidarités) ;
- Poursuivre le travail engagé en matière de prévention en direction des jeunes par la publication d'un répertoire à l'usage des professionnels et le soutien à des actions locales portées par des associations, notamment dans les quartiers relevant de la politique de la ville ;
- Renforcer le travail de prévention autour de la prostitution à destination des jeunes (avec la pièce de théâtre « Au bout de la nuit » présentée à un public de lycéens) mais également à destination des professionnels (avec l'organisation le 30 novembre 2012 d'un forum sur le thème « Lutte contre le système prostituteur : Responsabilisation des clients et prévention »).



L'ensemble de ces actions a été rendu possible grâce à un travail partenarial avec le Conseil Général de l'Essonne, les institutions telles que la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), le Tribunal de Grande Instance (TGI) d'Évry, la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) et le Groupement de Gendarmerie de l'Essonne (GGD), ainsi que l'ensemble des associations spécialisées qui œuvrent en faveur des droits des femmes.

Par ailleurs, une enquête importante portant sur les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes au travail en Essonne a pu être publiée en 2012.

Deuxième du genre en France, cette étude a été réalisée avec le concours de l'Unité territoriale 91 de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation et du Travail et le Conseil Général.

Elle a permis de souligner l'importance du travail de prévention auprès des salariés et de l'accompagnement des victimes.

## ACTION ÉDUCATIVE, JEUNESSE ET SPORTS

### Maîtrise des fondamentaux

#### Les actions portées dans le cadre de la programmation annuelle des CUCS

Il existe 13 CUCS dans le département : les actions de la programmation annuelle sont portées soit par les établissements soit par nos partenaires.

Des actions annuelles font l'objet d'un financement dans le cadre de l'enveloppe Politique de la Ville. Des actions collectives se déroulent sur le temps scolaire.



©Charles Platiau - Reuters

Elles sont en prise avec les enseignements et viennent enrichir l'activité pédagogique des classes et des établissements, essentiellement sur le champ culturel et dans le domaine de la citoyenneté.

En 2012, 3 avenants des CUCS expérimentaux (Les Tarterêts à Corbeil-Essonnes, Les Pyramides à Evry et La Grande Borne à Grigny) ont fait l'objet d'une actualisation afin de valoriser et d'optimiser les moyens apportés au titre du droit commun à l'action éducatrice dans les écoles et établissements des quartiers concernés.

La réflexion s'est poursuivie dans le cadre de la concertation nationale relative à la réforme de la géographie prioritaire.

Au plan local, la réflexion se mène désormais à l'échelle de la commune ou de l'agglomération en intégrant l'ensemble des quartiers prioritaires.

La réflexion relative aux projets éducatifs territoriaux pourra se nourrir du partenariat déjà engagé au sein de cette politique locale.

## Les cordées de la réussite



Neuf cordées de la réussite sont labellisées et mises en place entre différents lycées du département et les universités (Université d'Évry, Université de Paris Sud), l'École supérieure d'électricité (SUPELEC), l'École Polytechnique, le Commissariat à l'Énergie atomique (CEA), Telecom sud Paris, ENSAE Paris Tech, l'Institut international de l'image et du son (3IS).

Les cordées intègrent dans leur réseau 15 lycées et 11 collèges. Ces démarches, financées par l'ACSE, orientées vers les élèves issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, permettent, grâce à des actions de tutorat, des conférences, des ateliers ou d'autres formes de partenariat, de construire et d'accompagner des projets d'orientation vers l'enseignement supérieur (université, grandes écoles, instituts de hautes études..) pour des élèves qui, par une moindre ambition, méconnaissance de l'offre et des moyens d'accès ou auto-censure, ne conçoivent pas spontanément ce type de parcours.

En 2012, le dispositif a renforcé le travail pédagogique en impliquant davantage les collèges "source" à la base de chaque cordée. Des enrichissements ont été apportés :

- ouverture d'une CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles) scientifique (PCSI = physique-chimie sciences de l'ingénieur) au lycée de l'Essouriau des Ulis en partenariat avec l'université Paris-sud Orsay, cette université restant tête de la cordée ;

- ouverture de la 2<sup>ème</sup> année de CPGE littéraire (khâgne) au lycée Corot de Savigny (qui est notamment le lycée de desserte des jeunes de Grigny), en lien avec l'université d'Évry ;

- ouverture de la 2<sup>ème</sup> année CPGE scientifique (montée pédagogique) PSI (physique, sciences de l'ingénieur) au lycée du Parc des loges d'Évry, accueillant entre autres les élèves du quartier des Pyramides.

Le suivi de ces cordées recueille une satisfaction d'ensemble qui doit nous conduire à poursuivre ce

dispositif en l'élargissant progressivement aux lycéens de la voie professionnelle.

D'autre part, le collège Le Village d'Évry accueille un internat d'excellence en son sein.

À la rentrée 2012, 12 élèves de 6<sup>ème</sup> en parité Filles /Garçons, ont été accueillis.

À terme la capacité se montera à 40 élèves répartis sur les 4 niveaux.

Le bassin de recrutement est celui d'Évry-Corbeil. La mixité sociale est l'un des objectifs de ce projet. Une attention particulière est portée aux élèves, entre autres issus des quartiers de la Politique de la Ville, qui ne disposent pas chez eux de conditions favorables pour développer leur potentiel d'apprentissage.

Le projet est fondé sur la qualité des démarches pédagogiques qui visent à développer davantage de cohérence entre le temps scolaire et les temps éducatifs du soir et du mercredi sur la base de partenariats locaux qui enrichissent l'offre sportive et culturelle.

## Responsabilisation des équipes et des élèves à tous les niveaux

### Accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif mis en place depuis 2008 dans les 100 collèges du département et dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire concerne 17 200 collégiens (soit près de 40 % de l'effectif) et 3 800 élèves de primaire (soit 28 % des effectifs des 79 écoles concernées).

En collège, 62 % des élèves font de l'aide aux devoirs, 20 % du sport, 35 % de la culture, 13 % une langue vivante.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, l'accompagnement porte en très grande partie sur l'aide aux devoirs.

### Les Programmes de Réussite éducative (PRE)



©CRPVE91

On recense 19 programmes de réussite éducative dans le département pour 20 communes, Grigny et Viry-Châtillon ayant un seul PRE.

Environ 4 000 jeunes sont suivis chaque année dans le cadre de ces programmes.

Le nombre de jeunes suivis varie entre une centaine et 400 selon les communes.

Les élèves issus de l'école élémentaire représentent la part la plus importante du nombre de suivis, une seconde part significative concerne le niveau du collège. Les élèves de maternelle sont représentés en moindre importance et quelques jeunes de plus de 16 ans commencent désormais à être suivis.

De manière très globale, 2/3 des parcours font l'objet d'une sortie appréciée comme positive pour l'ensemble des programmes.

Ces dispositifs partenariaux, pilotés par les collectivités locales et financés, en partie, par des crédits de la Politique de la Ville, sont destinés à permettre une amélioration globale de la situation personnelle et familiale d'un jeune signalé par son école ou son établissement au vu de ses résultats, de son comportement ou des difficultés de communication avec sa famille.



Il s'agit, après évaluation de la situation, d'une prise en charge globale qui peut comporter plusieurs volets (soutien à la parentalité, participation à une vie sociale, culturelle, accès à des services de soin, aide scolaire...).

L'objectif est, entre autres, de permettre au jeune de mieux vivre sa scolarité, de faire l'expérience de la réussite et à sa famille de l'accompagner efficacement.

L'Éducation nationale s'emploie à intégrer ce dispositif dans les différentes modalités de prises en charge des élèves qu'elle met en œuvre (accompagnement personnalisé- tutorats- accompagnement éducatif et école ouverte...) et à en évaluer les effets en appréciant l'évolution du rapport à l'école et aux apprentissages.

### **Mobilisation de la communauté éducative pour lutter contre le décrochage scolaire**

Priorité nationale, fortement relayée dans le département, la lutte contre le décrochage scolaire s'articule autour de deux axes: la prévention du décrochage au sein de chaque établissement tout

au long de l'année scolaire et la prise en charge des décrocheurs au moyen de la mise en place de dispositifs tels que les plate-formes de suivi et d'appui.



© iledefrance-europe.eu

Ces plate-formes partenariales ont été mises en place à titre expérimental en 2010 - 2011 sur 2 bassins puis généralisées à l'ensemble du département l'année suivante.

Ce dispositif a été complété en 2011 par la création d'un Système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) qui permet aux différentes instances responsables de formation qualifiante ou diplômante (Éducation Nationale, agriculture, défense nationale, CFA...) de recueillir et de mettre en commun les informations sur la situation des jeunes dont ils avaient la charge.



Ce dispositif permet de proposer des solutions dans le cadre d'un partenariat associant les instances concernées au premier chef (EN, MGI, GRETA) mais également d'autres partenaires tels que la mission locale, des associations, les collectivités territoriales ou encore les chambres consulaires.

En 2012, plus de 1 500 jeunes ont été accompagnés dans le cadre de ces plate-formes (530 au cours du premier semestre, 400 dans les phases post affectation à la rentrée et 570 en retour du SIEI fin novembre).

43 % ont d'ores et déjà trouvé une solution, les autres sont en cours d'accompagnement.



Des dispositifs spécifiques sont mis en place pour des élèves de moins de 16 ans en rupture scolaire ou sur la voie du décrochage. Ces dispositifs s'articulent comme suit :

- Les ateliers découverte des métiers qui doivent permettre à des collégiens en risque de décrochage de renouer avec les apprentissages scolaires et d'étayer leur projet professionnel par des activités de découverte des métiers et des formations.

Actuellement 23 élèves bénéficient de ce dispositif en réseau d'établissements s'appuyant sur deux collèges : collège Les Gâtines à Savigny-sur-Orge pour le bassin de Savigny-sur-Orge et pour une partie du bassin de Massy et collège Charles Péguy à Bondoufle pour le bassin d'Évry et pour une partie du bassin d'Étampes.

- Les modules en alternance s'adressent à des élèves qui n'ont pas encore décroché, mais dont la motivation s'émousse.

Sept collèges sont engagés dans ce dispositif.

- Les six classes relais du département accueillent des élèves déscolarisés ou en risque fort de décrochage ; la finalité est de réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale tout en poursuivant l'objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté.

Les élèves bénéficient d'un encadrement de 3 adultes (enseignant, éducateur et adulte-relais) pour un effectif de dix élèves maximum par session (7 semaines).

- Une classe relais expérimentale, destinée à un public spécifique, élèves pluri-exclus ou déscolarisés atteints ou non de troubles spécifiques, nécessitant un accompagnement renforcé, a été ouverte à la rentrée de septembre 2012 au collège Paul Éluard à Évry.

En 2011 - 2012, 375 élèves ont fréquenté les classes SAS inter-établissements et 73 les classes-relais.

À ce jour, les classes relais comptabilisent 66 élèves soit le maximum de leur capacité d'accueil.

### **L'accueil des jeunes allophones**

Un effort a été mis en œuvre afin de renforcer la prise en charge de jeunes allophones âgés de plus de 16 ans.

De septembre 2011 à juin 2012, 269 jeunes âgés de 16 à 18 ans ont été reçus en cellule d'accueil. 59 d'entre eux n'ont pu être scolarisés.

En lycée, 111 jeunes de plus de 16 ans ont été accueillis dans les structures.

14 bénéficient d'un module MGI, 35 sont au collège et 67 sont sans solution de scolarisation.

Le manque de structure se faisait sentir pour les jeunes francophones d'un petit niveau, c'est-à-dire infra sixième.

Les jeunes de 15 ans sont scolarisés soit en collège dans 21 Unités Pédagogiques pour élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A), soit au lycée général et technologique en fonction de leur parcours scolaire et de leur niveau.



©ac-creteil.fr

Quatre structures implantées et bénéficiant du crédit du Fond Social Européen (FSE) permettent d'accompagner l'élève au plus près dans son parcours.

Il s'agit du lycée Georges Brassens à Courcouronnes et de trois UPE2A implantées en lycée professionnel (dispositifs de remédiation).

En septembre 2012, une nouvelle structure pour les élèves francophones de niveau infra sixième s'est ouverte à l'EREA d'Ollainville pour assurer une remédiation sur les fondamentaux.

L'entrée sur le dispositif se fait sur les plateformes d'accompagnement animées par les CIO ou sur proposition des établissements accueillant une UPE2A.

### **Lutte contre l'illettrisme**

Faute de moyens, le prix départemental du jeune écrivain et du jeune illustrateur n'a pu être reconduit en 2012.

Une association de lutte contre l'illettrisme a cependant été rencontrée dans la perspective d'une action de prévention, et le référent départemental illettrisme a assisté aux coordinations en préfecture de région sur la thématique.





## Renforcement de la politique de santé et de la pratique du sport

L'Essonne compte plus de 300 000 licenciés sportifs sans compter ceux qui pratiquent hors des associations sportives (footing, natation, vélo...). La DDCS dispose de moyens financiers visant à promouvoir le sport pour tous. Il s'agit d'amener les personnes à s'inscrire en club, en vue d'amplifier les vertus du « sport santé ». L'encadrement sportif, assuré très largement par des personnes qualifiées, permet une pratique sécurisée.

Les associations désirant créer un emploi d'éducateur sportif peuvent par l'intermédiaire de la DDCS, bénéficier d'une aide financière à l'embauche. En 2012, environ 50 associations ont pu grâce au soutien financier du CNDS créer un emploi. Au total plus de 10 000 pratiquants bénéficient de cet encadrement qualifié.

La DDCS apporte également son soutien aux associations qui contribuent à :

- Corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive (quartiers prioritaires, zones rurales, pratique sportive féminine, pratique des personnes handicapées)
- Contribuer à l'engagement éducatif du mouvement sportif (lutte contre les incivilités et la violence et lutte contre les discriminations)

Au total en 2012 plus de 1,8 M€ ont été attribués aux associations et comités sportifs de l'Essonne.

### L'accompagnement éducatif

Ce dispositif a pour objet de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles disciplines sportives (voile, aviron...). 52 groupes de collégiens et 125 d'élèves d'écoles primaires peuvent ainsi pratiquer un sport juste après l'école.

L'activité est organisée par des associations sportives et encadrée par des éducateurs sportifs diplômés d'État. Le sport enseigné permet de transmettre les valeurs de respect, de travail, de dépassement de soi, de goût de l'effort. L'objectif est aussi de donner envie aux enfants de continuer à pratiquer ces sports au sein des associations sportives locales.

Au total 2 800 enfants ont bénéficié de cet accompagnement éducatif.

### Formations d'animateurs de quartier

L'éducation par le sport n'étant plus à démontrer, la DDCS dispense, en partenariat avec le district de football de l'Essonne et le comité de Boxe, des

formations adaptées aux animateurs des quartiers dits « sensibles ».



La formation de ces éducateurs permet d'apporter une réponse parfaitement adaptée aux besoins des jeunes citoyens (respect des autres, dépassement de soi, goût de l'effort...).

### Des actions sportives remarquables

La DDCS impulse des actions, œuvre pour les rendre pérennes puis s'oriente vers de nouveaux projets.

L'organisation des premiers **jeux olympiques de la maison d'arrêt de Fleury Mérogis** en est l'exemple type.



©Julie CATROUX – Direct Matin

La DDCS a certes financé la mise en place initiale du projet mais aussi, et surtout, permis la mise en relation de personnes aux compétences multiples. Le responsable de l'organisation a été formé par la DDCS. Son employeur, le comité départemental olympique et sportif, est financé en partie par la DDCS et le fond interministériel pour la prévention de la délinquance.

Ces jeux sont le prolongement de la mise en place du sport en milieu carcéral où 22 activités sportives pour plus de 1 000 participants permettent la transmission de valeurs et d'un état d'esprit propice à la réintégration sociale des participants.

**La journée sport pour tous** organisée en mars 2012 a permis à 500 personnes en situation de handicap de pratiquer une activité physique. Cela permet aussi et surtout de promouvoir de nouvelles offres de pratiques sportives, bon nombre de clubs ouvrant des sections sportives accessibles à tous. La distribution du « handiguide de l'Essonne » permet à chacun de savoir où pratiquer.



À noter l'implication et la présence de certaines entreprises, qui souhaitent profiter de cette journée pour recruter du personnel.

**L'opération « sport sans violence »**, organisée le 13 juin 2012 a permis à plus de 120 jeunes de pratiquer des activités sportives tout en mettant en avant le fair play et l'auto arbitrage.

Un colloque organisé au centre national de rugby de Marcoussis s'en est suivi.

L'objectif était de réunir les professionnels de l'encadrement afin de mettre en avant les bonnes pratiques, efficaces pour lutter contre toutes les formes de violence dans le sport.

### La DDCS s'engage pour la promotion de la pratique sportive féminine.

Une journée sport santé au féminin s'est déroulée le samedi 23 juin 2012 sur la commune de Ris-Orangis.

Plus de 80 femmes et jeunes filles y ont participé.



©creapik.com

Les opérations Elle'Hand et Football tour féminin favorisent la mixité sociale et intergénérationnelle.



©SIPA - youmag.com



©youmag.com

Ces actions, permettent à 200 jeunes filles (de 7 à 17 ans) vivant dans des villes où l'offre est peu développée de s'initier puis de s'inscrire en club.

Cette action de qualité n'est viable que grâce au travail conjoint entre la DDCS et les comités sportifs départementaux de Football et de Handball.

### Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)

**1 180 BAFA (778 femmes et 402 hommes)** ont été certifiés par la DDCS.

Le BAFA constitue un réel levier d'insertion professionnelle et d'implication citoyenne pour des jeunes désireux de rejoindre la sphère de l'animation.



©longjumeau.fr

Les candidats à faibles ressources peuvent bénéficier d'une aide de l'État pour financer leur formation. **75 bourses** d'un montant de 305 € ont ainsi été attribuées sur le département.

### Protection des publics en centres de loisirs et en milieu sportif

Ces actions de surveillance et de contrôle ont conduit à mener en 2012, **46 enquêtes préliminaires** suite à des faits ou signalements relatifs à la sécurité des jeunes dans les accueils collectifs de mineurs ou les établissements sportifs, donnant lieu à **38 auditions**.

**13 arrêtés préfectoraux dont 6 en urgence** et **16 notifications d'interdiction d'exercice** ont aussi été établis à l'encontre d'animateurs ou d'éducateurs sportifs auteurs d'actes délictueux ou d'insuffisance professionnelle.

**154 contrôles de sites** ont été effectués en 2012.

Certaines visites d'inspection révélant des déficiences relatives à la qualité éducative et à la sécurité physique ou morale des mineurs, **140 injonctions** ont été adressés aux organisateurs de centres de loisirs concernés.

Enfin, dans le cadre du contrôle d'honorabilité liée aux professions réglementées d'animateur de

centre de loisirs et d'éducateur sportif des contrôles systématiques des casiers judiciaires et du fichier national des délinquants sexuels ont été effectués.

### Cartes professionnelles d'éducateur sportif

La profession étant réglementée, **3 616 éducateurs sportifs** ont été gérés au plan déclaratif, en 2012, par la DDCS.



©fichemetier.com

En 2012, 59 qualifications de révision ont été délivrées permettant aux MNS un maintien dans l'emploi eu égard aux normes de sécurité. ©cfmm.fr

Elle a aussi organisé la session annuelle du Brevet professionnel d'assistant animateur technicien (BAPAAT) permettant un taux d'emploi de 90 % des diplômés.



### Le suivi des établissements sportifs

**89 établissements d'activité physique et sportive (APS)** ont été contrôlés sur site en 2012, dont 33 piscines, 34 centres de remise en forme, 19 centres équestres, 1 Parc Accrobranche, 2 golfs.



©essonne.fr

### Certification

La DDCS organise chaque année l'examen quinquennal obligatoire de révision des maîtres nageurs sauveteurs (MNS).



## SANTÉ PUBLIQUE

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, crée, dans son article 118, les Agences régionales de santé (ARS). Elles sont le pilier de la réforme du système de santé.



Représentée en Essonne par une délégation territoriale (DT91), **l'ARS d'Île-de-France** est chargée d'optimiser la mise en œuvre de la politique de santé, notamment dans le domaine de la veille et de la sécurité sanitaire.

En matière de veille et sécurité sanitaire, et d'admission en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État, le Préfet s'appuie notamment sur l'expertise et les ressources de l'Agence régionale de santé Île-de-France pour l'exercice de ses compétences dans les domaines suivants :

- aux hospitalisations sans consentement visées aux articles L.3211-1 à L.3214-5 du code de la santé publique ;
- à la veille, à la sécurité et aux polices sanitaires ainsi qu'à la salubrité et à l'hygiène publique (protection contre les risques sanitaires liés à l'environnement, volet sanitaire des plans et programmes établis sous le contrôle du préfet de département, élaboration d'avis sanitaire...).

Les modalités d'organisation et de gestion des relations sont définies par protocole.

### **Hospitalisation sans consentement dite « hospitalisation d'office » (HO)**

L'Agence de Santé (ARS) exerce ses missions dans le cadre du protocole organisant les modalités de coopération entre le Préfet de l'Essonne et le Directeur général de l'Agence de Santé d'Île-de-France (ARS).

La Délégation territoriale de l'Essonne de l'Agence de Santé (ARS) assure la gestion et le suivi des dossiers et prépare les projets d'arrêtés soumis à la signature du Préfet.

La loi relative aux soins psychiatriques du 05 juillet 2011 renforce le droit des malades tout en préservant leur sécurité et celle des tiers.

Ainsi, cette loi soumet au contrôle systématique du juge des libertés et de la détention le bien fondé des hospitalisations complètes sans consentement, dès lors que la durée excède 15 jours, puis 6 mois.



©psycom75.org

Les garanties sécuritaires relatives aux patients « à risque » sont également consolidées par les mesures coercitives et le suivi instaurés, concernant notamment les délinquants sexuels.

Au titre de 2012, 1 209 arrêtés de placement ont été établis, dont 137 admissions et 309 maintiens. Ce chiffre est en baisse d'environ 42 % par rapport à 2011 (-854 arrêtés), poursuivant la baisse de 20 % de l'année 2011 par rapport à 2010(-499 arrêtés).

Au titre de l'année 2012, 187 saisines ont été présentées au juge des libertés et de la détention, 174 mesures d'hospitalisation complète ont été maintenues et 13 mesures ont statué pour une levée de l'hospitalisation complète et une mise en place d'un programme de soins pour le patient, dans un délai de 24 heures à la suite de l'ordonnance.

Le nombre des requêtes de saisine du juge des libertés et de la détention est en forte progression par rapport à 2011 (+105). Cette augmentation s'explique par une prise en compte sur une année complète en 2012.

## L'alimentation en eau potable et de loisirs

L'eau potable distribuée dans le département de l'Essonne reste en 2012 de très bonne qualité. Cependant certaines petites communes du sud du département (une dizaine), alimentées par de petites installations, rencontrent toujours des problèmes de qualité pour des paramètres physico-chimique (sélénium, pesticides ou nitrates).



Ces problèmes sont connus mais leur résolution ne peut se mettre en œuvre rapidement du fait de la difficulté dans certains cas à trouver des solutions rapides (recherche de nouvelles ressources, interconnexion avec des communes voisines...).

Le Code de la santé publique permet d'octroyer des dérogations pour distribuer une eau non conforme aux limites de qualité (article R.1321-31).

Cette autorisation est donnée par arrêté préfectoral pour une durée limitée dans le temps et jusqu'à réalisation de travaux permettant de retrouver une qualité de l'eau conforme aux exigences réglementaires.

Ces dérogations peuvent être autorisées lorsque l'utilisation de l'eau ne constitue pas un danger potentiel pour la santé des populations, et qu'un plan d'actions concernant des mesures correctives a été défini par la personne responsable de la production et de la distribution d'eau.

En 2012, 2 nouveaux arrêtés de dérogations ont été pris : l'un concernant la commune de Champmotteux pour le paramètre sélénium (2<sup>ème</sup> dérogation accordée pour cette commune sur ce paramètre) et l'autre pour la commune de Saclas également pour le paramètre sélénium.

Il convient de rappeler que le sélénium est un oligoélément indispensable intervenant dans divers processus biologiques, mais c'est aussi un toxique cumulatif par exposition prolongée pouvant provoquer des lésions de la peau. Cependant l'eau n'est qu'une source négligeable d'apport en sélénium, puisque ce sont les aliments qui sont la voie principale d'exposition (98 %).

Au total dans le département 11 communes possèdent actuellement un arrêté préfectoral de dérogation (en réalité 6 arrêtés qui concernent des communes ou des syndicats alimentés par une eau de même qualité).

Cette dérogation permet alors aux services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'assurer un suivi particulier de ces installations de production et de distribution d'eau avec un renforcement de la fréquence des analyses réglementaires réalisées (sur le paramètre concerné par la dérogation), ainsi qu'un suivi régulier auprès des communes et des syndicats responsables de la production et de la distribution d'eau des travaux envisagés, par l'organisation de réunions régulières et le suivi des échéanciers des travaux prévus par l'arrêté.

Dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire de l'eau, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a fait réaliser en 2012 plus de 3 150 prélèvements.

Sur l'ensemble des prélèvements réalisés, une centaine a été déclarée non conforme aux limites de qualités imposées par le code de la santé publique, du fait de non conformités observées sur un ou plusieurs paramètres (au niveau de la ressource en eau, de la production d'eau ou au niveau du réseau de distribution).

Des mesures correctives, suivies de recontrôles par de nouveaux prélèvements ont pu être réalisés mais aucune de ces non conformités n'a présenté un caractère grave pour la santé des populations et aucune mesure de restriction de consommation d'eau n'a donc été prise par les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en 2012.

À noter que l'ensemble des résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire sont disponibles sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Concernant la protection des captages d'eau destinée à l'alimentation en eau potable, le travail réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en 2012 (instruction de dossiers, passage en CODERST (Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques), après réalisation des enquêtes publiques, prise des arrêtés) a permis de faire aboutir 5 nouveaux arrêtés préfectoraux définissant des périmètres de protection pour ces ouvrages.



Les communes concernées par ces arrêtés sont Étampes et Itteville.

Restent aujourd'hui 5 ouvrages pour lesquels les dossiers de périmètre de protection sont en cours d'instruction et 4 ouvrages pour lesquels des solutions doivent être trouvées, car certains de ces ouvrages ne sont actuellement pas protégeables (du fait de leur localisation géographique notamment ou de leur fragilité) et devront donc être abandonnés au profit de nouvelles ressources.

Le contrôle sanitaire de l'eau concerne également les eaux de loisirs (« piscines »), soit les 80 établissements du département (dont certains établissements ne fonctionnent que l'été). En 2012, 2 945 prélèvements ont pu être réalisés dans les diverses bassins et pédiluves de ces établissements.

Si le bilan général reste globalement satisfaisant, des problèmes récurrents de maîtrise de la désinfection (notamment concentration en chlore insuffisante ou trop élevée) dans certains établissements peuvent conduire à des mesures correctives réalisées par l'établissement sur demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS) : notamment vidange partielle ou totale des bassins, renouvellements d'eau, adaptation du traitement...



Camping Parc des Roches à Saint Chéron  
Bassin extérieur

Ces mesures, généralement réalisées dans les heures suivantes la demande, n'engendrent que des fermetures ponctuelles de bassin (pouvant être de quelques heures) jusqu'à obtention d'analyses de meilleure qualité : 58 fermetures de bassin ponctuelles ont été demandées en 2012, mais aucune fermeture complète d'établissement n'a été demandée suite à des problèmes de qualité.

### La lutte contre l'habitat insalubre

Depuis 2007, et la mise en place d'une fiche de signalement de logement indigne dans le

département de l'Essonne, « fiche SILI » (disponible sur le site de l'Agence Régionale de Santé (ARS)), le nombre de plaintes relatives à des désordres constatés dans l'habitat reçues à l'Agence Régionale de Santé (ARS) n'a cessé d'augmenter.

Il est passé de 148 en 2007 à 381 en 2012, soit une hausse de plus de 150 %.

Parmi ces plaintes reçues, nombreuses sont celles qui relèvent de la compétence du maire (problème d'hygiène et de salubrité générale) et qui sont ainsi retransmises aux mairies pour attribution.



En revanche l'Agence Régionale de Santé (ARS) instruit les signalements relatifs à des problèmes d'insalubrité selon le Code de la santé Publique.

En 2012, 17 nouveaux arrêtés préfectoraux ont été pris pour des situations d'insalubrité remédiables ou irrémédiables (c'est-à-dire avec ou sans possibilité de travaux).

Ces procédures concernaient 39 logements en 2012.

### Inspection et contrôles

Les services de la DT91 ont réalisés en 2012, 30 inspections dans les domaines suivants : protection des captages d'eau destinées à la consommation humaine (3), installations de stockage d'eau destinée à la consommation humaine (3), installations de traitement d'eau (2) établissements de loisirs (piscines) (7), lieux diffusant de la musique amplifiée (1), inspection en lien avec la thématique légionelles dans les réseaux d'eau de campings, établissements de santé, maison de retraite, piscines...(14).

Ces inspections ont donné lieu à des recommandations pour mettre en conformité les établissements inspectés au regard des thématiques concernées.

La mise en place de ces mesures demandées sera ensuite contrôlée par les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en 2013.

Dans le cadre de la gestion du risque lié aux légionelles, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a procédé à une campagne d'inspections relative à la

prévention de ce risque auprès de 29 campings essonniens durant les périodes estivales de 2011 et 2012.



Legionella@wikipedia.org

Le bilan de cette campagne de contrôles a montré pour la majorité des campings d'une part leur méconnaissance des dispositions réglementaires leur incombant et d'autre part la non prise en compte de ce risque dans la gestion de leurs réseaux d'eaux.



Camping Les Petits Prés à Dourdan - Bloc sanitaire

Aussi, un travail de sensibilisation est à poursuivre en 2013.

### Établissements de santé

Depuis la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, seule l'ARS coordonne la politique régionale de santé et gère les établissements de santé (EPS).

C'est pourquoi, l'activité des établissements essonniens est présentée dans le rapport d'activité annuel de l'ARS Île-de-France.

## CULTURE ET PROTECTION DU PATRIMOINE

### ARCHÉOLOGIE

En 2012, le Service Régional de l'Archéologie (SRA) a constaté une diminution de 11 % du nombre de dossiers d'aménagements reçus par rapport à 2011.

Leur instruction a donné lieu à la prescription de 35 diagnostics et 4 fouilles préventives, c'est-à-dire à un nombre quasi similaire à celui de l'année 2011.



©Gaëlle GIRARD-MARCHANDISE

Sur le terrain, 27 diagnostics et 5 fouilles ont été effectuées. Une campagne de fouille programmée a eu lieu à Étiolles - Les Coudray.

Le Programme collectif de recherches d'étude du dépôt monétaire de Saint Germain lès Arpajon est toujours en cours.



©DRAC Île-de-France

Au nord du département, le plateau de Saclay est le principal pôle archéologique de l'Essonne. Sept diagnostics ont ainsi été prescrits dans cette zone, dont six à la demande de l'Établissement public Paris Saclay (Quartier du Moulon, ZAC du Quartier de l'École polytechnique). Trois fouilles ont eu lieu dans le secteur nord de la ZAC du Quartier de l'École polytechnique (occupations néolithique, protohistorique et antique).

Le second pôle archéologique du département est constitué par le plateau de Longboyau, entre Massy et la plate-forme aéroportuaire d'Orly. En 2012, quatre diagnostics ont été prescrits, dont trois à la demande des Aéroports de Paris (ADP).

La fouille la plus importante de l'année a eu lieu à Morigny Champigny, préalablement à l'aménagement de la déviation RN 20 – RD 207 (maître d'ouvrage : Conseil Général).

Cette intervention a permis l'étude d'une nécropole antique.

### MONUMENTS HISTORIQUES

#### Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH)

Dans ce domaine, la DRAC (Conservation Régionale des Monuments Historiques - CRMH) a poursuivi sa politique d'équilibrage entre les actions conduites dans des communes particulièrement actives (telles que Champcueil, Les Granges le Roi ou Massy) et par les propriétaires privés (châteaux de Mesnil Voisins à Bouray sur Juine, et de Saint Jean de Beaugard).

Comme les années précédentes, l'action de la CRMH a cherché en 2012 à établir un équilibre entre les actions conduites par des municipalités (Champcueil, Les Granges le Roi, Massy), et un certain nombre de propriétaires privés (châteaux de Mesnil Voisins à Bouray sur Juine et Saint Jean de Beaugard notamment).



Château de Mesnil Voisins à Bouray sur Juine



En termes de travaux, l'État a participé en particulier au financement :

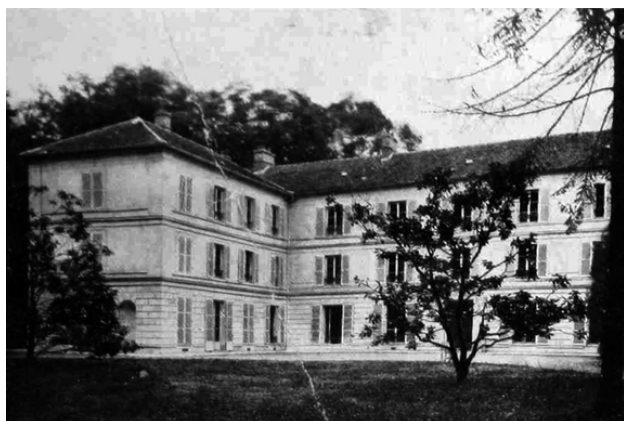
- du sauvetage du beffroi de **l'église Sainte Marie Madeleine de Massy**
- des deux premières tranches de la restauration des couvertures, des charpentes de la nef (et de la voûte de la nef) de **l'église Saint Aubin d'Authon la Plaine** (XIII<sup>e</sup> – XV-XVI<sup>e</sup>)
- de la restauration des murs gouttereaux sud de la nef, des arcs-boutants et des couvrements du bas-côté sud de **l'église Notre-Dame de Champcueil**.

La DRAC a également aidé à la restauration du pavillon d'entrée du **château de Mesnil Voisins** et de la cour d'honneur du **château de Saint Jean de Beauregard**. En outre, elle soutient depuis dix ans la restauration des collections et la valorisation de la Maison-atelier Foujita à Villiers le Bâcle.

Par ailleurs, une convention de gestion entre l'État (MCC - DRAC Île de France) et la ville de Montlhéry a été signée le 15 septembre 2012 en vue de confier à cette dernière la gestion et la mise en valeur de la Tour pour la période 2012-2017.



Au titre des protections, il importe de signaler **l'inscription au titre des monuments historiques des chapelles de la maison de retraite russe de Sainte-Geneviève des Bois**.



maisonrusse\_cp©DR

### Service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP), devenu Unité territoriale de la Direction régionale des affaires culturelles (UT DRAC) le 8 juin 2010

Le STAP a étudié 10 dossiers de projets de travaux en site classé et les a rapportés lors des 5 commissions départementales nature, paysages et sites (CDNPS) de l'année.

Le STAP a réceptionné 10 demandes de travaux sur des monuments historiques classés et a participé au contrôle scientifique et technique sur les monuments inscrits à l'inventaire (réception de 14 demandes de permis de construire, participation à 49 réunions d'élaboration des projets ou suivi de chantier).



Éléments d'architecture à Corbeil-Essonnes

Pour assurer un suivi collégial des demandes de travaux, le STAP a initié en 2012 la mise en place d'une journée de travail tous les deux mois avec les services de la CRMH, du SRA et du STAP sur les demandes en cours.

Le transfert des mosaïques romaines du château de Morigny dans les collections du musée d'Étampes a été une opération particulièrement remarquable, associant tous les services.



Par ailleurs, la Fondation du patrimoine délivre un label de reconnaissance pour le patrimoine non protégé au titre des monuments historiques mais ayant une valeur patrimoniale avérée. Le STAP a collaboré avec cette fondation dans le cadre de l'instruction des demandes de labellisation et de subventions.

En 2012, cinq labels « Fondation du patrimoine » ont été accordés.

Le STAP a été sollicité en 2012 par trois communes pour les assister dans l'élaboration d'une **Aire de mise en valeur de l'Architecture et du patrimoine (AVAP)**: Brunoy, Dourdan, Milly la Forêt. Ce travail avec les communes permettra de créer en 2013 les trois premières AVAP du département.

Le service a poursuivi son partenariat privilégié avec trois communes (Corbeil- Essonnes, Étampes et Dourdan), pour l'instruction des demandes de permis de construire.

**Les plans locaux d'urbanisme (PLU)** ont donné lieu à de nombreuses séances de travail en partenariat et le service a eu une participation active au pôle d'urbanisme durable (PUD).

Le STAP a travaillé plus particulièrement en 2012 sur les procédures de prise en compte du patrimoine dans l'élaboration de PLU : PLU patrimoniaux (Saint Sulpice de Favières, Villeconin et Souzy la Briche), ou sur la protection au titre de l'article L 123 -1 -5 -7° du code de l'urbanisme (études à Corbeil-Essonnes et à Bouray sur Juine)

Il a travaillé également sur la mise en œuvre des principes de densification de l'habitat dans l'étude de PLU, en particulier à Bouray sur Juine.

Au titre de la promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité, le STAP a participé aux ateliers d'architecture avec les architectes et paysagistes conseils de l'État à l'étude de projets d'implantation au sein de tissus anciens ou de paysages remarquables.

Le service a participé également aux réflexions sur l'implantation des éoliennes sur le département. Il a apporté sa contribution au schéma régional éolien, en déterminant des zones de sensibilité paysagères.

Le STAP est engagé dans des actions de formation et d'information. À ce titre, il participe à certaines réunions des services instructeurs des permis de construire pour former les personnes sur les Autorisation et Droit des Sols (ADS), sur les sujets de l'AVAP et de l'amélioration des procédures d'autorisation en espace protégé. Il est également intervenu lors d'une conférence de la Direction Départementale du territoire (DDT) sur la réglementation thermique.

## LIVRE ET LECTURE

Pour la vie littéraire, deux manifestations ont été aidées : le 13<sup>ème</sup> salon du livre de jeunesse de

Saint-Germain lès Arpajon et le 11<sup>ème</sup> Festival de la BD et du livre de jeunesse de Vigneux sur Seine.



Salon du livre de jeunesse



Festival de la BD et du livre de jeunesse

En matière de **développement de la lecture**, deux dossiers ont été subventionnés : celui de l'association « Fédération Médias Citoyens » à Grigny et l'association « Lire c'est Vivre », de Palaiseau, qui anime le réseau des 10 bibliothèques de la Maison d'Arrêt de Fleury Mérogis.



Sur les crédits de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD), 18 dossiers ont été financés, au profit de 9 collectivités (Angerville, la Communauté d'Agglomération Évry Centre Essonne (CAECE), la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS), la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge (CAVO), Lardy, Les Molières, Nozay, Saint Germain lès Arpajon et Vert le Petit), pour un total de 1 935 409 €.

## ARCHIVES ET PATRIMOINE IMMOBILIER

### Archives

#### Contrôle sur les archives publiques territoriales

La totalité des communes ayant été inspectées de 2002 à 2008, 14 inspections ou visites de conseil (10 en 2011) ont été menées auprès des collectivités locales, dont 6 concernaient des avis techniques pour des bâtiments - domaine. Un établissement hospitalier a fait l'objet d'une

inspection, 8 visites de conseil ont concerné des services du Conseil Général ou de l'État et trois tableaux de gestion ont été élaborés (un en 2011).

Une demande d'agrément pour l'externalisation (AGO) a été traitée en 2012 (visite et rapport).

Le contrôle des éliminations d'archives publiques a porté sur **6 590 ml** (dont 1 611 ml pour les collectivités territoriales), soit une augmentation de **50 %** par rapport à 2011 (4 432 ml contrôlés dont 1 324 ml pour les collectivités territoriales).

### Collecte et traitement de fonds

**963 ml** ont été intégrés aux fonds des Archives en 2012, **soit un accroissement de 28 %** par rapport à la collecte de 2011 (760 ml), se répartissant ainsi : 724 ml d'archives contemporaines et 139 ml d'archives modernes, notariales, communales, privées.



Salle de tri ©Y.MORELLE

Les fonds d'archives contemporaines se répartissent comme suit : 486 ml d'archives de conservation définitive sur le site de Chamarande et de 339 ml d'archives éliminables à terme sur le site de Bondoufle, site d'archivage intermédiaire du Conseil Général.

Le volume des fonds classés en 2012 représente **605 ml, soit une augmentation de 42 % par rapport à 2011**, hausse explicable par la prestation de classement externalisé (240 ml). 623 ml d'archives ont été éliminés sur le site de Bondoufle.

### Conservation préventive et restauration de fonds

En 2012, le montant des restaurations s'est élevé à 31 000 € (2011 : 30 982 €), concernant essentiellement des plans de la série S (travaux publics et transports), dans la perspective d'une exposition sur les ponts en 2013, ainsi que des minutes notariales (programmation pluriannuelle commencée en 2012) ; les dépenses de désinfection et reliure se sont montées à 35 915 € (76 994 en 2011), traduisant l'attention portée aux mesures de conservation curative (matrices cadastrales essentiellement et programme arrivant

à son terme). 22 135 € ont été affectés au dépoussiérage de minutes notariales afin d'optimiser les ressources dédiées au classement (prestation nouvelle, reconductible les prochaines années).

Le programme de numérisation 2012 a terminé la numérisation des plans du cadastre rénové (commencés en 2010, tranche de 2012 se portant à 28 567 €) et entrepris une politique de sauvegarde des cédéroms (5 532 € - achevée en 2012) pour un budget de 42 467 €.

Cette action vise non seulement à faciliter la diffusion de l'information, mais aussi et surtout à sauvegarder des documents fragiles ou très fréquemment consultés.

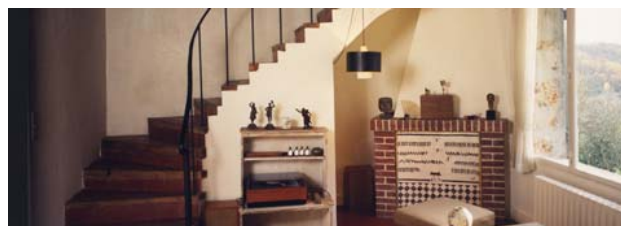
### Conservation des antiquités et objets d'art

En 2012, la Conservation des antiquités et objets d'art a effectué **7 récolements**, avec comme focale la mise à jour de la connaissance du patrimoine à la suite de projets globaux de restauration, de l'acquisition de nouveaux fonds par des collectivités et dans le cadre du suivi de patrimoines spécifiques (Maison Russe de Sainte-Geneviève-des-Bois, observatoire Flammarion à Juvisy sur Orge et patrimoine étampois).



**Depuis 2003, 138 communes sur 196 ont été récolées** ; l'actualisation des récolements dans les 58 communes restantes demeure l'action prioritaire de la CAO A pour les années à venir.

La Commission départementale des objets mobiliers (CDOM) s'est tenue le 29 novembre 2012 : elle a permis de valider les propositions de protection concernant la collection Foujita et 5 objets appartenant à des collectivités territoriales (communes de Cerny, Champmotteux, Chalou Moulieux et Conseil Régional).



Intérieur de la maison-atelier Foujita ©L. GODART

La reprise et migration des données dans le cadre du projet global de ré-informatisation a également concerné les données de la CAO.

- images consultées : 17 106 569 en 2012, soit 1 425 547 en moyenne mensuelle (20 510 770 vues consultées en 2011).

## Communication et valorisation

Les chiffres de fréquentation de la salle de lecture sont en baisse pour le nombre de séances de travail (1 899 séances pour 2012 contre 2 279 en 2011 soit - 17 %), mais relativement stables pour le nombre d'articles communiqués (9 690 contre 10 158 en 2011), avec comme facteurs d'explication : la fermeture hebdomadaire du jeudi effective depuis novembre 2011, et celle intervenue pendant 3 semaines en février 2012 pour des raisons de sécurité.

Il faut souligner la hausse exponentielle des recherches effectuées par les Archives : **1 363 en 2012, soit une hausse de 181 %** par rapport à l'année précédente (752 recherches).

Cette évolution remarquable s'explique notamment par la collecte des fonds des conservations des hypothèques, et elle devrait se poursuivre dans les prochaines années du fait de l'entrée prévisible d'autres fonds également générateurs de demandes de recherche.

Les chiffres relatifs aux actions de valorisation culturelle sont stables ou en légère hausse, à l'exception de la fréquentation des expositions, en baisse notable en raison de la fermeture du service le week-end et pendant trois semaines en février 2012 pour des raisons de sécurité.

**Expositions** : 3 898, manifestations nationales comprises (2011 : 8 252 personnes).

**Visites (locaux)** : 512, Journées du patrimoine comprises (2011 : 480 personnes).

**Conférences et animations** : 402 personnes (2011 : 406).

### **Activités pédagogiques :**

Pendant le temps scolaire : 1 328 enfants (2011 : 1 204).

Cycle de cours annuels (public adulte) : 113 personnes (2011 : 112).

### **Fréquentation internet**

Une légère baisse est à noter par rapport à 2011, en raison de la mise en ligne tardive des nouveaux fonds numérisés (décembre) et donc de l'absence de nouveautés en ligne durant la majeure partie de l'année :

- connexions : 133 516 pour l'année, soit une moyenne mensuelle de 11 126 (en 2011, 134 199 connexions, avec une moyenne mensuelle de 11 183 connexions).

**De nouvelles sources mises en ligne** : les répertoires des notaires et la correspondance reçue par Camille Flammarion.

## LISTE DES SIGLES

<b>2RM</b>	2 roues motorisé (véhicule)
<b>AAH</b>	Allocation adulte handicapé
<b>ABF</b>	Architecte des bâtiments de France
<b>ACD</b>	Accord collectif départemental
<b>ACI</b>	Atelier et chantier d'insertion
<b>ACM</b>	Accueil collectif des mineurs
<b>ACSÉ</b>	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
<b>AD</b>	Archives départementales
<b>ADIL</b>	Agence départementale d'information sur le logement
<b>ADOMA</b>	ex SONACOTRAL : Société nationale de construction pour les travailleurs algériens
<b>AEMO</b>	Action éducative en milieu ouvert
<b>AESN</b>	Agence de l'eau Seine Normandie
<b>AFP</b>	Agent de la force publique
<b>AFPA</b>	Association professionnelle de formation des adultes
<b>AGRIDIF</b>	Aide aux agriculteurs en difficulté
<b>AI</b>	Association intermédiaire
<b>AIS</b>	Agence immobilière sociale
<b>AISH</b>	Association internationale des sciences hydrologiques
<b>ALT</b>	Allocation logement temporaire
<b>AME</b>	Appui aux mutations économiques
<b>ANAH</b>	Agence nationale de l'habitat
<b>ANRU</b>	Agence nationale pour la rénovation urbaine
<b>ANTARES</b>	Adaptation nationale des transmissions aux risques et aux secours
<b>AORIF</b>	Association régionale d' HLM Île de France
<b>AOT</b>	Autorisation d'occupation temporaire
<b>APLD</b>	Activité partielle de longue durée
<b>APS</b>	Activités physiques et sportives
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>ASFNE</b>	Allocation spéciale du fonds social pour l'emploi
<b>ASI</b>	Appui social individuel
<b>ASLL</b>	Accompagnement social lié au logement
<b>ASS</b>	Allocation de solidarité spécifique
<b>ATD</b>	Allocation temporaire dégressive
<b>AVAP</b>	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
<b>AVIP</b>	Atteinte volontaire à l'intégrité physique
<b>BA</b>	Base aérienne
<b>BAFA</b>	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animation
<b>BIJ</b>	Bureau d'information jeunesse
<b>BAU</b>	Bande d'arrêt d'urgence
<b>BMRT</b>	Brigade mobile de recherche territoriale(DDPAF)

<b>BOP</b>	Budget opérationnel de programme
<b>BRNPE</b>	Bureau des risques naturels et technologiques
<b>BSI</b>	Brigade de surveillance intérieure
<b>BSPP</b>	Brigade des sapeurs pompiers de Paris
<b>BST</b>	Brigade spécialisée de terrain (Police Nationale)
<b>CA</b>	Communauté d'agglomération
<b>CADA</b>	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
<b>CADA</b>	Commission d'accès aux documents administratifs
<b>CAE</b>	Centre d'action éducative
<b>CAE</b>	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
<b>CAECE</b>	Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne
<b>CAF</b>	Caisse d'allocations familiales
<b>CAL</b>	Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne
<b>CAOA</b>	Conservation des antiquité et objets d'arts
<b>CAPS</b>	Communauté d'agglomération du plateau de Saclay
<b>CASE</b>	Communauté d'agglomération Seine Essonne
<b>CAUE</b>	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
<b>CAV</b>	Contrat d'avenir
<b>CC</b>	Communauté de communes
<b>CCAPEX</b>	Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
<b>CCAS</b>	Centre communal d'action sociale
<b>CCP</b>	Certificat de compétence professionnelle
<b>CCS</b>	Cargo community system
<b>CCSF</b>	Commission des chefs de services financiers
<b>CDAC</b>	Commission départementale d'aménagement commercial
<b>CDAD</b>	Comité départemental d'accès au droit
<b>CDAPH</b>	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
<b>CDAPL</b>	Commission départementale des aides publiques au logement
<b>CDAU</b>	Centre départemental d'appel d'urgence
<b>CDC</b>	Commission départementale de conciliation
<b>CDCI</b>	Commission départementale de coopération intercommunale
<b>CDCPH</b>	Conseil départemental consultatif des personnes handicapées
<b>CDD</b>	Contrat à durée déterminée
<b>CDI</b>	Contrat à durée indéterminée
<b>CDJ</b>	Centre départemental de la jeunesse
<b>CDN</b>	Centre dramatique national
<b>CDOA</b>	Commission départementale d'orientation de l'agriculture
<b>CDOM</b>	Commission départementale des objets mobiliers
<b>CDP</b>	Conseil départemental de prévention
<b>CDT</b>	Contrat de développement territorial
<b>CEA</b>	Commissariat à l'énergie atomique
<b>CEE</b>	Centre d'envergure européenne
<b>CEF</b>	Centre éducatif fermé
<b>CEL</b>	Contrat éducatif local
<b>CERFA</b>	Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs

<b>CFA</b>	Centre de formation des apprentis
<b>CFD</b>	Cellule de lutte contre la fraude documentaire (DDPAF)
<b>CFDI</b>	Cellule de lutte contre la fraude documentaire et à l'identité
<b>CHSE</b>	Centre hospitalier Sud Essonne
<b>CHSF</b>	Centre hospitalier Sud francilien
<b>CHR</b>	Centre hospitalier régional
<b>CHRS</b>	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
<b>CHT</b>	Communauté hospitalière de territoire Nord Essonne
<b>CHU</b>	Centre d'hébergement d'urgence
<b>CHU</b>	Centre hospitalier universitaire
<b>CICC</b>	Commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds européens
<b>CIE</b>	Contrat d'insertion dans l'emploi
<b>CISPD</b>	Contrats intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance
<b>CIV</b>	Comité interministériel à la ville
<b>CIVIS</b>	Contrat d'insertion dans la vie sociale
<b>CJD</b>	Centre des jeunes détenus (de Fleury Mérogis)
<b>CJS</b>	Contrat jeunesse et sports
<b>CLAS</b>	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
<b>CLIC</b>	Comité local d'information et de concertation
<b>CLIS</b>	Commissariat locale d'information et de surveillance
<b>CLS</b>	Contrats locaux de sécurité
<b>CLSE</b>	Commission locale de surveillance dans l'environnement
<b>CLSPD</b>	Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance
<b>CLSPD</b>	Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance
<b>CLSE</b>	Commission locale de surveillance de l'environnement
<b>CMD</b>	Commission de médiation départementale
<b>CMPP</b>	Centre médico-pédagogique
<b>CNAM</b>	Centre national des arts et métiers
<b>CNAV</b>	Caisse nationale d'assurance vieillesse
<b>CNDPS</b>	Commission départementale nature, paysages et sites
<b>CNDS</b>	Centre national pour le développement du sport
<b>CNI</b>	Carte nationale d'identité
<b>CNRS</b>	Centre national de recherche scientifique
<b>COD</b>	Centre opérationnel départemental
<b>CODAF</b>	Comité opérationnel départemental anti-fraudes
<b>CODERST</b>	Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
<b>COM</b>	Contrat d'objectifs et de moyens
<b>COMEX</b>	Commission exécutive
<b>COPEC</b>	Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté
<b>COFIL</b>	Comité de pilotage
<b>CPI</b>	Centre de placement immédiat
<b>CPOM</b>	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
<b>CRA</b>	Centre de rétention administrative
<b>CRCT</b>	Centre de recherche clinique et translationnelle
<b>CRE</b>	Collectif de relogement en Essonne

<b>CRIB</b>	Centre de ressources et d'information des bénévoles
<b>CRIORSEC</b>	Centre régional interministériel d'organisation de la réponse de sécurité civile
<b>CROC</b>	Cellule d'orientation des contrôles
<b>CRSD</b>	Contrat de redynamisation de site de la Défense
<b>CRUP</b>	Comité régional unique de programmation (FEDER)
<b>CSA</b>	Contrôle des sanctions automatisé (Sécurité routière)
<b>CSL</b>	Centre de semi-liberté
<b>CSP</b>	Correspondant sûreté prévention (DDSP)
<b>CST</b>	Carte de séjour temporaire
<b>CUCS</b>	Contrat urbain de cohésion sociale
<b>CUI</b>	Contrat unique d'insertion
<b>D3E</b>	Déchets d'équipements électriques et électroniques
<b>DALO</b>	Droit au logement opposable
<b>DAVA</b>	Dispositif académique de validation de l'expérience
<b>DCPAF</b>	Direction centrale de la police aux frontières
<b>DDEA</b>	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
<b>DDAS</b>	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
<b>DDCCRF</b>	Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
<b>DDCS</b>	Direction départementale de la cohésion sociale
<b>DDFIP</b>	Direction départementale des finances publiques
<b>DDJS</b>	Direction départementale de la jeunesse et des sports
<b>DDPAF</b>	Direction départementale de la police aux frontières
<b>DDPJJ</b>	Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse
<b>DDPP</b>	Direction départementale de la protection des populations
<b>DDR</b>	Dotation de développement rural
<b>DDSV</b>	Direction départementale des services vétérinaires
<b>DDT</b>	Direction départementale des territoires
<b>DDTEFP</b>	Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle
<b>DDU</b>	Dotation de développement urbain
<b>DEB</b>	Déclaration d'échanges de biens
<b>DEFM</b>	Demande d'emploi en fin de mois
<b>DEFM</b>	Demandeur d'emploi en fin de mois
<b>DELD</b>	Demandeur d'emploi de longue durée
<b>DGDDI</b>	Direction générale des douanes et droits indirects
<b>DGFIP</b>	Direction générale des finances publiques
<b>DGSCGC</b>	Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
<b>DIMI</b>	Direction de l'immigration et de l'intégration
<b>DIRECCTE</b>	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
<b>DIREN</b>	Direction régionale de l'environnement
<b>DiRIF</b>	Direction régionale des routes d'Île de France
<b>DIS</b>	Délégation inter-services
<b>DISCEPA</b>	Dispositif de surveillance et de contrôle des établissements pour personnes âgées
<b>DPPE</b>	Direction de la prévention et protection de l'enfance



<b>DRAC</b>	Direction régionale des affaires culturelles
<b>DRHM</b>	Direction des ressources humaines et des mutualisations
<b>DRE</b>	Dispositif de réussite éducative
<b>DRIEA</b>	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement
<b>DRIEE</b>	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
<b>DRIRE</b>	Direction régionale de la recherche, de l'industrie et de l'environnement
<b>DSF</b>	Direction des services fiscaux
<b>DSR</b>	Dotations de solidarité rurale
<b>DT ARS</b>	Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
<b>DUA</b>	Durée d'utilité administrative
<b>E2C</b>	École de la deuxième chance
<b>EA</b>	Emploi d'avenir
<b>EDIS</b>	École départementale d'incendie et de secours
<b>EDT</b>	École départementale de théâtre
<b>EI</b>	Entreprise d'insertion
<b>EIEF</b>	Escroqueries et infractions économiques et financières
<b>ENSIIE</b>	École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise
<b>EPAORSA</b>	Établissement public d'aménagement Orly Rungis Seine Amont
<b>EPCI</b>	Établissement public de coopération intercommunale
<b>EPE</b>	Établissement de placement éducatif
<b>EPPS</b>	Établissement public de Paris Saclay
<b>EPS</b>	Établissement public de santé
<b>ERP</b>	Établissement recevant du public
<b>ESAT</b>	Établissement et service d'aide par le travail
<b>ESH</b>	Entreprise sociale d'habitat
<b>ETTI</b>	Entreprise de travail temporaire d'insertion
<b>ETP</b>	Équivalent temps plein
<b>ETPT</b>	Équivalent temps plein travaillé
<b>FEADER</b>	Fonds européen agricole pour le développement rural
<b>FEDER</b>	Fonds européen de développement régional
<b>FIV</b>	Fonds interministériel à la ville
<b>FIPD</b>	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
<b>FMJH</b>	Fondation Mathématique Jacques Hadamard
<b>FNE</b>	Fonds national pour l'emploi
<b>FONJEP</b>	Fonds pour la jeunesse et l'éducation populaire
<b>FSE</b>	Fonds social européen
<b>FSL</b>	Fonds de solidarité pour le logement
<b>GCSMS</b>	Groupement de coopération sociale et médico-sociale
<b>GIP</b>	Groupement d'intérêt public
<b>GIR</b>	Groupement d'intervention régional
<b>GGN</b>	Groupement de la gendarmerie nationale
<b>GLFTIII</b>	Groupe de lutte contre les fraudes, le travail illégal et le contrôle de l'immigration
<b>GPE</b>	Grand Paris express

<b>GRETA</b>	Groupement d'établissements publics (formation)
<b>GUP</b>	Gestion urbaine de proximité
<b>HLM</b>	Habitation à loyer modéré
<b>IAAB</b>	Indicateurs d'atteinte aux biens
<b>IAE</b>	Insertion par l'activité économique
<b>ICPE</b>	Installation classée de protection de l'environnement
<b>IDF</b>	Île de France
<b>IDSR</b>	Inspecteurs départementaux de sécurité routière
<b>IGH</b>	Immeuble de grande hauteur
<b>ILE</b>	Institut de la lumière extrême
<b>IME</b>	Institut médico-éducatif
<b>IMP</b>	Institut médico-pédagogique
<b>INRA</b>	Institut national de la recherche agronomique
<b>INRAP</b>	Institut national de recherches archéologiques préventives
<b>IPPC</b>	International plan protection convention
<b>IPPoC</b>	Integrated pollution prevention and control
<b>IPS</b>	Indicateur de pilotage des services (= délinquance de proximité = délinquance de voei publique)
<b>IRAS</b>	Infractions révélées par l'activité des services
<b>IRBA</b>	Institut de recherche biomédicale des armées
<b>JLD</b>	Juge des libertés et de la détention
<b>LFI</b>	Loi de finances initiale
<b>LFR</b>	Loi de finances rectificative
<b>LGV</b>	Ligne à grande vitesse (train)
<b>LHI</b>	Lutte contre l'habitat indigne
<b>LOLF</b>	Loi organique relative aux lois de finances
<b>LSP</b>	Livraison surveillée postale
<b>M<sup>2</sup>IRAGE</b>	Management des mesures dans le cadre d'interventions radiologiques assistées géographiquement dans l'environnement
<b>MAE</b>	Mesure agro-environnementale
<b>MAF</b>	Maison d'arrêt des femmes (de Fleury Mérogis)
<b>MAFM</b>	Maison d'arrêt de Fleury Mérogis
<b>MAH</b>	Maison d'arrêt des hommes (de Fleury Mérogis)
<b>MAIA</b>	Mission d'accueil et d'information des associations
<b>MAP</b>	Modernisation de l'action publique
<b>MDA</b>	Maison des adolescents
<b>MDS</b>	Maison de santé
<b>MGI</b>	Mission générale d'insertion
<b>MI</b>	Ministère de l'intérieur
<b>MIOMCTI</b>	Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
<b>MISE</b>	Mission inter-services de l'eau

<b>MISSA</b>	Mission inter-services de sécurité sanitaire des aliments
<b>MIVE</b>	Mission intercommunale vers l'emploi
<b>ml</b>	Mètre linéaire
<b>MOUS</b>	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
<b>NOVI</b>	Nombreuses victimes (exercice)
<b>NRBC</b>	Nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (armes)
<b>OAPJ</b>	Officier adjoint chargé de la police judiciaire
<b>OCRIEST</b>	Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi des étrangers sans titre
<b>ODSR</b>	Observatoire départemental de la sécurité routière
<b>OFFA</b>	Opération Fêtes de fin d'année
<b>OIN</b>	Opération d'intérêt national
<b>ONAC</b>	Office national des anciens combattants
<b>ONCFS</b>	Office national de la chasse et de la faune sauvage
<b>ONEMA</b>	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
<b>OPAC</b>	Office public d'aménagement et de construction
<b>OPAH</b>	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
<b>OPH</b>	Office public d'habitat
<b>ORSEC</b>	Organisation de la réponse de sécurité civile
<b>PADD</b>	Plan d'aménagement et de développement durable
<b>PAEJ</b>	Point d'accueil et d'écoute jeunes
<b>PAOT</b>	Plan d'action opérationnel territorialisé
<b>PAPI</b>	Plan d'actions pour la prévention des inondations
<b>PCB</b>	Polychlorobiphényles
<b>PCET</b>	Plan climat énergie territorial
<b>PCO</b>	Poste de commandement opérationnel
<b>PCP</b>	Programme courtes peines
<b>PCS</b>	Plan de cohésion sociale
<b>PCT</b>	Polychloroterphényles
<b>PDAHI</b>	Plan départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
<b>PDALPD</b>	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
<b>PDASR</b>	Plan départemental des actions de sécurité routière
<b>PDEC</b>	Préfet délégué à l'égalité des chances
<b>PDRH</b>	Plan de développement rural hexagonal
<b>PEB</b>	Plan d'exposition au bruit
<b>PER</b>	Plan d'excellence rural
<b>PFAD</b>	Policier formateur anti-drogue
<b>PGR</b>	Procédure gaz renforcée
<b>PIG</b>	Programme d'intérêt général
<b>PIJ</b>	Point d'information jeunesse
<b>PIMS</b>	Policier intervenant en milieu scolaire
<b>PJJ</b>	Protection judiciaire de la jeunesse
<b>PLAI</b>	Prêt locatif aidé d'intégration

<b>PLH</b>	Plan local de l'habitat
<b>PLS</b>	Prêt locatif social
<b>PLU</b>	Plan local d'urbanisme
<b>PLUS</b>	Prêt locatif à usage social
<b>PNR</b>	Parc naturel régional
<b>PNRU</b>	Programme national pour la rénovation urbaine
<b>PNVIF</b>	Plan neige ou verglas Île de France
<b>PPI</b>	Plan particulier d'intervention
<b>PPP</b>	Partenariat public-privé
<b>PPR</b>	Plan de prévention des risques
<b>PPR</b>	Programme de prévention de la récidive
<b>PPRE</b>	Projet personnalisé de réussite éducative
<b>PPRI</b>	Plan de prévention des risques d'inondation
<b>PPRT</b>	Plan de prévention des risques technologiques
<b>PPSMJ</b>	Personne placée sous main de justice
<b>PRE</b>	Programme de réussite éducative
<b>PSE</b>	Plan de sauvegarde de l'emploi
<b>PSE</b>	Plan sport emploi
<b>PSEVS</b>	Pôle scientifique d'Évry Val de Seine
<b>PSLA</b>	Prêt social en location accession
<b>PUI</b>	Programme urbain intégré (FEDER)
<b>PVE</b>	Plan végétal pour l'environnement
<b>RéATE</b>	Réforme de l'administration territoriale
<b>REAAP</b>	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
<b>RBOP</b>	Responsable de budget opérationnel de programme
<b>RD</b>	Route départementale
<b>RER</b>	Réseau express régional
<b>RGPP</b>	Réforme générale des politiques publiques
<b>RN</b>	Route nationale
<b>RNG</b>	Réserve naturelle nationale des sites géologiques (de l'Essonne)
<b>RPE</b>	Règles pénitentiaires européennes
<b>RPROG</b>	Responsable de programme (budgétaire)
<b>RUO</b>	Responsable d'unité opérationnelle (budgétaire)
<b>RSA</b>	Revenu de solidarité active
<b>RSDE</b>	Recherche des substances dangereuses dans l'eau
<b>R2S</b>	Réussir sa sortie (de prison)
<b>SACICAP</b>	Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété
<b>SAGE</b>	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
<b>SAMU</b>	Service d'aide médicale d'urgence
<b>SATT</b>	Société d'accélération de transfert technologique
<b>SCoT</b>	Schéma de cohérence territoriale
<b>SDACR</b>	Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques
<b>SDAH</b>	Schéma départemental d'accueil et 'habitat
<b>SDAP</b>	Service départemental de l'architecture et du patrimoine

<b>SDIS</b>	Service départemental d'incendie et de secours
<b>SDRIF</b>	Schéma directeur de la région Île de France
<b>SDT</b>	Schéma de développement territorial
<b>SEJE</b>	Soutien à l'emploi des jeunes en entreprise
<b>SGP</b>	Société du Grand Paris
<b>SIANA</b>	Semaine internationale des arts numériques et alternatifs
<b>SIAO</b>	Système intégré d'accueil et d'orientation
<b>SIAF</b>	Service interministériel des archives de France
<b>SIDPC</b>	Service interministériel de défense et de protection civile
<b>SIEI</b>	Système interministériel d'échange d'informations
<b>SIOM</b>	Syndicat mixte d'ordures ménagères
<b>SIP</b>	Service des impôts des particuliers
<b>SIV</b>	Système d'immatriculation des véhicules
<b>SMCA</b>	Société de manutention des carburants d'aviation
<b>SNL</b>	Solidarités Nouvelles pour le Logement
<b>SNS</b>	Service de navigation de la Seine
<b>SPIP</b>	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
<b>SRE</b>	Service régional d'enquête
<b>SRU</b>	Solidarité et renouvellement urbains
<b>STIC</b>	Sciences et technologies de l'information et de la communication
<b>SUPELEC</b>	École supérieure d'électricité
<b>SyAGE</b>	Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres
<b>TA</b>	Tribunal administratif
<b>TFPB</b>	Taxe foncière sur les propriétés bâties
<b>TGAP</b>	Taxe générale sur les activités polluantes
<b>TGI</b>	Tribunal de grande instance
<b>TIAC</b>	Toxico-infection alimentaire
<b>TICE</b>	Transports intercommunaux Centre Essonne
<b>TIG</b>	Travail d'intérêt général
<b>TIPP</b>	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
<b>TMSP</b>	École Télécom et Management Sud Paris
<b>TPE</b>	Très petites entreprises
<b>TSVR</b>	Taxe sur les véhicules routiers
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>UNSS</b>	Union nationale du sport scolaire
<b>UO</b>	Unité opérationnelle
<b>UOC</b>	Unité d'organisation et de commandement
<b>USEP</b>	Union sportive de l'enseignement du premier degré
<b>USINV</b>	Unité de soins intensifs neuro-vasculaires
<b>UT DIRECCTE</b>	Unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
<b>UT DRAC</b>	Unité territoriale de la direction régionale des affaires culturelles
<b>UT DRIEE</b>	Unité territoriale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

<b>UTeQ</b>	Unité territoriale de quartier
<b>VAE</b>	Validation des acquis de l'expérience
<b>VMC</b>	Ventilation mécanique contrôlée
<b>VNF</b>	Voies navigables de France
<b>ZAC</b>	Zone d'aménagement concerté
<b>ZDE</b>	Zone de développement de l'éolien
<b>ZFU</b>	Zone franche urbaine
<b>ZPPAUP</b>	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
<b>ZPNAF</b>	Zone de protection naturelle, agricole et forestière
<b>ZRU</b>	Zone de redynamisation urbaine
<b>ZUS</b>	Zone urbaine sensible



## **PRÉFECTURE DE L'ESSONNE**

Boulevard de France - 91010 EVRY Cedex - Tél. 01.69.91.91.91 Fax 01.64.97.00.23

Internet des services de l'État dans le département : <http://www.essonne.gouv.fr>